



Mise en garde

La bibliothèque du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a obtenu l'autorisation de la personne autrice de ce document afin de diffuser, dans un but non lucratif, une copie de son œuvre dans [Depositum](#), site d'archives numériques, gratuit et accessible à tous. L'autrice ou l'auteur conserve néanmoins ses droits de propriété intellectuelle, dont son droit d'auteur, sur cette œuvre.

Warning

The library of the Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue and the Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) obtained the permission of the author to use a copy of this document for nonprofit purposes in order to put it in the open archives [Depositum](#), which is free and accessible to all. The author retains ownership of the copyright on this document.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
PROGRAMME OFFERT PAR EXTENSION À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

LES EFFETS PERÇUS QU'A EU L'INTERVENTION DE LA DIRECTION DE LA
PROTECTION DE LA JEUNESSE SUR L'ENGAGEMENT PATERNEL

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ(E)

COMME EXIGENCE PARTIELLE

MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR

CLOVIS RAYMOND

FÉVRIER 2026

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude envers toutes les personnes et organisations qui ont contribué à la réalisation de ce mémoire.

Tout d'abord, je remercie sincèrement mon directeur de recherche, Monsieur Oscar Labra, professeur à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), pour son accompagnement exceptionnel, sa disponibilité, ses conseils éclairés et son soutien indéfectible tout au long de ce projet. Son expertise, sa rigueur et son engagement envers mon parcours académique ont été des sources d'inspiration précieuses et ont grandement enrichi cette expérience.

Je souhaite également adresser mes remerciements les plus chaleureux aux organismes communautaires de la région de Montréal, Coopère, Pères séparés et la Maison Oxygène de Montréal, pour leur collaboration généreuse. Leur ouverture, leur implication et leur soutien dans le recrutement des participants ont été essentiels à la réalisation de cette étude. Ce travail n'aurait pu aboutir sans leur précieuse contribution et leur intérêt marqué pour les recherches portant sur le vécu des hommes et des pères.

Enfin, je tiens à remercier tous les participants qui ont accepté de partager leur expérience avec sincérité et générosité. Leurs témoignages constituent le cœur de cette recherche, et je leur suis profondément reconnaissant pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

À toutes et à tous, merci du fond du cœur.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES.....	viii
RÉSUMÉ	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE	3
CHAPITRE 2 ÉTAT DE LA SITUATION	5
2.1 La culture et engagement paternel	5
2.2 Naissance et développement du concept d'engagement paternel	8
2.3 Facteur influençant l'engagement paternel	10
2.3.1 Les caractéristiques sociales et culturelles favorisant l'engagement paternel	10
2.3.1.1 Les politiques sociales	10
2.3.1.2 Le soutien social de l'entourage	11
2.3.2 Caractéristiques familiales favorisant l'engagement paternel.....	11
2.3.2.1 La situation économique des familles.....	12
2.3.2.2 Les caractéristiques du couple	12
2.3.2.3 Les caractéristiques de la conjointe	13
2.3.2.4 La rupture dans le couple.....	14
2.3.2.5 Les caractéristiques des enfants	15
2.3.3 Caractéristiques et attitudes personnelles des pères favorisant l'engagement paternel	16
2.3.3.1 Caractéristiques sociodémographiques des pères	16
2.3.3.2 Attitudes et croyances à l'égard des rôles de genre	17
2.3.3.3 Rapport au rôle paternel.....	17
2.3.3.4 Rapport au père à l'enfance	18
2.4 L'influence de l'engagement paternel sur le développement de l'enfant.	18
2.5 L'engagement paternel et interventions de la DPJ.....	19
2.6 Pertinence scientifique et sociale	20
2.7 But et objectifs de la recherche	21
CHAPITRE 3 CADRE CONCEPTUEL	22
3.1 La pertinence du modèle écologique.....	25

CHAPITRE 4 MÉTHODOLOGIE.....	26
4.1 Type de devis de recherche.....	26
4.2 Méthode d'échantillonnage.....	26
4.3 Recrutement des analyse et méthode de collecte de données	27
4.4 Méthode d'analyse des données.....	29
4.5 Les participants	29
4.6 Limite et biais de la recherche	32
4.7 L'éthique de la recherche	34
CHAPITRE 5 RÉSULTATS DE LA RECERCHE.....	36
5.1 Le vécu des pères face à l'intervention de la protection de la jeunesse.....	36
5.1.1 Les raisons expliquant l'intervention de la protection de la jeunesse dans la vie des pères	36
5.1.2 La perception des pères à l'égard des interventions de la protection de la jeunesse.....	38
5.1.3 Le vécu des pères sur l'importance qu'ils ont aux yeux des intervenants	40
5.2 Engagement paternel des participants.....	45
5.2.1 La capacité des pères à démontrer leur affection à leur enfant.....	46
5.2.2 L'expertise concernant les soins et l'éducation des enfants.....	47
5.2.3 Implication au niveau des soins des enfants	48
5.2.4 Implication dans la socialisation des enfants.....	50
5.2.5 Implication des pères au niveau de l'accompagnement dans les apprentissages des enfants	50
5.2.6 Implication des pères au niveau de stimulation intellectuelle des enfants.....	52
5.2.7 La qualité de la relation conjugale avec la conjointe actuelle ou ex-conjointe.....	53
5.2.8 Le soutien social reçu de la part de leurs familles, amis et organismes communautaires et gouvernementaux	55
5.2.9 L'importance du père pour l'enfant	56
5.3 Influence de la direction de la protection de la jeunesse sur l'engagement paternel	59
5.3.1 L'influence des intervenants sur leur vision de la paternité chez les pères.....	60
5.3.2 Sur la façon dont les pères montrent leur affection à leurs enfants	61
5.3.3 Sur leur expertise au niveau de la santé des enfants	62
5.3.4 Sur les soins donnés par les pères à leurs enfants	63
5.3.5 Sur la capacité des pères de socialiser leurs enfants	64
5.3.6 Sur l'accompagnement dans les apprentissages de leurs enfants.....	65
5.3.7 Sur la capacité de stimuler intellectuellement leurs enfants	66
5.3.8 Sur la qualité de la relation conjugale.....	67
5.3.9 Sur l'entourage des pères	68
CHAPITRE 6 DISCUSSION	72
6.1 Discussion en lien avec les objectifs.....	72
6.1.1 Le vécu des pères lorsque la direction de la protection de la jeunesse est intervenue.....	72
6.1.1.1 Le vécu des pères face aux raisons expliquant l'intervention de la DPJ	72
6.1.1.2 Le vécu des pères à travers leur perception des interventions de la DPJ.....	73
6.1.1.3 Le sentiment des pères quant à la reconnaissance accordée par les intervenants	76

6.1.2	Le vécu des pères avec leur engagement paternel et ses déterminants	79
6.1.3	Le vécu des pères concernant leur capacité à démontrer de l'affection à leur enfant.....	81
6.1.4	L'expertise parentale mise de l'avant par les pères dans les soins et l'éducation.....	82
6.1.5	Le vécu des pères quant à leur implication dans les soins prodigués aux enfants.....	83
6.1.6	Le vécu des pères concernant leur implication dans la socialisation des enfants	84
6.1.7	Le vécu des pères dans l'accompagnement des apprentissages et la stimulation intellectuelle...	85
6.1.8	L'expérience de pères bénéficiant de soutien dans leur rôle parental.....	87
6.1.9	Le vécu des pères face aux relations conjugales interférant dans le lien père-enfant.....	88
6.2	L'influence de la direction de la protection de la jeunesse sur l'engagement paternel.....	89
6.2.1	L'influence de la DPJ sur la reconnaissance de l'implication des pères par les intervenants sociaux	89
6.2.2	L'influence de la DPJ sur la perception du rôle paternel	92
6.2.3	L'influence de la DPJ sur le sentiment d'expertise parentale en matière de santé des enfants....	94
6.2.4	L'influence de la DPJ sur l'implication des pères dans les soins quotidiens aux enfants.....	96
6.2.5	L'influence de la DPJ sur la capacité des pères à exprimer leur affection et sur leur bien-être psychologique	98
6.2.6	L'influence de la DPJ sur la participation des pères aux apprentissages et à la stimulation intellectuelle de leurs enfants	98
6.2.7	L'influence de la DPJ sur le rôle des pères dans la socialisation des enfants	101
6.2.8	L'influence de la DPJ sur la relation coparentale et ses répercussions sur la mère de l'enfant.	102
6.2.9	L'influence de la DPJ sur l'entourage et les réseaux de soutien des pères	103
6.3	Discussion en lien avec le cadre conceptuel	105
CONCLUSION		111
Les limites de ce mémoire de recherche.....		112
Pistes pour l'intervention en travail social		112
Pistes pour la recherche en travail social.....		113
BIBLIOGRAPHIE.....		115
ANNEXES.....		143

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Écosystémique des facteurs influençant l'engagement paternel.....	26
--	----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 4.1 Caractéristiques sociodémographiques des pères participants.....	31
Tableau 5.1 Synthèse d'expériences vécues par les pères lors de la présence de la DPJ.....	44
Tableau 5.2 Synthèse de l'engagement paternel des participants.....	58
Tableau 5.3 synthèse de l'influence de la DPJ sur l'engagement paternel.....	71

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

DPJ.....	Direction de la protection de la jeunesse
LPJ.....	Loi sur la protection de la jeunesse

RÉSUMÉ

La famille québécoise a connu de profondes transformations au cours des cinquante dernières années, marquées notamment par une implication accrue des pères dans les soins et l'éducation des enfants. Bien que les effets positifs de l'engagement paternel sur le développement global de l'enfant soient largement documentés, peu de recherches se sont penchées sur le vécu des pères ayant fait l'objet d'interventions de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Cette étude qualitative a été menée auprès de neuf pères résidant à Montréal, recrutés par l'intermédiaire d'organismes communautaires. Elle vise à explorer leur perception des effets de ces interventions sur leur engagement paternel. Les résultats révèlent une perception majoritairement négative des pratiques de la DPJ, jugées rigides, impersonnelles et souvent disproportionnées. Les participants expriment un fort sentiment d'injustice, d'impuissance et de dévalorisation, alimenté par un biais perçu en faveur des mères et par le manque de reconnaissance de leur parole et de leur rôle parental. Ce vécu contribue à fragiliser leur estime de soi et à accentuer leur isolement social. Le roulement fréquent du personnel au sein de la DPJ est également identifié comme un obstacle à l'établissement d'un lien de confiance durable. L'étude montre que l'influence de la DPJ sur l'engagement paternel demeure limitée, les intervenants manifestant peu d'intérêt à reconnaître ou à valoriser les différentes dimensions de l'implication des pères. Ces constats invitent la DPJ à revoir ses pratiques en sensibilisant ses intervenants à la réalité des pères et en adoptant des approches fondées sur la reconnaissance, la collaboration et le respect mutuel. Un accompagnement spécifique des pères est également recommandé afin de prévenir les incompréhensions et de favoriser leur engagement. Des recherches futures devraient approfondir ces dynamiques à partir d'échantillons plus larges et de perspectives diversifiées, incluant notamment celles des intervenantes.

MOTS CLÉS : Pères, engagement paternel, intervention, protection de l'enfance, direction de la protection de la jeunesse.

ABSTRACT

Quebec families have undergone profound changes over the past fifty years, marked in particular by increased involvement of fathers in the care and education of their children. Although the positive effects of paternal involvement on children's overall development are well documented, little research has been conducted on the experiences of fathers who have been the subject of interventions by the Director of youth protector (DYP). This qualitative study was conducted with nine fathers living in Montreal, recruited through community organizations. It aims to explore their perceptions of the effects of these interventions on their paternal involvement. The results reveal a predominantly negative perception of DYP's practices, which are considered rigid, impersonal, and often disproportionate. Participants express a strong sense of injustice, powerlessness, and devaluation, fueled by a perceived bias in favor of mothers and a lack of recognition of their voice and parental role. This experience contributes to undermining their self-esteem and accentuating their social isolation. Frequent staff turnover within DYP is also identified as an obstacle to establishing lasting trust. The study shows that the DYP's influence on paternal involvement remains limited, with professionals showing little interest in recognizing or valuing the different dimensions of fathers' involvement. These findings invite the DYP to review its practices by raising awareness among its professionals about the realities of fathers' lives and adopting approaches based on recognition, collaboration, and mutual respect. Specific support for fathers is also recommended in order to prevent misunderstandings and encourage their involvement. Future research should explore these dynamics in greater depth using larger samples and diverse perspectives, including those of practitioners.

KEYWORDS: Fathers, paternal engagement, intervention, child protection, Director of youth protection.

INTRODUCTION

Au cours des cinquante dernières années, la famille québécoise a connu d'importantes évolutions (Moore, 2009; Devault *et al.*, 2022). Parmi ces changements, on note l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, l'émergence du mouvement féministe dans les années 70, l'introduction de congés parentaux pour les pères et l'adoption de nouvelles politiques pour l'égalité des sexes. Ces facteurs ont conduit à une réorganisation des structures familiales et de la masculinité (Tremblay, 2012; Deslaurier, *et al.*, 2019). Aujourd'hui, les femmes accordent plus d'importance à leur carrière et les pères sont plus impliqués dans les soins de leurs enfants.

Depuis quelques décennies, l'écart entre l'implication des deux parents diminue (Institut de la statistique du Québec, 2009) et les responsabilités sont plus équitablement réparties entre les parents (Tremblay *et al.*, 2015; Regroupement pour la Valorisation de la Paternité, 2021). Ces changements ont suscité l'intérêt des chercheurs de diverses disciplines qui ont étudié le rôle des pères dans le développement de l'enfant (Lamb, 2000; Dubeau, *et al.*, 2009). Les études, bien que moins nombreuses que celles concernant les mères, montrent que l'engagement des pères a des effets positifs sur le développement de l'enfant (Allen et Daly, 2007; Lamb, 2010; Paquette, *et al.*, 2009; Rosenberg et Wilcox, 2006) et ces effets positifs sont multidimensionnels, car ils concernent le développement cognitif, émotionnel et social de l'enfant, ainsi que sa santé et son bien-être (Wilson et Prior, 2009; St-Arneault, *et al.*, 2014). Il est donc bénéfique pour les enfants, et par le fait même, la société de promouvoir l'engagement des pères auprès de leurs enfants par le biais d'interventions et de politiques sociales adaptées aux pères de famille (Deslauriers *et al.*, 2019).

Cependant, malgré la reconnaissance des bénéfices de l'engagement paternel pour le développement des enfants et malgré la mise en place, au cours des deux dernières décennies, de services et programmes visant à valoriser la place du père (Dubeau, *et al.*, 2011; Dubeau *et al.*, 2013; Forget *et al.*, 2012), très peu de projets d'interventions ont été en mesure de rejoindre les pères et de nous permettre de comprendre les caractéristiques de l'expérience sociale de ces pères (Turcotte, 2014). Ce phénomène est particulièrement important dans le domaine de la protection de la jeunesse (Brown *et al.*, 2009; Gordon *et al.*, 2012). Ce présent mémoire s'intéresse donc aux vécus des pères lorsque la direction de la protection de la jeunesse est appelée à intervenir dans la

vie de leurs enfants, en concentrant notre regard sur les effets de ses interventions sur leur engagement paternel.

Ce mémoire s'articule en 6 chapitres principaux. Le premier chapitre dressera l'état de la problématique. Le deuxième fait état de la situation, en abordant la culture entourant l'engagement paternel, la définition du concept, les facteurs qui l'influencent, ses effets positifs sur le développement de l'enfant, ainsi que les liens entre l'engagement paternel et les interventions de la DPJ. Le troisième chapitre présentera le cadre conceptuel, en mettant en lumière la pertinence du modèle écologique pour comprendre les dynamiques à l'étude. Le quatrième chapitre sera consacré à la méthodologie. Il détaillera le devis de recherche, les méthodes d'échantillonnage, de collecte et d'analyse des données, les caractéristiques des participants, les limites et biais de l'étude, ainsi que les considérations éthiques. Le cinquième quant à lui, exposera les résultats de la recherche. Il rendra compte des perceptions exprimées par les pères concernant les interventions de la DPJ et leur propre engagement dans leur rôle parental. Enfin, dans le sixième chapitre, il est proposé une discussion des résultats à la lumière de la littérature scientifique, dans le but de répondre aux objectifs de recherche. Une conclusion viendra clore le mémoire en soulignant les limites de l'étude et en suggérant des pistes de réflexion et d'action, tant pour la recherche future que pour les pratiques d'intervention.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) occupe un rôle central dans la protection des enfants dont la sécurité ou le développement est compromis. Sa mission consiste à intervenir dans des situations graves telles que l'abus physique, l'abus sexuel, la négligence, l'abandon, les mauvais traitements psychologiques ou les troubles de comportement sérieux (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021 ; Gouvernement du Québec, 2022). En vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), la DPJ doit assurer le bien-être des enfants tout en soutenant les parents afin de restaurer un équilibre familial propice à leur développement. Cette mission s'appuie sur une approche centrée sur la collaboration, la participation et la mobilisation des forces des familles.

Cependant, les interventions menées par la DPJ s'inscrivent dans un contexte particulièrement complexe, tant sur le plan émotionnel que relationnel. Les professionnels sont appelés à prendre des décisions à fort impact sur la vie des enfants et de leurs parents, dans un cadre souvent contraint par les obligations légales et la pression médiatique. Ces interventions se déroulent fréquemment dans un climat de méfiance et de résistance, puisque les services offerts sont généralement non sollicités. Les pères, notamment, se trouvent souvent en position de défensive face à une institution perçue comme intrusive et normative (Lambert, 2021).

La littérature met en évidence que les pères demeurent sous-représentés dans les pratiques d'intervention en protection de la jeunesse. Plusieurs études ont montré que les services ont historiquement accordé une place prépondérante aux mères, considérées comme les principales figures parentales de référence (Davies *et al.*, 2009 ; Roy *et al.*, 2022). Les pères, quant à eux, expriment des difficultés à trouver leur place dans un système qu'ils perçoivent comme déroutant, bureaucratique et peu adapté à leurs réalités. Ils décrivent souvent un sentiment d'exclusion ou d'incompréhension, parfois renforcé par des stéréotypes sociaux liés à la masculinité, à la virilité ou au rôle du pourvoyeur (Dulac, 2001 ; McKenzie *et al.*, 2018; O'Donnell *et al.*, 2005). Certains ont même l'impression que la LPJ est appliquée de manière différenciée selon le genre, les mères étant perçues comme des figures à soutenir et les pères comme des figures à surveiller (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021 ; Roy, 2022).

Cette marginalisation des pères dans les pratiques d'intervention a des conséquences importantes sur leur engagement parental. Le manque de reconnaissance de leur rôle, conjugué à des expériences négatives avec les intervenants, peut entraîner une baisse de leur participation dans le suivi, voire une rupture du lien avec l'enfant (Baum, 2016; Featherstone, 2003). Les difficultés d'alliance entre les pères et les intervenants traduisent aussi un déficit de compréhension mutuelle. Du côté des travailleurs sociaux, il n'existe pas toujours un cadre théorique solide permettant d'articuler les conceptions contemporaines de la paternité avec la pratique d'intervention auprès des hommes (Daniel et Taylor, 2000). Cette lacune contribue à maintenir des approches genrées qui ne tiennent pas pleinement compte de la diversité des trajectoires et des identités masculines.

Dans ce contexte, la question de la place et de l'expérience des pères dans le système de protection de la jeunesse constitue un enjeu social et professionnel majeur. La littérature scientifique québécoise demeure encore peu développée à cet égard, particulièrement en ce qui concerne les effets perçus des interventions de la DPJ sur l'engagement paternel. Pourtant, mieux comprendre ces effets permettrait non seulement d'améliorer la qualité de la relation d'aide, mais aussi de renforcer la participation des pères dans les trajectoires de protection de leurs enfants.

La présente recherche s'inscrit dans cette perspective. Elle vise à décrire les effets perçus qu'a eus l'intervention de la direction de la protection de la jeunesse sur l'engagement paternel des pères résidant sur l'île de Montréal. En documentant leurs expériences, leurs perceptions et leurs stratégies d'adaptation, cette étude cherche à éclairer les dynamiques complexes entre les pères et les institutions de protection de l'enfance. Elle souhaite ainsi de contribuer à la réflexion sur les pratiques d'intervention sensibles au genre et à la réalité des pères, en vue de favoriser une approche plus inclusive, collaborative et équitable au sein des services de la protection de la jeunesse.

CHAPITRE 2

ÉTAT DE LA SITUATION

Dans ce chapitre, certains enjeux reliant la culture et l'engagement paternel seront explorés, car la culture permet de contextualiser l'engagement paternel et de voir son évolution dans le temps et dans l'espace québécois. Par la suite, une présentation de la naissance et du développement du concept d'engagement paternel sera effectuée. Un portrait des facteurs influençant l'engagement paternel sera aussi succinctement présenté. Finalement, il sera question des objectifs de la présente recherche.

2.1 La culture et engagement paternel

La paternité, à travers les différentes époques et générations, fut associée à différentes significations et différents rôles. Dans le contexte occidental, dans les premiers temps, le père était considéré comme le professeur de la morale ou le guide de la famille (Lamb, 2000). Ensuite, lors de la période de l'industrialisation, le père fut considéré comme le « *breadwinner* », le soutien de la famille. Ce rôle priorisant davantage la composante financière du support que le père offrait à sa famille (Lamb, 2000). Ensuite, dans les années 1970, à la suite de la prolifération de la littérature concernant les comportements associés à la masculinité traditionnelle des pères, le rôle d'importance du père de l'époque était de montrer, principalement au fils, les manières d'agir adéquatement en tant qu'homme (Lamb, 2000). Par la suite, plus récemment, vers le milieu des années 1970 à aujourd'hui, le rôle du père et par le fait même, la vision du bon père furent davantage définis autour de la participation aux soins des enfants (Lamb, 2000). Ainsi, ce changement culturel dans notre perception de la paternité a indéniablement eu des effets sur l'engagement paternel. À ce sujet, Pleck (1997) conclut que le niveau d'engagement a augmenté de manière importante entre le début des années 1970, la fin de 1980 et le début des années 1990. Les pères au début des années 1990 passaient en moyenne 43 % plus de temps avec leur enfant que les pères au début des années 1970 (Pleck, 1997).

Au Québec, en 2021, un récent sondage auprès de 1838 pères nous révèle qu'une grande majorité de pères (71 %) considère que leur implication dans les soins des enfants est partagées équitablement avec la mère et qu'il était important de s'impliquer auprès de son enfant dans la

démonstration d'affection (88 %), d'être présent à l'accouchement (86 %), d'accompagner l'enfant dans différent apprentissage (80 %) et de s'absenter de son travail pour rester auprès de l'enfant à la maison lorsque celui-ci est malade (61 %) (Sondage Léger, 2021).

Malgré un changement de perception sur l'engagement des pères, invitant le père à s'impliquer davantage auprès de son enfant, la littérature scientifique sur le sujet nous expose également qu'il persisterait des obstacles culturels à l'accès aux services pour les pères. Ces obstacles seraient principalement constitués en deux catégories principales soit la distance culturelle entre les hommes et les intervenants professionnels et la technocratisation et la professionnalisation des institutions et des services (Roy, 2022).

En ce qui concerne la distance culturelle entre les hommes et les intervenants, soit l'isolement qui se développe entre ces deux groupes sociaux en lien avec des différences culturelles, tels que les représentations, les valeurs, les modes de vies, les études sur les hommes en situation de précarité suggèrent que ces derniers sont généralement réticents à utiliser les services proposés en raison de mauvaises expériences passées. Ils ont rapporté avoir ressenti du mépris et du rejet lors de consultations précédentes, ce qui les a amenés à intérioriser les stéréotypes négatifs associés à la pauvreté. Par conséquent, ils se sentent marginalisés, isolés et stigmatisés, et ont le sentiment d'être considérés comme inférieurs par les travailleurs sociaux (Dupéré, 2011 ; Tremblay *et al.*, 2016). Les expériences négatives lors de l'obtention de services auraient tendance à rendre les pères méfiants des intervenants sociaux, à créer un fossé entre ceux-ci et les intervenants sociaux puisque le vécu est particulièrement souffrant et non reconnu par le système de service actuel (Dupéré, 2011 ; Tremblay *et al.*, 2016).

Il importe de considérer que les services d'aide psychosociale sont majoritairement structurés autour de l'expression émotionnelle, de l'introspection et de la révélation de soi. Or, ces modalités d'intervention s'inscrivent historiquement dans des normes relationnelles associées au rôle féminin, ce qui peut engendrer un décalage avec les socialisations masculines traditionnelles valorisant la retenue émotionnelle, l'autonomie et la maîtrise de soi (Devault et Gaudet, 2003). Le malaise exprimé par certains pères ne renverrait donc pas nécessairement à une absence de besoins, mais plutôt à une inadéquation perçue entre leurs représentations de la paternité et le cadre proposé par les services. Dans cette perspective, le refus ou la non-utilisation des ressources pourrait constituer

une stratégie de préservation identitaire davantage qu'un désintérêt réel pour le soutien psychosocial (Devault et Gaudet, 2003). Cette hypothèse éclaire les résultats du sondage sur la vulnérabilité en contexte de paternité, selon lesquels seulement 14 % des pères ont consulté une ressource psychosociale au cours de la dernière année (SOM, 2022), suggérant un possible écart entre l'offre de services et les modalités d'engagement jugées acceptables ou pertinentes par les hommes.

De son côté, la technocratisation et la professionnalisation des institutions offrant les services et la complexité du système de santé ont également comme effet d'accentuer la distance culturelle qui existe entre les hommes et les intervenants sociaux (Roy, 2022 ; Tremblay *et al.*, 2016). Ceci serait créateur d'une certaine incompréhension du système de santé à l'égard des réalités des hommes vivant en situation de précarité économique et sociale et des besoins qui en résulteraient (Tremblay *et al.*, 2016). D'une certaine manière, plus les services de santé s'institutionnalisent, moins ils sont en mesure de prendre en considération le vécu et la culture des classes populaires (Dupéré, 2011 ; Dupéré *et al.*, 2016). Ainsi, ce que les intervenants pensent que les pères nécessitent comme soutien est la plupart du temps différent de ce que les pères désirent comme soutien (Devault et Gaudet, 2003). Qui plus est, la technocratisation des services, plus spécifiquement, ceux ayant pour fonction le contrôle social, comme les services de la protection de la jeunesse s'opposeraient directement à la culture autonomiste des hommes, qui pousserait ces derniers à avoir un contrôle sur les différentes dimensions de la vie ceci permettant peu l'adhésion de hommes à ces services. (Tremblay *et al.*, 2016 ; Tremblay *et al.*, 2015).

Enfin, malgré l'implication grandissant des pères auprès de leurs enfants, les pères en difficulté consultent et maintiennent peu les services. Il en ressort pour expliquer ce phénomène que l'établissement des services actuellement est caractérisé par un fossé culturel important séparant les intervenants sociaux des pères. La distanciation culturelle entre les pères et les intervenants et la technocratisation et la professionnalisation des services sont les principaux éléments constitutifs du fossé.

2.2 Naissance et développement du concept d'engagement paternel

Le concept d'engagement paternel, à travers le temps et les époques, a été vu et conceptualisé de différentes manières, ce qui fait en sorte qu'il est difficile de comparer l'engagement paternel d'une époque à une autre (Lamb, 2000).

Dans un premier temps, entre les années 1920 et 1940, sur la base de notion de psychologie psychanalytique, des efforts importants ont été mis sur des recherches axées sur l'identité. Le but était principalement de savoir dans quelle mesure les enfants se comportaient, agissaient ou se voyaient comme similaires à leur père (Lamb ; 2000). L'efficacité de l'identification était donc évaluée en comparant principalement la masculinité et la personnalité du père et de l'enfant. La conception de l'engagement paternelle était analysée à travers des dimensions qualitatives telles que la masculinité, dominance, l'assertivité, etc. (Lamb, 2000).

Avant les années 1970, il n'existait aucune définition formelle de l'engagement paternel, ni même de l'engagement maternel. Cela allait de soi que l'expertise concernant les soins et l'éducation des enfants étaient reconnues aux femmes, ce qui justifiait le manque d'élaboration d'une définition dans la littérature scientifique (Dubeau *et al.*, 2009). Toutefois, devant l'implication accrue des pères auprès de leurs enfants, cela a ouvert la voie à une conceptualisation de l'engagement des deux parents (Dubeau *et al.*, 2009).

Suite à cela, dans la seconde moitié du 20^e siècle, utilisant l'approche quantitative en gain important de popularité, les recherches se sont intéressées à une grande diversité de comportements parentaux tels que les soins de bases comme manger, faire prendre un bain, changer les couches, la discipline, les loisirs, les jeux, la communication, l'accompagnement, l'éducation religieuse et l'aide à l'étude, pour analyser l'engagement paternel d'une manière unidimensionnelle. En quelque sorte, ce concept se réduisait, à un calcul d'un score, d'une somme des interactions entre le père et son enfant. La qualité de la relation était souvent assimilée à la quantité d'interactions (Dubeau *et al.*, 2009).

Ensuite, à la fin des années 1980, une définition présentant l'engagement paternel de manière plus large fut développée par Lamb Pleck, Charnov et Levine (1987). Elle stipule que l'engagement paternel inclut trois composantes principales l'interaction, l'accessibilité et la responsabilité du

père. L'interaction est constituée des rapports directs entre un père et son enfant ; l'accessibilité représente la présence physique et psychologique d'un père à son enfant et la responsabilité renvoie à l'ensemble des planifications et réflexions entourant les soins et le bien-être de l'enfant (Forget, 2009 ; Brent *et al.*, 2005 ; Wilson et Prior, 2009). L'élargissement du concept d'engagement paternel produit par la précédente définition eut également comme effet d'encourager la conception d'outils de mesure de l'engagement paternel à travers différents types d'activités (Dubeau *et al.*, 2009)

C'est ainsi que dans le contexte québécois, une définition de l'engagement paternel grandement influencé par le modèle multidimensionnel de Lamb, Pleck, Charnov et Levine (1987) (Yoon, Bellamy *et al.*, 2018), fut développée par l'équipe ProsPère. Selon l'équipe ProsPère, l'engagement paternel est une participation et une préoccupation continues du père, ou de son substitut, pour le développement psychologique, physique et le bien-être de l'enfant. Cette définition nous présente également l'engagement paternel comme étant constitué de sept (7) dimensions : 1) le père pourvoyeur, 2) le père responsable, 3) le père en interaction, 4) le père qui prend soin, 5) le père affectueux, 6) le père évocateur et 7) le père citoyen (Forget, 2009 ; Dubeau *et al.*, 2009). Par cette définition, nous pouvons observer que le rôle de père concerne l'enfant, mais également la sphère domestique, publique et la qualité d'antan du père, le père pourvoyeur (Forget, 2009).

D'ailleurs, un questionnaire d'engagement paternel fut construit par l'équipe ProsPère, dans le but dans le but d'évaluer l'ensemble des composantes identifiées dans la définition (Dubeau *et al.*, 2009). Le questionnaire comporte 56 items regroupés sous sept dimensions de l'engagement paternel nommé dans la définition (Bossardi *et al.*, 2018). Plusieurs recherches, tout en s'intéressant au comportement des pères, tout comme les recherches de nature quantitative, ce sont également intéressé aux dimensions affectives et aux perceptions des pères. Ainsi, il est davantage possible de mieux comprendre le vécu de certains sous-groupes de pères (en entreprise d'insertion professionnelle et sociale, vulnérable financièrement, etc.) en élaborant des typologies et d'élaborer des cadres conceptuels plus complets intégrant davantage de dimensions d'ordre qualitatif (Dubeau *et al.*, 2009).

En définitive, l'engagement paternel en tant que concept est difficile à définir. Dans un premier lieu, cet engagement était davantage conceptualisé à l'aide de dimension qualitative. L'engagement

paternel était masculin, dominant, etc. Par la suite, au courant des années 1970-1980, au regard de l'augmentation de l'engagement des pères auprès de leur enfant, au regard de l'entrée des femmes dans le marché du travail, il fut davantage nécessaire de mieux comprendre et conceptualiser l'engagement des pères. Ainsi, c'est en utilisant des dimensions davantage quantitatives que l'engagement paternel fut étudié. L'engagement paternel se résumait à des composantes représentant les différentes actions et comportements constitutif de l'engagement paternel (l'interaction, l'accessibilité et la responsabilité). Finalement, par la suite, l'approche qualitative fit son retour en portant davantage l'intérêt des chercheurs sur le monde affectif et les perceptions des pères. C'est ainsi que plusieurs typologies d'engagement paternel furent développées pour nous permettre de mieux comprendre de certains sous-groupes de pères. Par exemple, les pères vivant de la précarité sociale.

2.3 Facteur influençant l'engagement paternel

La littérature scientifique fait ressortir plusieurs facteurs qui peuvent influencer positivement l'engagement paternel. Parmi ces facteurs, nous retrouvons les caractéristiques sociales et culturelles, les caractéristiques familiales et les caractéristiques et attitudes personnelles des pères.

2.3.1 Les caractéristiques sociales et culturelles favorisant l'engagement paternel

Les caractéristiques sociales et culturelles favorisant l'engagement paternel, regroupent plusieurs éléments tels que les politiques sociales; le soutien sociale et l'entourage; et conditions de vie des familles.

2.3.1.1 Les politiques sociales

De nombreux projets, dans les deux dernières décennies, autant au Canada qu'aux États-Unis ont été mis en place dans le but de valoriser la place et le rôle des pères dans la société (Bolté *et al.*, 2002 ; Dubeau *et al.*, 2011 ; Dubeau *et al.*, 2013 ; Dubeau, *et al.*, 2009 ; Gordon *et al.*, 2012).

Dans le contexte québécois, en 1991, la notion d'engagement paternel apparaît avec le rapport du Groupe de travail pour les jeunes (ministère de la Santé et des services sociaux., 1991). Ce rapport recommandait alors que le ministère de la Santé et des Services sociaux de mettre en place un important programme national de promotion du rôle paternel en s'adressant directement aux pères,

mais aussi aux institutions, et en s'associant des partenaires du monde du travail et des groupes communautaires.

Malgré la nécessité d'accentuer les efforts et d'en apprendre davantage sur la problématique entourant la valorisation des pères, le programme national de santé publique de 2003-2012 ne fait pas état du support de l'engagement paternel, ni même d'enjeux ou de services concernant les pères (Deslauriers, 2005). Ce qui est aussi vrai pour le programme national de santé publique de 2015-2025 (Gouvernement du Québec, 2015). Parallèlement aux politiques de santé publique, des mesures furent mises en place pour favoriser l'équilibre entre le travail et la famille pour les pères. Ces mesures sont essentiellement constituées de modalités, de travail flexible, de congés, de paternité, de congés parentaux, de congés pour obligation familiale et du service de garde (Turcotte et Gaudet, 2009).

2.3.1.2 Le soutien social de l'entourage

L'importance du soutien social de la part de leur proche est un facteur favorable au maintien de l'engagement paternel (Tremblay et Allard, 2009). La plupart du temps, le soutien le plus important est celui de la conjointe ou de leur ex-conjointe (Coutu *et al.*, 2005 ; Turcotte et Gaudet, 2009 ; Pentecôte *et al.*, 2016), parce que ce type de soutien procure aux pères soutien émotionnel et informationnel (Devault et Gaudet, 2003). Ce soutien est d'autant plus important puisque souvent les hommes ont tendance à accorder aux mères l'expertise concernant l'éducation et les soins donnés à l'enfant (Devault et Gaudet, 2003).

2.3.2 Caractéristiques familiales favorisant l'engagement paternel

Les caractéristiques familiales sont également importantes à considérer quand il est question de comprendre les facteurs influençant l'engagement des pères. Parmi les facteurs qui sont les plus présents dans la littérature scientifique, nous avons la situation économique des familles, la relation dans le couple, les caractéristiques de la conjointe, la rupture dans le couple et les caractéristiques des enfants.

2.3.2.1 La situation économique des familles

La situation économique à l'intérieur de la famille influence également l'engagement paternel. Par exemple, des recherches ont démontré que plus de salaires se rapprochent du salaire de la conjointe, plus le père a tendance à s'impliquer auprès de ses enfants (NICHD, 2000 ; Yeung *et al.*, 2001), cela même lorsque celui-ci consacre plus d'heures à son travail (Seward *et al.*, 2006). Des travaux conduits en Finlande font la démonstration que la situation économique des familles influence indirectement les conduites paternelles, car la situation économique précaire est susceptible d'influencer négativement l'anxiété et la détresse psychologique des pères (Leinonen *et al.*, 2002). Les pères seraient également plus vulnérables lorsque la situation familiale est précaire, car cela compromet un élément central du rôle paternel, celui de pourvoyeur économique (Kettani *et al.*, 2011).

Ainsi, les pères en situation de chômage et en situation de précarité financière vivront cette situation comme un frein à leur épanouissement et seront susceptibles de vivre davantage de stress et un sentiment d'être incompetent (Kettani *et al.*, 2011). Pour les pères qui ont un emploi, les conditions d'exercice de l'emploi sont également susceptibles d'avoir des effets sur leur engagement paternel. Il en ressort que plus le père investit du temps et de l'énergie dans son travail, moins il est impliqué activement dans la vie de ses enfants (Lamb *et al.*, 2003 ; NICHD, 2000). C'est principalement des dimensions de l'engagement paternel, telles que la socialisation avec les enfants et la participation aux loisirs qui sont influencés négativement par les pressions de l'horaire de travail des pères (Yeung *et al.*, 2001).

2.3.2.2 Les caractéristiques du couple

Le niveau d'engagement paternel serait également lié au type de la relation conjugale. À ce sujet, la grande majorité des recherches sur ce sujet indique que l'engagement paternel est significativement lié à des mesures de la relation avec la mère de l'enfant, indépendamment du statut marital du père (Turcotte et Gaudet, 2009). Ainsi, lorsque la relation conjugale est harmonieuse et adéquate, les pères ont davantage tendance à s'impliquer (Collins, 2004 ; NICHD, 2000). La qualité de la relation avec la mère, avant la naissance de l'enfant, serait un facteur fort significatif de la future implication du père dans les soins de l'enfant et la relation affective. Ceci étant vrai pour quelques mois et même quelques années après la naissance de l'enfant (Baillargeon,

2008). La qualité de la relation avec la mère serait également corrélée avec de bonnes pratiques parentales. Au contraire, la dégradation de la relation avec la mère serait davantage porteuse de mauvaises pratiques parentales tel que la critique, la désapprobation (Turcotte et Gaudet, 2009).

Globalement, il apparaît que l'engagement paternel serait davantage vulnérable à l'effet de la tension conjugale que l'engagement maternel (Cummings *et al.*, 2004 ; Krishnakumar et Buehler, 2000). Il en serait ainsi, car l'engagement paternel serait dépendant du soutien de la conjointe contrairement à l'engagement maternel. De par la prégnance du modèle traditionnel, les femmes seraient davantage socialisées à assumer la responsabilité des enfants. Ainsi, de par la perpétuation de la division du travail à la maison, la femme est susceptible d'obtenir le statut d'expert et de guide auxquels les pères auraient tendance à être référés en matière de soins aux enfants (Devault et Gratton, 2003 ; Parke, 2002).

2.3.2.3 Les caractéristiques de la conjointe

Les caractéristiques de la conjointe peuvent être significatives car elles influencent les valeurs et les attentes liées au rôle de père, ce qui guide le comportement paternel. Elles seraient par le fait même un bon prédicteur de l'engagement paternel (Ross-Plourde *et al.*, 2017, Turcotte et Gaudet, 2009). Celles-ci agiraient comme une vigile, un *gatekeeper* de l'implication des pères (Mc Bride *et al.*, 2005 ; McLanahan et Sigle-Rushton, 2002 ; Sanderson et Sanders-Thompson, 2002). Le *gatekeeping*, dans ce contexte, est défini comme une collection de croyances et de comportements inhibant les efforts de collaborations entre l'homme et la femme dans un contexte familial (Barzilai-Nahon, 2009).

Plusieurs hypothèses existent pour expliquer le phénomène du *gatekeeping*. Il y a l'hésitation des mères à laisser de l'espace au père, car il n'aurait pas les compétences nécessaires (Fagan et Barnett, 2003). Un haut niveau de *gatekeeping* serait en lien avec une socialisation de la mère lui indiquant que les responsabilités des enfants appartiennent aux femmes et aux femmes uniquement (Kulik et Sadeh, 2015). Ainsi, les pères s'impliquent davantage lorsque leur conjointe a une attitude non stéréotypée à l'égard de la division des rôles sexuels et qu'elle valorise le rôle paternel (McBride *et al.*, 2005). Plus encore, les pères s'impliquent davantage auprès de leur enfant lorsque les mères ont une perception positive de leur motivation et de leur compétence à prendre soin des enfants

(Fagan et Barnett, 2003 ; Maurer, 2003 ; McBride *et al.*, 2005) et qu'il agissait avec leurs enfants selon leur perception des attentes et évaluation de leur conjointe à leur égard (Maurer, Pleck et Rane, 2001 ; Pasley *et al.*, 2002).

D'autres caractéristiques maternelles ont de l'influence sur l'implication des pères. Parmi celles-ci nous avons les contraintes de travail des mères, liées à leur statut d'emploi (Turcotte et Gaudet, 2009). À ce sujet, de nombreuses enquêtes ont démontré que les pères sont davantage impliqués auprès de leurs enfants lorsque leur conjointe travaille à l'extérieur, de nombreuses heures et sur des horaires atypiques (Boyer et Nicolas, 2006 ; Coltrane *et al.*, 2004 ; Lamb *et al.*, 2004; Forget *et al.*, 2005).

Il est également reconnu que les contraintes à l'emploi de la mère agiraient comme modérateur de certaines variables agissant sur l'engagement paternel. Dans ce cas, nous parlons plus précisément des caractéristiques personnelles du père. Ainsi, les caractéristiques du père contribueraient à prédire le niveau d'engagement paternel uniquement dans les cas où la mère ne travaille pas à l'extérieur (NICHD, 2000). Dans le cas où les deux conjoints travaillent, les croyances du père à l'égard du rôle paternel ou sa perception de sa compétence n'ont pas d'influences sur l'engagement paternel, car les pères ont moins le choix de s'impliquer (Turcotte et Gaudet, 2009).

2.3.2.4 La rupture dans le couple

Les recherches tendent à démontrer que les ruptures dans le couple sont en augmentation au Canada dans les dernières décennies (Statistique Canada, 2022) Ce phénomène occasionne une fragilisation de la relation père-enfant (Hetherington et Kelly, 2002) pouvant possiblement mener vers un désengagement du père lorsqu'il a le sentiment de ne plus avoir de l'impact dans la vie de ses enfants (Gaudet *et al.*, 2005 ; Hetherington et Stanley-Hagan, 2002) et lorsqu'il n'est plus encouragé et soutenu dans cette voie par la mère des enfants ou carrément empêche de pouvoir établir des liens significatifs avec ses enfants (Gaudet, 2005 ; Laakso et Adams, 2006).

Plusieurs facteurs sont également susceptibles d'expliquer le maintien de l'engagement des pères après une rupture, entre autres une relation harmonieuse avec la mère (Nelson, 2004 ; Rosenbaum, 2000), le niveau d'implication du père envers ses enfants avant la rupture, l'intensité avec laquelle le père identifie à son rôle (Le Bourdais, Juby et Marcil-Gratton, 2001 ; Nicholls et Pike, 2002), le

soutient social (Gaudet et collab., 2005), la proximité de la maison de la mère de ses enfants (Hetherington et Kelly, 2002 ; Le boudais *et al.*, 2001) et le partage d'une vision commune sur la façon d'interagir avec les enfants (Rosenbaum, 2000 ; Willett, 2001). Ce dernier élément étant plus important que la qualité de la relation avec la mère comme déterminant de l'engagement paternel (Baillargeon, 2008).

Les pères séparés vivant de la précarité sociale sont généralement moins impliqués dans la vie de leurs enfants suite à une rupture conjugale avec la mère (Ottosen, 2001 ; Stapelton, 2000 ; Willett, 2001), la précarité économique en soi étant un facteur de fragilisation de l'engagement paternel pouvant aller dans certains cas vers le désengagement (Tremblay et Allard, 2009). Ce phénomène serait explicable par le sentiment de stress et d'incompétence paternels attribuable à leur perception d'être incapable de subvenir aux besoins matériels de leur famille (Kettani *et al.*, 2011).

2.3.2.5 Les caractéristiques des enfants

Les recherches se sont intéressées à des éléments comme le genre, l'âge et le tempérament. Pour ce qui est du genre, les résultats de recherches indiquent qu'il n'y aurait pas d'influence significative du genre de l'enfant sur les dimensions de l'engagement paternelles (Hofferth, 2003 ; McBride *et al.*, 2004 ; Sanderson et Sanders-Thompson, 2002 ; Yeung *et al.*, 2001). Il y aurait toutefois certaines recherches qui exposeraient que les pères s'impliqueraient davantage auprès de leur fils, car ils se sentiraient mieux préparés pour jouer et discuter avec leur enfant du même sexe (NICHD, 2000). Conséquemment, dans les familles composées uniquement d'enfants de sexe masculin, l'engagement serait le plus élevé (Wilcox, 2002).

Les études qui se sont concentrées sur l'âge de l'enfant débouchent sur des résultats contradictoires. Certains sont d'avis que plus l'enfant est jeune, plus le père est impliqué (Turcotte et Gaudet, 2009), alors que d'autres considèrent le contraire, plus l'enfant est âgé, plus le père est impliqué (McBride *et al.*, 2005). Finalement, pour ce qui concerne le tempérament de l'enfant. Des recherches constatent que le stress parental est en hausse lorsque le tempérament de l'enfant est difficile. Cela menant la plupart du temps à la réduire le niveau d'engagement paternel (Halme *et al.*, 2006 ; McBride *et al.*, 2002). Le tempérament de l'enfant aurait également plus d'influence sur l'engagement des pères que celui des mères (McBride *et al.*, 2002).

2.3.3 Caractéristiques et attitudes personnelles des pères favorisant l'engagement paternel

Dans cette section, nous retrouvons les caractéristiques sociodémographiques des pères, les attitudes et croyances à l'égard des rôles de genre, le rapport au rôle paternel et le rapport au père à l'enfance

2.3.3.1 Caractéristiques sociodémographiques des pères

Certaines recherches font état que plus le père est âgé, plus il est impliqué auprès de ses enfants (Collins, 2004 ; Turcotte et Gaudet, 2009). D'autres recherches feraient état que plus le père est jeune plus il y a de chances qu'il soit impliqué dans les activités de soins à l'enfant et plus il avance en âge, plus il serait sensible dans les interactions avec son enfant (National Institute of Child Health and Human Development [NICHD], 2000). Toutefois, d'autres recherches arriveraient à la conclusion qu'il n'y aurait pas d'effet significatif de l'âge du père sur l'implication (Turcotte et Gaudet, 2009 ; Forget *et al.*, 2005).

Les effets du niveau de la scolarité des pères sur l'engagement paternel sont peu documentés dans la littérature scientifique et les recherches produites font état de résultat peu concluant. (Turcotte et Gaudet, 2009). En effet, la majorité des études feraient état d'une absence d'association entre le niveau de scolarité des pères et le niveau de leur engagement paternel (Hofferth, 2003 ; NICHD, 2000). Toutefois, certaines études observeraient des effets positifs du niveau de scolarité sur quelques composantes de l'engagement paternel, soit les activités socialisation et stimulation intellectuelle (Yeung *et al.*, 2001).

Il existerait des connexions entre les catégories socioprofessionnelles et l'implication auprès de leurs enfants. Ainsi, plus un père serait impliqué dans sa vie professionnelle, plus il serait moins impliqué auprès de ses enfants (Boyer et Nicolas, 2006, Fagnanie et Letabliser, 2004 ; Yeung *et al.*, 2001).

2.3.3.2 Attitudes et croyances à l'égard des rôles de genre

Pour les chercheurs dont la notion de genre renvoie à l'identification aux traits de personnalités définissant socialement la masculinité et la féminité, les résultats obtenues, en utilisant le *Bem sexe —Role Inventory* (1981) pour mesurer comment les personnes s'identifient elles-mêmes sur le plan psychologique (entre féminin ou masculin), font ressortir que les pères ayant une personnalité androgyne, qui présente certains des caractères sexuels du sexe féminin, sont davantage impliqués dans les soins et la relation affective avec leur enfant que ceux qui s'identifie uniquement par le critère traditionnel de la masculinité (Baillargeon, 2008; Vafaei *et al.*, 2014).

Pour les chercheurs qui se sont concentré sur les normes qui régissent les hommes et femmes plutôt que les traits de personnalité, il semblerait que l'attitude à l'égard des rôles de genre serait déterminante (Carver *et al.*, 2013; Zhang, Norvilitis et Jin, 2001. D'une certaine manière, une attitude plutôt libérale à l'égard de la division sexuelle des rôles serait un déterminant d'un engagement paternel plus actif, particulièrement dans les soins de bases à l'enfant (Deutsch, Servis et Payne, 2001 ; Sanderson et Sanders-Thomson, 2002)

2.3.3.3 Rapport au rôle paternel

En ce qui concerne le rapport au rôle paternel, les résultats des recherches ont tendance à démontrer que les hommes qui valorisent le rôle de père et lui concèdent une importance dans la construction de leur identité sont davantage impliqués auprès de leur enfant (Hofferth, 2003 ; Pasley, Futris et Skinner, 2002 ; Baillargeon, 2008). De plus, selon une enquête nationale américaine, la représentation du rôle paternel serait le facteur le plus constant et puissant de toutes les dimensions de l'engagement paternel dans la prédiction de l'engagement des pères envers leur enfant (McBride et coll., 2006). Il serait également observé que les pères qui adoptent une définition multidimensionnelle du rôle paternel ont plus tendance à être impliqués dans les soins de bases et l'éducation de leurs enfants (Turcotte et Gaudet, 2009).

Pour ce qui est du sentiment de compétence parentale, les résultats des recherches démontrent qu'il serait un déterminant significatif, car il agirait sur la motivation des pères à s'impliquer et s'investir auprès de leurs enfants (Deutsch, Servis et Payne, 2001 ; Ehrenberg *et al.*, 2001 ; Tremblay et

Allard, 2009 ; Baillargeon, 2008 ; Forget, Dubeau et Rannou, 2005). Plus le père a le sentiment d'être compétent, plus il a tendance à s'impliquer dans les activités de son enfant.

2.3.3.4 Rapport au père à l'enfance

En ce qui concerne le rapport au rôle paternel, certains chercheurs américains et québécois reconnaissent que le modèle paternel auquel les pères ont été exposés est un déterminant de l'engagement des pères auprès de leurs enfants. Dans ce sens, Hofferth (2003) et Baillargeon (2008) indiquent que les hommes qui ont une image la plus positive de leur relation avec leur père sont les pères les plus impliqués activement dans les soins et la relation avec leur enfant. Ces pères seraient motivés par le désir de reproduire les rôles et les modèles dont ils ont hérité dans l'enfance et de s'y identifier (Turcotte et Gaudet, 2009). Pour d'autres chercheurs, les résultats de recherche indiqueraient plutôt le contraire de ce qui précède. En effet, les pères qui seraient exposés à un modèle négatif dans leur enfance auraient davantage tendance à s'impliquer auprès de leurs propres enfants (Marsiglio, 2004). Pour ces derniers, désirant compenser la pauvreté de leur relation avec leur propre père, ceux-ci adopteraient une conduite parentale à l'opposé de leur propre père (Turcotte et Gaudet, 2009).

2.4 L'influence de l'engagement paternel sur le développement de l'enfant.

Les dernières décennies ont permis la publication de quelques études scientifiques exposant les effets positifs de l'engagement paternel sur le développement de l'enfant (Paquette *et al.*, 2009 ; Rosenberg et Wilcox, 2006). Les effets positifs rapportés sont multidimensionnels, car ils concernant autant le développement cognitif, émotif et social de l'enfant, ainsi que sa santé et son bien-être (Frascarol, 2004 ; Wilson et Prior, 2009).

L'engagement paternel permet également de réduire et prévenir, le risque de délinquance, la victimisation, la prise de substance, la toxicomanie la fréquence de comportement internalisé, la dépression et externalisé comme les comportements agressifs (Allen et Daly, 2002 ; Forget, 2009), le risque de décrochage, les chances de subir de mauvais traitements directs et indirects par les soins donnés à la mère (Turcotte *et al.*, 2001), la pauvreté, la récurrence des signalements, le temps passé dans les services de la protection de la jeunesse, le nombre de troubles de comportement de

l'enfant (Opondo *et al.*, 2016), la vulnérabilité sur le plan économique (Sasseville et Simard, 2006) et le cumul des responsabilités de la mère (Strega et al., 2008).

Il est aussi remarqué dans la littérature que l'engagement paternel serait associé à plusieurs résultats désirables tels qu'une meilleure santé mentale lorsque rendu adulte, un plus haut de niveau de compétence cognitive et social, une meilleure relation entre l'enfant et son père, de meilleures interactions avec ses pairs (Frascarol, 2004 ; Wilson et Prior, 2009), une plus grande capacité d'empathie, un plus grand contrôle de soi, un meilleur estime de soi (Turcotte *et al.*, 2001), une plus grande maturité, moins de difficulté à l'école et de meilleures notes scolaires (Wilson et Prior, 2009), un meilleur développement des qualités physiques et linguistiques (St-Arneault, de montigny et Villeneuve, 2014).

2.5 L'engagement paternel et interventions de la DPJ

Comme il fut évoqué auparavant, malgré l'impératif de miser sur les forces des pères dans le processus d'amélioration de la situation familiale, plusieurs pères se sentent laissée de côté (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021). Ces derniers ont également l'impression qu'ils ne reçoivent pas un traitement égalitaire et que l'application de la LPJ est différente entre les pères et les mères (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021).

Une distance existe actuellement entre l'organismes de protection qu'est la DPJ et les pères du Québec. Plusieurs raisons expliquent ce constat. Premièrement, il existe une méconnaissance des types de socialisations masculines. À ce sujet, il est constaté que les intervenants sont loin d'être convaincus de l'utilité des pères dans l'intervention et que les activités offertes aux pères ne répondraient pas à leurs besoins spécifiques et ne favoriserait pas l'engagement paternel (Pouliot et Saint-Jacques, 2005). Les pères seraient également concernés par une situation de double contrainte, qui serait le résultat de leur socialisation et de la perception des intervenants à leur égard. Ainsi, les pères auraient le sentiment d'être inadéquat puisque les intervenants ou intervenantes jugeraient l'expertise des pères comment étant moindre que celle des mères et ne pourrait être automne, comme le suggère leur socialisation, car le contexte d'intervention est souvent imposé par un cadre légal (Devault *et al.*, 2015).

Deuxièmement, il existe un conflit au niveau culturel entre les intervenantes et les pères. Ainsi, il est possible que les pères soit déjà perçu comment étant positif ou négatif même avant la première rencontre avec les intervenants (Dominelli *et al.*, 2010 ; Maxwell *et al.*, 2012). Il est également remarqué que plus le père se rapproche du modèle traditionnel hégémonique de socialisation masculine plus il sera réfractaire à recevoir de l'aide, encore moins dans le cas où il y serait contraint (Roy, 2022). Plus généralement, considérant qu'une bonne partie de la population concernée par la protection de la jeunesse proviennent des milieux populaires, il est important de considérer les conflits culturels que cela peut occasionner. Il est connu depuis les travaux de Paquet (1989), qu'il existe une distance culturelle entre les classes populaires et les professionnels de la santé et des services sociaux. Ainsi, la culture professionnelle et la culture populaire, de par leur différence, comme nous l'avons vu plus haut, amène de l'incompréhension réciproque et une dichotomie entre le « eux » et le « nous ». Le « eux » étant les intervenants de la protection de la jeunesse et « nous » étant les classes populaire (Roy, 2022).

Le sentiment d'être mis de côté, le sentiment que la loi s'applique différemment pour eux, le sentiment de ne pas être bien compris, écouté, de ne pas être valorisé en tant que père et d'être contrôlé et contraint par la loi (Commission spéciales sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021) sont tous des raisons expliquant pourquoi il est difficile pour les hommes de s'impliquer, de s'engager et de participer aux suivis lorsque la protection de la jeunesse est présente dans la vie de son ou de ses enfants. Dans ce contexte, il semble être impératif d'ouvrir une réflexion sur les modes d'interventions et sur les manières d'interagir avec les pères, car cela n'est pas sans conséquences sur l'engagement que ceux-ci développent avec leurs enfants.

2.6 Pertinence scientifique et sociale

Ce mémoire scientifique propose une nouvelle perspective sur l'expérience des pères ayant bénéficié des services de la DPJ. Étant donné le faible nombre de recherches axées sur l'expérience paternelle (Turcotte, 2014), cette étude se distingue par son originalité : elle donne directement la parole aux pères concernés, permettant ainsi d'approfondir les connaissances sur le sujet. Actuellement, ce domaine est peu exploré, l'attention ayant historiquement été portée sur les mères plutôt que sur les pères (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la

jeunesse, 2021 ; Pouliot et Saint-Jacques, 2005), et ce, malgré des décennies d'intervention de la DPJ auprès des familles québécoises (Devault *et al.*, 2015 ; Lambert, 2021).

De plus, cette étude permet de comprendre les effets perçus de l'intervention de la protection de la jeunesse sur l'engagement paternel des pères résidants, conférant ainsi à ce mémoire une pertinence sociale indéniable. Une des retombées désirées de ce présent mémoire est de promouvoir l'importance d'offrir des services adaptés aux réalités des pères, dans un esprit d'égalité. Les familles contemporaines sont en constante évolution et se caractérisent par leur diversité (Devault et Devault-Tousignant, 2022), ce qui modifie considérablement nos attentes envers les hommes (Devault, 2000). Les pères sont de plus en plus impliqués et engagés auprès de leurs enfants, et souhaitent participer pleinement aux décisions qui les concernent (Pronovost et Dumont, 2008 ; Sondage Léger, 2021 ; Substance Stratégie, 2019).

Les résultats de cette recherche seront également utiles à tous les intervenants travaillant avec des hommes, dans tous les milieux de pratique, car ils soulignent l'intérêt de soutenir les pères et les futurs pères dans une perspective d'égalité des genres.

2.7 But et objectifs de la recherche

Le but de cette étude est de décrire les effets perçus qu'a eus l'intervention de la direction de la protection de la jeunesse sur l'engagement paternel des pères résidant sur l'île de Montréal.

Les objectifs :

- 1) Décrire les interventions vécues par les pères lors de la présence de la protection de la jeunesse dans leur vie et leur engagement paternel.
- 2) Décrire la relation entre les interventions vécues par les pères lors de la présence de la protection de la jeunesse et leur niveau d'engagement paternel.

CHAPITRE 3

CADRE CONCEPTUEL

La présente étude s'inspire du modèle écologique du développement humain de Bronfenbrenner (1979). Ce modèle provient des courant constructiviste et systémique, il soutient que « l'écologie du développement humain implique l'étude scientifique de l'accommodations progressive et mutuelle entre un être humain qui grandit et les changements des propriétés des milieux dans lesquels la personne vit » (Absil *et al.*, 2012, p.4).

Ce modèle, tout en positionnant le père au centre de l'analyse, va nous permettre de considérer un éventail élargi de caractéristiques (sous-système) qui influencent les hommes dans l'exercice de leur rôle parental tels que les composante individuelle, les caractéristiques du contexte social, culturels, économique et temporels (Dubeau *et al.*, 2005). S'inspirant du modèle écologique du développement humain, l'engagement paternel est alors vu comme étant influencé par les interactions dynamiques de déterminants relevant des pères mais aussi des mères, des intervenants et organisme de la communauté locale, et des politiques et modèles culturels de l'environnement globale (Ouellet *et al.*, 2003)

Le système écologique du développement humain de Bronfenbrenner est constitué de sous-systèmes : l'ontosystème, le microsystème, le mesosystème, l'exosystème le macrosystème et finalement le chronosystème. Ces systèmes sont imbriqués les uns dans les autres, comme un jeu de poupées russes (Bronfenbrenner, 1979).

L'ontosystème réfère à l'individu en interaction avec lui-même, porteur de ses propres caractéristiques (Absil *et al.*, 2012). Ce système est constitué, pour des fines d'analyse de l'engagement paternel des pères, de leur statut social, leur âge, leur sentiment de compétence parentale, leurs attitudes et croyances à l'égard des rôles de genre et le rapport au père dans l'enfance. Ces éléments sont potentiellement modifiés par l'implication de la protection de la jeunesse dans la vie de la famille (y compris celle des pères). Par exemple, un père pourrait voir son sentiment de compétence parentale s'accroître en s'engageant dans des services ou par l'écoute des conseils de l'intervenante en protection de la jeunesse.

Le microsystème constitue le niveau le plus immédiat de l'environnement de la personne (Tissington, 2008 ; Bronfenbrenner, 1979). Il se compose principalement des activités et des schémas d'interaction dans l'environnement direct du père, tels que sa famille, ses amis et ses voisins.

L'ensemble de ces changements peut perturber le système familial en altérant la relation conjugale et coparentale, les croyances et perceptions du rôle paternel, ainsi que le pouvoir formel et informel au sein de la famille. Ils peuvent également influencer la relation avec la mère et les enfants, le statut d'emploi ou les contraintes de travail des parents ; tous ces éléments étant d'importants déterminants de l'engagement paternel (Turcotte et Gaudet, 2009).

Dans la compréhension du microsystème, il faut garder à l'esprit que les relations qui s'y développent sont réciproques et bidirectionnelles. De plus, les interactions peuvent être influencées par la présence d'une tierce personne (Tissington, 2008). Par exemple, le soutien d'un tiers peut potentiellement améliorer la qualité d'une relation. Ainsi, dans une famille nucléaire, la présence des enfants peut renforcer la volonté des parents de maintenir leur union et d'en consolider la qualité. C'est dans ce système, comme mentionné précédemment, que s'inscrit l'influence de la protection de la jeunesse.

Le mésosystème quant à lui fait principalement référence aux connexions entre les microsystèmes. Ce niveau détermine fortement comment les contextes et les relations se développent (Tissington, 2008 ; Bronfenbrenner, 1979). Dans la présente recherche, ce système nous permettra d'observer la nature, les influences et les effets que les différents microsystèmes peuvent avoir entre eux. D'une certaine manière, le lien entre les intervenants et les pères a une influence sur les interactions du père avec son enfant.

Pour ce qui est de l'exosystème, il se compose des réseaux secondaires p.ex., travail, école, garderie, organismes communautaires, etc. Dans ce contexte, l'expérience de travail des pères, soit l'apport financier et la stabilité de l'emploi, les caractéristiques de la tâche, l'accès à des congés de paternité et congé parentale, le temps de travail et l'aménagement du temps de travail peuvent grandement venir influencer les autres systèmes positivement ou négativement et affecter l'engagement paternel par le fait même (Tissington, 2008). L'implication de la protection de la jeunesse, peut

également perturber cet exosystème en modifiant l'horaire de travail du père, modifiant même sa capacité de travailler. Ceci affectant à la fois les ressources dont le père dispose, sa capacité d'implications, mais également sa perception de lui.

Le macrosystème est le niveau le plus externe du modèle et réfère plutôt aux valeurs, aux lois et aux coutumes d'une culture particulière (Tissington, 2008; Bronfenbrenner, 1979). La priorité que la société accorde aux besoins des pères peut affecter le support qu'ils reçoivent dans les niveaux plus bas du système. Le macrosystème est d'une très grande importance dans la compréhension de la dynamique des pères, car il affecte l'ensemble des autres systèmes (Tissington, 2008 ; Bronfenbrenner, 1979) de la population cible de cette étude. Par exemple, le macrosystème, qui englobe la culture commune, peut nous aider à comprendre le rapport des pères avec la demande d'aide. Dans ce cas, le macrosystème pourrait expliquer certains éléments culturels entourant la relation entre la DPJ et les pères.

Le chronosystème permet d'intégrer le concept de temps dans le système écologique du développement humain (Bronfenbrenner, 1994). Cela comprend non seulement le vieillissement et la maturation de l'individu, mais aussi l'époque et le lieu où cette personne vit et se développe. Plusieurs concepts sont également illustrés pour clarifier le fonctionnement du chronosystème. Tout d'abord, il y a le concept de transition écologique, qui est défini comme le mouvement à l'intérieur d'un microsystème qui change ou modifie la composition de ce microsystème (Bronfenbrenner, 1979). Une promotion au travail, un changement de niveau à l'école, la naissance d'un nouveau frère ou sœur, ou le décès d'un membre de la famille pourraient tous être des exemples de modification d'un microsystème qui change la composition de ce système. Ces transitions ont une influence sur le développement tout au long de la vie (Bronfenbrenner, 1979). Ensuite, il y a l'équifinalité, qui est définie comme la compréhension qu'une personne peut atteindre différents objectifs par une multitude de moyens en fonction de l'environnement dans lequel elle a été élevée et des systèmes qui influencent cet individu tout au long de sa vie (Germain, 1979). Bien que le concept d'équifinalité intègre les idées selon lesquelles différents systèmes influencent un individu, l'influence seule ne peut pas prédire ce que cet individu fera. Enfin, il y a le concept des processus proximaux, qui implique un transfert d'énergie entre l'individu en développement et les personnes, objets et symboles de son environnement immédiat (Bronfenbrenner, 1951). Ainsi, les forces proximales les plus fortes se produisent au niveau du

microsystème et s'affaiblissent à mesure que les systèmes s'éloignent de l'individu (Bronfenbrenner, 1994).

Ce sous-système du modèle écologique me permettra de prendre en compte le temps, l'époque, l'âge du participant et le lieu des événements comme des informations pertinentes à recueillir et à intégrer à l'analyse de leur vécu. Le concept de transition écologique nous permettra d'analyser avec plus d'acuité des événements tels que la naissance de l'enfant, une séparation ou l'arrivée de la direction de la protection de la jeunesse dans leur vie. Le concept d'équifinalité me permettra d'adopter un cadre d'analyse moins rigide autour des actions posées par les participants puisqu'il n'existe pas un chemin unique pour atteindre leurs objectifs de vie. Enfin, le concept de processus proximaux me sera utile pour structurer l'analyse des facteurs du système sur le développement du père. Plus les facteurs se trouvent ou sont proches du microsystème, plus ils sont susceptibles d'avoir de l'influence.

3.1 La pertinence du modèle écologique

Considérant qu'il est largement admis que l'engagement paternel est déterminé par un réseau de facteurs en interaction qui relève à la fois du père, du contexte familial et de l'environnement social et culturel (Turcotte et Gaudet, 2009 ; Turcotte *et al.*, 2001), le modèle écologique prend toute sa pertinence dans l'étude de l'engagement paternel puisqu'il nous permet d'adopter une vision globale sur l'engagement paternel par l'observation de l'interaction des pères avec leur environnements constitué de sous-systèmes en interinfluence. Ainsi, dans le cadre de cette recherche, la protection de la jeunesse, par son influence sur les autres sous-systèmes, a potentiellement la capacité d'influencer les différents déterminants de l'engagement paternel se trouvant dans leur sous-système respectif.

CHAPITRE 4

MÉTHODOLOGIE

Selon Gaudet, Robert (2018), la méthodologie de recherche est l'étude systématique, par observation de la pratique scientifique, des principes qui la fondent et des méthodes de recherche utilisées. Les pages suivants auront pour fonction de présenter les différentes composantes qui constitueront la méthodologie de ce projet de recherche.

4.1 Type de devis de recherche

En raison de la nature de cette recherche, l'approche qualitative fut privilégiée. Selon Boutin (2018), un chercheur qui adopte une philosophie qualitative accorde une importance particulière à la subjectivité, ou du moins, ne cherche pas à la nier. De plus, Gaudet, Robert (2018) définit l'approche qualitative comme un processus de production de connaissances qui se déroule de manière itérative et un sujet de recherche qui se caractérise par sa complexité, sa multidimensionnalité, sa position historique et ses liens subjectifs. En résumé, dans ce projet de recherche, cette approche fut la plus appropriée car elle permet de recueillir et d'analyser facilement la subjectivité des pères concernant leur expérience.

4.2 Méthode d'échantillonnage

Dans le but de recueillir des informations pertinentes pour cette étude, il avait été jugé important que les participants interrogés répondent aux critères d'inclusion suivants : 1) être un homme âgé de 18 ans et plus; 2) avoir reçu les services de la directrice de la protection de la jeunesse au moins une fois au cours des cinq années. De plus, comme le chercheur travaillait à la protection de la jeunesse auprès de l'équipe d'évaluation et d'orientation de Deux-Montagnes dans les Laurentides, le critère d'exclusion suivant avait été ajouté pour des raisons éthiques : 3) avoir déjà bénéficié d'une intervention menée par le chercheur ou par un membre de son équipe de travail.

Dans le but de sélectionner les participants, il a été avisé d'user d'une méthode d'échantillonnage dite non probabiliste. Ainsi, les participants ont été sélectionnés à partir de certaines caractéristiques personnelles (Ouellet et Saint-Jacques, 2000). Pour ce faire, nous avons utilisé la technique d'échantillonnage par « boule de neige » (Pires, 1997). Cela sous-entend qu'il a été

possible de trouver des participants par l'intermédiaire d'autres participants ayant déjà été interrogés par le chercheur. Des pères ont également pu nous contacter pour participer à la recherche puisque nous avons également prévu de recruter des participants par l'intermédiaire d'organismes communautaires offrant des services aux pères.

Toujours en mettant à contribution la technique de « boule de neige », nous allons sélectionner les organismes communautaires susceptibles de nous assister dans le recrutement des participants les fréquentant. Pour se faire une lettre de présentation du projet a été envoyé aux organismes sélectionnés pour diffuser la recherche (annexe 1).

En ce qui concerne la taille de l'échantillonnage lorsqu'il est question d'une recherche de type qualitative la taille de celui-ci est rarement prédéterminée (Bourgois, 2021) et le chercheur s'est plutôt référé à la saturation des données pour arrêter la collecte de données. C'est-à-dire qu'il a connu à posteriori la taille de son échantillon, soit lorsque les entretiens n'apportaient plus d'informations nouvelles.

4.3 Recrutement des analyse et méthode de collecte de données

Pour la collecte des données, l'entrevue semi-dirigée a été privilégiée (Annexe 2), ce type d'entretien étant particulièrement adapté à la population ciblée ainsi qu'aux objectifs de cette recherche. Les thèmes abordés incluaient, pour l'objectif 1, les raisons expliquant l'intervention de la DPJ, la perception du soutien et de l'assistance offerts, ainsi que la relation établie avec les intervenants, la participation aux soins des enfants, la démonstration d'affection, l'accompagnement de l'enfant dans ses apprentissages, et l'expertise parentale concernant les soins et l'éducation des enfants. Enfin, l'objectif 2 reprenait ces mêmes thématiques (participation aux soins des enfants, démonstration d'affection, etc.), mais sous l'angle de l'influence potentielle des interventions de la DPJ sur celles-ci. Selon Mayer et al. (2000), dans ce type d'entretien, la liberté de réponse est plus encadrée que dans une entrevue en profondeur, les questions étant préalablement définies ; néanmoins, les participants conservaient la liberté d'y répondre selon leur propre perspective.

Les entretiens ont duré environ 70 minutes, avec des pauses accordées au besoin. Les objectifs de l'étude étaient présentés au début de chaque entrevue, lors de la soumission du formulaire de

consentement. Une fois le formulaire présenté, si le père maintenait son désir de participer, il était invité à le signer, officialisant ainsi son consentement à l'entrevue.

Ces rencontres ont eu lieu dans divers environnements, plusieurs options étant proposées aux pères : l'entrevue pouvait se dérouler dans les locaux de l'organisme auquel le père était associé, à son domicile, ou dans un autre lieu de son choix. Ainsi, une rencontre a eu lieu dans un café du quartier Westmount, une autre dans les locaux de l'organisme Coopère et une troisième à la Maison Oxygène de Montréal. L'accès aux locaux de ces organismes a d'ailleurs constitué un facteur facilitant pour ces participants. Les autres entrevues se sont déroulées au domicile des pères, à des moments qui leur convenaient. Il est à noter que la grande majorité des pères ont préféré que l'entrevue ait lieu à leur domicile.

La confidentialité de l'identité des interviewés et des informations issues de l'entrevue furent garantie, de manière à ce que la personne sache ce que le chercheur s'attend de lui et ce qu'il entend faire avec les renseignements qui lui ont été livrés (Deslauriers, 1991). Les participants furent informés de leur droit de refuser de répondre à l'une ou l'autre des questions posées dans le cadre de l'entrevue.

Une enregistreuse fut utilisée pour collecter les données : les neuf entretiens furent ensuite retranscrits sous forme de verbatim. Ces derniers furent ensuite traités et codés avec le logiciel NVivo15©.

Le recrutement des pères avait principalement été réalisé par l'intermédiaire de plusieurs organismes communautaires situés sur l'île de Montréal, tels que Pères séparés, Coopère et la Maison Oxygène de Montréal, affiliée au Carrefour familial Hochelaga. Les démarches avaient débuté par des appels téléphoniques au mois de mai 2024, suivis de courriels accompagnés d'une lettre de présentation visant à exposer le projet de recherche et à solliciter la collaboration des responsables des organismes. Ces derniers étaient invités à discuter du projet avec les pères fréquentant leur établissement, à nous référer ceux qui manifestaient un intérêt ou à nous proposer des stratégies pour faciliter le recrutement. Grâce à cette approche, nous avons pu obtenir des références directes de pères intéressés par la recherche. De plus, nous avons participé à diverses activités organisées par les organismes entre le mois juin et juillet 2024, principalement des

soupers, afin d'initier des discussions sur le thème de l'étude, de nous faire connaître auprès des participants et, par la suite, de leur proposer des rencontres individuelles. C'est principalement à travers ces soupers que nous avons pu établir un contact avec la majorité des participants.

4.4 Méthode d'analyse des données

Dans le but d'analyser les données brutes que nous avons recueillies suite aux enregistrements de nos entretiens semi-dirigés, la méthode d'analyse thématique fut mise en application par la « transposition d'un corpus donné en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé » (Paillé et Mucchielli, 2021, p.236). D'une certaine manière, la représentation structurée et synthétique du contenu analysé nous permettra de nous rendre compte des relations existant entre les différents thèmes qui nous auront déterminés (Paillé Mucchielli, 2021).

Ensuite, selon Labra, Castro, Wright et Chamblas (2020) l'analyse thématique implique six (6) phases qui se sont chevauchées et appliquées simultanément, car elles ne se sont pas essentiellement successive. Ainsi, il se peut qu'une certaine récursivité s'impose dans ce qui est la plupart du temps un processus linéaire. Les six phases sont les suivantes : 1) se familiariser avec les données collectées à travers l'écoute des entrevues et la lecture de chacune des transcriptions, l'une à la suite de l'autre ; 2) la génération de codes initiaux à partir de ce qui a été identifié comme étant pertinent dans la phase précédente ; 3) la recherche de thèmes ; 4) la revue des thèmes ; et 5) la définition et dénomination des thèmes et finalement 6) la présentation et discussion des résultats (Labra *et al.*, 2020).

4.5 Les participants

Le groupe de pères ayant participé à cette étude se compose de neuf individus présentant une diversité modérée sur le plan sociodémographique. En ce qui concerne l'âge, les participants se répartissent de manière relativement équitable entre les différentes tranches : deux sont âgés de 20 à 30 ans, deux de 30 à 40 ans, deux de 40 à 50 ans, tandis que trois ont 50 ans et plus. Cette répartition permet d'obtenir une perspective intergénérationnelle sur les réalités vécues par les pères.

Sur le plan du niveau de scolarité, aucun participant ne possède un niveau inférieur à des études secondaires partielles. Deux ont complété partiellement leurs études secondaires, trois les ont terminées, et trois autres ont achevé des études universitaires. Un seul père détient un diplôme professionnel. Aucun participant ne possède de diplôme d'études supérieures, ni de formation collégiale ou primaire, et aucun n'a déclaré être sans scolarité.

Concernant la situation professionnelle, trois pères occupent un emploi à temps plein, un travail à temps partiel, tandis que cinq sont sans emploi au moment de l'étude. Cette donnée est particulièrement significative lorsqu'elle est mise en relation avec les revenus annuels bruts déclarés. Trois participants ont un revenu annuel de 17 000 \$ ou moins, aucun ne se situe dans la tranche de 17 000 \$ à 29 999 \$, trois gagnent entre 30 000 \$ et 44 999 \$, un seul se situe dans la tranche de 45 000 \$ à 59 000 \$, et deux ont un revenu supérieur à 60 000 \$. Cette distribution illustre une certaine disparité économique au sein du groupe.

Du point de vue de la situation matrimoniale, cinq pères se déclarent célibataires, tandis que quatre sont mariés ou en couple. En ce qui concerne le nombre d'enfants, cinq participants ont un seul enfant, un en a deux, et trois en ont trois. Aucun père n'a déclaré avoir quatre enfants ou plus. Ces données sociodémographiques permettent de mieux cerner le profil des participants et de contextualiser les résultats de l'étude, en tenant compte des variables susceptibles d'influencer leur expérience en tant que pères.

Sur le plan familial, les situations étaient marquées par une grande diversité. Quatre pères partageaient la garde de leur(s) enfant(s), selon des modalités variées : certaines établies par ordonnance judiciaire, d'autres convenues de manière informelle. Un père, au moment de l'entrevue, assumait seul la responsabilité parentale, ayant obtenu la garde exclusive de son enfant dans le cadre d'une intervention de la DPJ, qui supervisait également les contacts avec la mère. Deux autres pères avaient des enfants placés en famille d'accueil. Enfin, deux pères ne voyaient leurs enfants que de manière restreinte, ceux-ci résidant chez leur ex-conjointe, avec des visites encadrées ou limitées par la DPJ (tableau 3.1).

Tableau 4.1 Caractéristiques sociodémographiques des pères participants

Variable	Nombre
Âge	
20-30 ans	2
30-40 ans	2
40-50 ans	2
50 ans et plus	3
Niveau de scolarité	
Études primaires partielles	0
Études primaires terminées	0
Études secondaires partielles	2
Études secondaires terminées	3
Études collégiales partielles	0
Études collégiales terminées	0
Études universitaires partielles	0
Études universitaires terminées	3
Diplôme d'études supérieures	0
Diplôme professionnel	1
Aucune scolarité	0
Aucune réponse	0
Travail	
Temps plein	3
Temps partiel	1
Sans emploi	5
Revenu annuel brut	
17 000 \$ et moins	3
17000 \$ à 29 999 \$	0
30000 \$ à 44999 \$	3
45000 \$ à 59000 \$	1
Plus de 60000 \$	2
État Matrimonial	
Célibataire	5

Marié ou en couple	4
Les enfants	
1 enfant	5
2 enfants	1
3 enfants	3
4 enfants et plus	0

4.6 Limite et biais de la recherche

En règle générale, afin de s’assurer que les informations recueillies ne soient pas entachées par les propres représentations du chercheur, il fut question de nous appuyer sur des critères de scientificité telle que la crédibilité, la transférabilité, la fiabilité, faisabilité et la constance interne (Bourgeois, 2016).

La crédibilité en recherche interprétative cherche à s’assurer que le sens exprimé par le sujet correspond au sens que le chercheur a déduit, en particulier lors de la collecte, de l’analyse et de l’interprétation des données (Bourgeois, 2016). S’assurer de la crédibilité est de répondre à la question : « sommes-nous devant un portrait authentique de ce qui est a été observé ? » (Bourgeois, 2016). Dans le but de répondre à ce critère le chercheur a fait vérifier la validité des propos de son texte par les participants de la recherche. Ceci constituant la plus importante stratégie pour établir la crédibilité (Lincoln et Guba, 1985).

La transférabilité, dans le cadre de la recherche interprétative, cherche à établir si les résultats d’une étude peuvent être pertinents ou applicables dans un contexte différent de celui initialement étudié (Bourgeois, 2016). Ce critère concerne à la fois le chercheur que celui qui tente d’utiliser les résultats de recherche à son milieu. Ce critère impose au chercheur du présent projet de recherche de fournir des descriptions riches du contexte et de l’échantillon de l’étude afin que les utilisateurs puissent s’interroger sur la pertinence et la ressemblance entre le contexte de la recherche et leurs propres milieux (Savoie-Zajc, 2001).

Dans le domaine de la recherche interprétative, la fiabilité est une mesure de la transparence du chercheur. Elle vise également à assurer que les interprétations du chercheur sont indépendantes

de ses préjugés personnels (Bourgeois, 2016). Ce critère implique que le chercheur soit lucide de ses jugements et qu'il reconnaisse que ceux-ci influenceront ses analyses et les interprétations (triangulation interne) (Mucchielli, 2009). Selon Pourtois et Desmet (2007), la triangulation interne et celle des observateurs sont les stratégies les plus utiles. Ainsi, il paraît important de spécifier le parcours professionnel du chercheur. D'une certaine manière, le chercheur qui produit la présente recherche possède une connaissance des fonctionnements internes de la protection de la jeunesse de par son emploi d'intervenante de la protection de la jeunesse auprès de l'équipe d'évaluation et d'orientation de Deux-Montagnes dans les Laurentides. Ceci pourrait avoir une influence dans l'interprétation des données collectées puisque lorsqu'il sera question de discuter du vécu des pères face aux intervenants, les connaissances du chercheur de ce projet sur le fonctionnement interne, pourraient porter à présupposer des motivations sous-jacentes aux interventions de la protection de la jeunesse. Il se pourrait également que les actions des pères, leurs réactions face aux intervenants ou intervenants, renvoient aux propres expériences du chercheur de cette étude, son propre vécu en tant qu'intervenant. Dans le but contrebalancer ce biais interne, il a été question de ne pas se baser sur le point de vue du chercheur, mais également d'aller chercher le point de vue de d'autres chercheurs (direction de recherche) lors de l'analyse et l'interprétation des données recueillis.

La faisabilité, en recherche interprétative, fait référence à la pertinence de la recherche-action par le groupe, à la planification d'un projet qui tient compte des contraintes du milieu et à la viabilité du changement ou des solutions que les résultats proposent (Bourgeois, 2016). C'est ainsi que le projet fut centré sur un problème réel et que les solutions répondent aux particularités du milieu (p. ex. économiques, culturelles, politiques) (Savoie-Zacjé, 2001). La lecture du rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la DPJ contient de nombreux témoignages provenant d'une quantité importante d'organismes communautaires travaillant avec les pères +en situation de précarité sociale. Nombreux sont ceux qui ont été d'avis que le traitement actuellement de pères par la DPJ pose actuellement un problème et que les pères se sentent peu concernés, peu interpellés et peu compris (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021).

Dans le contexte de la recherche interprétative, la constance interne fait référence à l'indépendance des observations et des interprétations face à des variations, qu'elles soient accidentelles ou systématiques (Bourgeois, 2016). Selon Mucchielli (2009), la constance interne fournit un degré

d'assurance que les résultats de la recherche n'aient pas été influencés par la personnalité du chercheur, les instruments utilisés ou les conditions de collecte des données. Durant la présente recherche, le chercheur fait état de manière très détaillée de ses procédures de collecte de données. L'écriture d'un journal de bord documentant le travail de terrain et justifiant les décisions prises a pu également venir augmenter la cohérence interne de la recherche.

4.7 L'éthique de la recherche

Pour obtenir un consentement libre et éclairé des participants, un formulaire de consentement fut remis avant de chaque entretien (annexe 3). Ce formulaire a permis à chaque participant de comprendre le but et les objectifs de la recherche et de mieux appréhender ce que leur participation a impliqué. De plus, tout au long du processus de collecte des données, plusieurs mesures furent prises afin de garantir et respecter la confidentialité. Par exemple, les rencontres se sont déroulées dans un lieu fermé, les enregistrements ont été effacés après la transcription effectuée. Les autres données de recherche (papiers, transcriptions etc.) seront conservées pendant sept ans après la fin du projet.

Le chercheur a estimé que la population visée par ce projet de recherche fut particulièrement vulnérable, car la participation à cette recherche leur a demandé de réfléchir à des moments difficiles de leur vie. L'intervention de la protection de la jeunesse dans leur vie peut avoir entraîné une perte de contact avec leurs enfants, une perte d'emploi, une perte de logement, etc. Ces événements ont pu être potentiellement traumatisants pour les participants. Afin de prévenir la douleur émotionnelle que cette participation a pu causer, le chercheur fut clair avec les participants qu'ils pouvaient quitter à tout moment sans conséquences. Il a vérifié régulièrement l'état psychologique du participant et s'est assuré qu'il était toujours volontaire à l'entretien. Si un participant éprouvait un malaise important, la rencontre fut interrompue et le bien-être du participant fut assuré en le référant à un centre de santé prochaine à son domicile.

Concernant les activités professionnelles du chercheur, il fut important de divulguer sa profession actuelle aux participants afin d'éviter tout questionnement relatif aux conflits d'intérêt. Le chercheur s'est également assuré de ne pas côtoyer les participants dans le cadre de son travail en protection de la jeunesse. Si une intervention est nécessaire, il s'est engagé à en informer ses

supérieurs qu'il ne peut intervenir auprès de cette famille pour des raisons d'éthique, de confidentialité et de respect.

CHAPITRE 5

RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Ce chapitre présente les résultats en lien avec les objectifs de ce mémoire. Dans la première partie, seront présentées les informations relatives à l'objectif 1, soit décrire les interventions vécues par les pères lors de la présence de la protection de la jeunesse dans leur vie et leur engagement paternel. Cela impliquera de s'intéresser aux raisons expliquant l'intervention de la protection de la jeunesse dans la vie des pères, à la perception des pères à l'égard des interventions de la DPJ, au vécu des pères quant à l'importance qu'ils ont aux yeux des intervenants, mais également à l'engagement paternel des participants auprès de leurs enfants avant l'intervention de la DPJ. Finalement, dans la deuxième partie, seront présentés les éléments relatifs à l'objectif 2, soit décrire la relation entre les interventions vécues par les pères lors de la présence de la protection de la jeunesse et leur niveau d'engagement paternel. Cette influence sera exposée sur plusieurs aspects de leur engagement, tels que la capacité de montrer leur affection à leurs enfants, leur expertise au niveau de la santé des enfants, les soins donnés par les pères à leurs enfants, leur capacité d'accompagner leurs enfants dans les apprentissages, la capacité des pères de socialiser leurs enfants, leur capacité à stimuler intellectuellement leurs enfants, la qualité de la relation conjugale et finalement le développement de leur entourage.

5.1 Le vécu des pères face à l'intervention de la protection de la jeunesse

5.1.1 Les raisons expliquant l'intervention de la protection de la jeunesse dans la vie des pères

Quant aux raisons justifiant l'intervention de la protection de la jeunesse auprès des participants à cette étude, elles sont diverses. Parmi celles-ci, on note des difficultés liées à la consommation, comme en témoigne le participant suivant : « Il y a un moment où je me suis saoulé, puis je l'ai comme négligé ». (Participant 1, 53 ans, secondaire non complété). D'autres pères rencontrés, au moment de l'arrivée de la DPJ dans leur vie, vivaient avec une personne ayant des problématiques psychologiques :

Ma conjointe a un diagnostic en santé mentale et, avec la grossesse, il y a eu des changements de règles et aussi le fait qu'elle voulait réduire sa médication au maximum. Si elle prend de la médication ou non, cela change beaucoup sa personnalité. (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complété)

Un participant nous raconte avoir été accusé par la DPJ de violence conjugale ce qui justifiait leur implication : « J'ai été jugé pour voie de fait. J'ai fait de la prison pendant un an, et puis la DPJ était là pour des motifs de compromission en lien avec la violence conjugale ». (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)

Pour d'autres pères, l'arrivée de la DPJ dans leur vie s'inscrit dans le cadre d'un conflit parental entourant la détermination de la garde de l'enfant :

Ben là, la première fois que la DPJ a été impliquée (...) C'est juste après que j'avais commencé à faire des démarches pour la garde partagée (...) j'ai quitté mon ex pour ma conjointe actuelle. Mon ex était très, très en colère de ça. Avant que je la quitte, elle m'avait dit que je n'avais pas le droit de la quitter (...) Dans le fond, j'apprends que mon ex est allé au poste de police avec X, mon plus vieux. Qu'apparemment, X aurait dit à la police que je l'aurais malmené, que je l'aurais fait mal au bras. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

Un autre père mentionne que son fils présentait des difficultés d'adaptation et des troubles du comportement dès son jeune âge : « Mon fils X, depuis très jeune, on a constaté, dès qu'il avait 2, 3, 4 ans, qu'il y avait quand même des problèmes d'adaptation, de comportement, un peu sans être terrible ». (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété) C'est pour ces raisons que la DPJ a intervenu.

D'un autre côté, un participant partageait des difficultés avec sa conjointe au moment de l'arrivée de la DPJ dans leur vie :

La DPJ est intervenue parce que la mère de mon fils était déjà suivie par la DPJ, étant donné qu'elle avait déjà perdu deux enfants qui sont placés chez leur père (...) On avait une problématique, et c'est pour ça qu'on a eu des mesures d'urgence, que mon fils a été placé au départ dans une famille d'accueil temporaire. (Homme 7, 46 ans, secondaire complété).

Un autre père participant relate avoir été injustement suivi par la DPJ à la suite d'une agression physique et d'une tentative de son ex-conjointe de l'impliquer faussement auprès des services de protection de la jeunesse :

Elle (la mère) m'a attaqué. J'ai dû porter plainte pour voie de fait contre elle... Puis la DPJ est intervenue suite à ça, en fait. Et ce qui est drôle, c'est que la DPJ n'est pas venue à cause qu'elle m'a attaqué. Parce que suite à l'attaque et à la plainte de voie de fait, comme pour se venger, elle a appelé la DPJ en portant plainte pour négligence, abus physiques, des affaires comme ça. (Homme 3, 22 ans, secondaire complété)

Finalement, un père rencontré mentionne que l'implication de la DPJ dans sa vie familiale est liée à des inquiétudes concernant la sécurité de son enfant dans un contexte de séparation : « Elle m'a

abandonné, pour moi c'est très difficile, la séparation (...) Alors, elle (la mère) a reflété ça sur l'enfant. La frappée, la menace de la frapper ». (Homme 6, 26 ans, secondaire complété).

5.1.2 La perception des pères à l'égard des interventions de la protection de la jeunesse

Les participants à notre étude expriment majoritairement une perception négative des interventions de la protection de la jeunesse. Deux pères, notamment, ont souligné que l'intervention de la DPJ avait eu pour effet de retarder considérablement la résolution de leur situation familiale. Ils expliquent que cette intervention a interrompu une procédure de détermination de la garde déjà en cours devant la Cour supérieure :

Donc, tu sais, ma première expérience avec la DPJ, ça a été vraiment pas le fun, je n'ai pas aimé ça. Puis quand ils m'ont fait comprendre qu'ils allaient rester pendant un certain temps, j'ai encore moins aimé ça. Parce que moi, dans ma tête, mes démarches avec les avocats pour avoir la garde de mon gars, pour qu'on fasse peut-être garde partagée ou peu importe, à l'époque, c'était déjà enclenché. Donc, de devoir tout ralentir pour la DPJ, ça me faisait chier un peu, surtout qu'il y avait plein de rencontres qu'il fallait que je fasse avec eux, un suivi, des méthodes que je ne connais pas du tout, des mots que je ne connais pas non plus. (Homme 3, 22 ans, secondaire complété)

Puis quand j'ai fait appel au DPJ par rapport à l'aliénation parentale que mon jeune vivait, que mes enfants vivaient, puis qu'ils vivent encore, ça a vraiment, vraiment rajouté des délais en cours. Ça fait trois ans que ça dure, puis je n'en vois pas la fin. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

De plus, plusieurs pères estiment que les interventions étaient disproportionnées, malgré leur justification au vu des difficultés qu'ils traversaient lors de ces interventions : « Les interventions étaient justifiées, mais les méthodes étaient trop fortes. Il y aurait eu d'autres façons de le faire ».

(Homme 4, 53 ans, baccalauréat complétée). Ce père explique sa position en précisant que, depuis l'intervention de la DPJ, lui et sa conjointe ont mis en place plusieurs changements importants, tels que la mise en place d'une médication et un déménagement. Il ajoute toutefois que ces améliorations n'ont pas été suffisantes pour que les intervenants de la DPJ modifient leur manière d'intervenir auprès de sa famille, qu'il juge inadéquate :

Je pense que c'était difficile avec ma conjointe quand elle ne prenait pas de médication. Mais après, elle a repris la médication. La dose a augmenté en septembre... Je pense en septembre... Peut-être 2022, Puis il y avait aussi le logement qui était petit, on a changé de logement, on a changé de logement plus grand. Donc je dirais il y a beaucoup de choses, enfin il y a des choses qui ont été comme améliorées de notre côté. La DPJ aurait dû changer leurs lunettes en se disant qu'il y a eu des changements qui sont en mesure de... Il y a eu des changements qui

justifient le fait qu'on pourrait considérer qu'ils sont en mesure de s'occuper de l'ensemble ».
(Homme 4, 53 ans, baccalauréat complété)

Un autre père raconte une expérience comparable. Bien qu'il reconnaisse que sa négligence justifiait l'intervention de la DPJ, il considère que celle-ci avait tendance à percevoir ses problèmes comme plus importants qu'ils ne l'étaient réellement : « Je trouve que c'est un peu normal qu'il y ait une certaine inquiétude, mais ça a été pas mal exagéré je trouve ». (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété). Il considère toutefois qu'il a été en mesure de corriger la situation rapidement et sans l'assistance des intervenants, ce qui aurait normalement mené au départ de la DPJ, au lieu du maintien actuel de leurs interventions auprès de sa famille :

Il y avait des points que j'avais comme négligé au début quand j'ai eu le problème mais que j'ai réglé après, mais sinon, pas vu exactement de l'aide directe, parce que juste une visite de temps en temps comme ça (...) Je me suis dit qu'ils auraient pu consacrer du temps dans d'autres familles, dans d'autres enfants qui ont des problèmes plus graves que les nôtres. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

Un autre père estime que l'intervention de la DPJ était justifiée et, avec les années, en est venu à la conclusion que cela a été une bonne chose pour son fils :

Je ne peux pas dire non parce qu'en réalité, oui, ça a été... Je le comprends pourquoi. Je te dirais qu'avec toutes les difficultés que je vis présentement, je te dirais que ce ne serait pas un bon environnement pour un enfant. On s'entend que là, je suis même dans un refuge, c'est déjà problématique. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

Les pères ont aussi mentionné que les interventions de la DPJ semblaient parfois favoriser la mère, ce qui a nui à la qualité de l'intervention :

Les interventions de la DPJ, au début, j'ai trouvé vraiment... J'ai trouvé bonnes, mais je ne trouvais pas, mettons, pour moi. J'ai trouvé vraiment plus, mettons, pour la mère. Dans le sens que je trouvais qu'ils prenaient plus en considération son bien-être que le mien ou celui de mon gars. Sachant que sa mère était très, très instable. (Homme 3, 22 ans, secondaire complété)

Cette partialité en faveur de la mère dans les interventions de la DPJ est également soulignée par d'autres pères. Ils ont le sentiment que les informations qu'ils transmettent à la DPJ ont peu d'influencer sur les interventions des intervenants, alors qu'ils ont l'impression que les informations transmises par la mère ont une plus grande influence sur ces mêmes interventions. Ce dans sens qu'un des pères rencontrés témoigne : « Un dialogue de la mère, un discours de la mère. C'est tout. Moi, on ne m'a jamais demandé l'histoire de ce qui est arrivé » (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété). Ce participant nous confie que la partialité des interventions de la DPJ à son égard l'a conduit à développer une attitude négative envers ces interventions : « Mais quand j'ai vu que ce

que je disais et tout, on ne me prenait jamais au sérieux, on me cachait des choses, que je voyais que ça se passait selon tous les désirs de la mère, ça n'a pas duré longtemps que j'étais positif avec eux. » (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)

Un autre père a également mentionné que les intervenants de la DPJ se montraient partiaux à son égard, minimisant ses préoccupations malgré la présentation de preuves vidéo. Il raconte :

Alors je commence à faire des vidéos, Je montre cela à la DPJ, regarde, ça c'est des indices de maltraitance, c'est ce que je veux, les crises de ma fille, que sont très durs, les vidéos sont impactant vraiment, les crises sont terribles, après ça, la DPJ a accepté comme la minimisation, non pas problème. (Homme 6, 26 ans, secondaire complété)

Enfin, un autre père, dont le fils a été confié à un centre de réadaptation avec l'accord des deux parents, a partagé son impression positive des interventions dans l'établissement, le décrivant comme un lieu bien organisé et rassurant, qui a eu des effets bénéfiques tant sur son fils que sur lui-même :

C'était quand même bien tenu. Nous, on est allés à une belle cafétéria. Les gens étaient assez agréables. On ne sentait pas qu'ils étaient dans un milieu où c'était de la grosse délinquance. Donc, ça, ça nous rassurait peut-être, sa mère et moi (...) ça peut être fait un peu de bien, je ne te dis pas ça mais en même temps à la limite ça nous a peut-être nous tranquilisés pendant l'année où il était là où on avait moins à dealer avec lui ou ses crises. (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété)

5.1.3 Le vécu des pères sur l'importance qu'ils ont aux yeux des intervenants

Quant à leur interaction avec la DPJ, les pères interrogés ont fait état d'expériences diverses avec ses intervenants, allant de positives à négatives. Plusieurs d'entre eux, ayant vécu des expériences négatives, ont exprimé un sentiment d'injustice, se sentant non crus et faussement accusés dès les premiers contacts avec la DPJ : C'est dans ces termes que deux pères s'expriment :

J'étais assis à une table. Ce n'était pas cette table-là, c'était une table ronde. J'étais complètement bouleversé de ça, de me faire faussement accuser d'avoir malmené mon enfant. Je leur expliquais que je n'avais pas fait ça. J'étais en larmes. Puis, ils ne m'ont pas cru. Ils ne m'ont pas cru. Ils m'ont expliqué que, dans le fond, ils n'ont pas fait d'enquête criminelle à rien. Ils ont juste pris les dires de l'enfant. Ils ont mis ça dans leur rapport. Puis c'est ça que c'était. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

Je donne plus de détails sur le fait que ma femme a un problème de santé. Et je leur ai dit, s'il vous plaît, aidez-la. Elle a souffert de cela dans le passé et on dirait qu'ils ne m'ont jamais cru. Je leur ai parlé du problème d'alcool. Ils ne m'ont jamais cru (...) Parce que quand j'expliquais

tout cela, il voulait que j'accepte que je sois quelqu'un de violent, que j'ai frappé ma femme et que j'ai commis tous les actes. Parce que j'étais dans le déni de leur accusation, ils ne m'ont jamais cru (traduction de l'anglais). (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété)

À ce sujet, un père rencontré relate également qu'en raison de ce manque de confiance envers lui, il a adopté une attitude similaire avec ses intervenants: « Ils avaient zéro confiance en moi. À un moment donné, je me suis rendu compte que je n'allais pas vraiment faire confiance à ces gens-là ». (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété). Ce même père rapporte également avec frustration que, bien qu'ayant été sollicité par la DPJ pour proposer des solutions afin d'améliorer la situation de son enfant, aucune de ses suggestions n'a été prise en compte dans afin d'amélioration sa situation familiale : « Ils m'ont demandé des choses, mais rien que ce que j'ai apporté a servi ». (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété). De plus, plusieurs pères rencontrés ont rapporté un sentiment de déshumanisation et de discrimination des intervenant envers eux, illustré par le témoignage suivant : « Les premières intervenantes, j'avais l'impression de me faire regarder comme un bout de viande que peu importe ce que je disais ils ne m'écoutaient pas, c'était étampé ». (Homme 8, 34 ans, diplôme d'études professionnelles complété)

Un autre père rapporte que les intervenants nourrissaient des préconceptions négatives concernant son état psychologique, avant de lui avoir parlé :

Au départ, elle n'était pas... comment je peux dire ça? Ça n'a pas été facile. Elle était... comment je peux dire ça? (...) souvent, elle n'écoutait pas ce que je disais (...) Parce qu'elle pensait que j'étais un schizophrène. Elle était, sur son point de vue, c'était que j'avais un problème de santé mentale, ce qui n'est pas le cas ». (Homme 7, 46 ans, secondaire complété)

Par ailleurs, un autre participant témoigne avoir été la cible de remarques désobligeantes concernant son apparence. Il rapporte avoir été accusé d'être violent simplement parce que l'intervenant percevait ses tatouages comme violents, ce qu'il a ressenti comme des jugements préconçus et un manque d'impartialité :

Elle (L'intervenante) disait, voyons donc votre tatou, coudre la bouche de la mère, vous êtes bien donc violent, c'est violent vos tatous (...) c'est ça, comme je te l'ai dit, c'est basé sur un... c'est du jugement. Il n'y a pas d'impartialité. (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)

Ce même père rencontré souligne l'absence totale de soutien de la part des intervenants. Il avait l'impression que tous les faits de son vécu qu'il partageait avec eux seraient retournés contre lui, afin de le discréditer et de le rabaisser : « Zéro. Ils ne m'ont rien soutenu. Les fois que je me suis confié un peu à eux, ça s'est viré contre moi, trop sensible, bête, tout. Ils ne gèrent pas ses émotions. Pourtant ». (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété). Par ailleurs, un homme exprime

également un doute quant à la crédibilité de l'intervenante, du fait qu'elle n'ait pas d'enfants. Il considère, tout comme la mère de son enfant, qu'il est difficile de comprendre le vécu d'un parent sans avoir cette expérience :

Ce que je trouve dommage un peu, c'est que la personne qu'ils nous ont envoyé pour faire le suivi, l'intervenante, elle entend-elle, elle n'a pas d'enfant. C'est peut-être juste une opinion, mais la mère de mon fils et moi, nous pensons que quelqu'un qui n'a pas d'enfant ne peut pas comprendre quelqu'un qui a des enfants. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

D'autres pères interrogés expriment également avoir eu le sentiment de ne pas avoir d'importance aux yeux des intervenants de la DPJ, comme l'illustre ce père qui évoque que l'arrivée de la DPJ dans la vie de son enfant s'est traduite notamment par des démarches juridiques visant à exclure les parents de la vie de leur enfant : « Actuellement, ils (les intervenants de la DPJ) désirent m'exclure depuis le début. La première fois qu'ils se sont présentés à la cour de jeunesse était dans le but de m'exclure, moi le père, afin que mon fils reste avec sa mère. » (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété). Dans la même perspective, un autre père explique douter de l'importance que lui accordent les intervenants et ne pas avoir actuellement de contact avec son enfant : « C'est mitigé parce que présentement, le problème c'est que je ne vois pas mon fils ». (Homme 7, 46 ans, secondaire complété)

Pour un autre père, le sentiment d'avoir peu d'importance aux yeux des intervenants de la DPJ, s'exprime principalement par un changement progressif d'attention des intervenants au profit de sa conjointe au fil des rencontres. Cette évolution a renforcé son sentiment de ne pas être considéré, particulièrement lors de la décision de maintenir son enfant en famille d'accueil à long terme :

Après, je voyais que dans les réunions, c'était beaucoup... ils s'adressaient beaucoup à la conjointe, en fait ». « Je dirais non, je ne pense pas. Parce... parce qu'en fait j'ai déjà une autre fille plus je me suis occupé d'elle et puis c'est comme si ça n'avait jamais existé en fait. (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complété)

Dans la même lignée, un autre père témoigne avoir eu le sentiment d'être jugé et minimisé à la lecture des rapports des intervenants sociaux. Il estime que l'ensemble des faits qu'il présentait avait tendance à minimiser la qualité de son implication, son importance pour son fils, et à présenter la mère de manière avantageuse, alors qu'il était la personne, seul, qui répondait à l'ensemble des besoins de son fils :

À la lecture de tous les rapports, elle parle toujours en mal de moi. D'accord. Je comprends. Toujours. Ouais, ouais, ouais. Il n'y a rien de positif. Même quand mon enfant était à temps plein avec moi, en fait, j'ai demandé une fois : comment vois-tu mon enfant maintenant qu'il est à temps plein avec moi ? La première chose qu'elle a dite, c'est : « oh X (son fils) va bien avec la mère ». Je lui ai dit, attends, quoi ? Je n'ai pas demandé ça ». (Traduction de l'anglais) (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété)

D'autre part, une faible proportion des pères rapportent avoir entretenu une relation positive avec les intervenants de la DPJ. Dans ce sens, un père précise que cette relation était possible, car il offrait bonne collaboration à l'intervenante responsable du dossier :

Moi j'essaye juste de coopérer avec eux le plus possible. J'essaye de ne pas les contrarier, de ne pas dire... Si elle me demandait de faire quelque chose, je le faisais (...) Je peux dire qu'on avait quand même une bonne relation, parce qu'elle m'a félicité puis elle a vu que je faisais des efforts pour que les choses s'en aillent du bon côté, on s'entendait bien. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

Un autre père met en valeur que les intervenants chargés de son dossier se montraient à l'écoute et lui inspiraient un sentiment de compétence. De plus, il a une perception positive du rapport des intervenants envers lui :

Sinon, point positif, je pense que j'ai quand même eu grosso modo tout le temps des très bonnes intervenantes, quand même super à l'écoute de nos besoins, autant de moi que de mon gars, puis j'imagine la mère aussi. Je pouvais leur parler de n'importe quoi sans problème. Ils étaient tout le temps prêt à m'aider, tout le temps prêt à m'écouter aux besoins, à me fournir l'aide nécessaire ou le soutien, peu importe. (Homme 3, 22 ans, secondaire complété)

D'autres pères ont mentionné avoir eu l'impression que les intervenants de la DPJ leur accordaient de l'importance dans l'amélioration de la situation de leur enfant. Cela se manifeste dans le témoignage de ce père, dont l'enfant est actuellement sous sa responsabilité, qui estime être au centre de l'attention des intervenants de la DPJ. Il explique que cela est dû au fait qu'il était le seul à prendre soin de l'enfant, ce qui lui donne le sentiment d'avoir de l'importance. La mère, quant à elle, devait travailler sur ses habitudes de vie afin de pouvoir éventuellement retrouver sa place auprès de son fils. Cependant, il note que la situation a changé ces derniers temps :

Oui, oui, bien sûr, sauf que je te dirais que ça... En fait, là, ça dépend beaucoup de moi. Je te dirais, mais avant, ça ne dépendait pas tant de moi parce que la mère devait vraiment... Elle avait vraiment un bon bout de chemin à faire ». (Homme 3, 22 ans, secondaire complété).

Un père a mentionné avoir eu l'impression que les intervenants de la DPJ lui accordaient de l'importance, car il a pu développer une bonne relation avec l'un d'entre eux en particulier : « Oui,

écoute, encore là, comme je te dis, moi, mon rapport était essentiellement avec ce monsieur dont je te parle. Donc, il y a toujours eu un bon contact avec lui » (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété).

Finalement, d'autres pères ont exprimé l'idée que leur sentiment d'avoir de l'importance pour les intervenants de la DPJ était lié au fait que ces derniers semblent vouloir qu'ils soient autant impliqués que la mère. Ils ont l'impression que l'objectif principal de la DPJ est de maintenir une relation équilibrée entre l'enfant et ses deux parents, comme en témoignent les extraits suivants : « Oui, oui, j'ai même l'impression que c'est leur objectif primaire. Qu'ils veulent que les enfants aient une bonne relation avec papa autant qu'avec maman. » (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété) et « je dirais qu'au début, on m'a accordé plus d'importance. On m'a accordé l'importance parce qu'il voulait que la relation soit équivalente avec les deux parents. » (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complété). De plus, l'un des pères rencontrés évoque avoir un point vu assez mitigé sur la question nommant initialement avoir perçu du respect de la part de son intervenante : « Moi oui, peut-être parce que je suis plus vieux qu'elle. En tout cas avec moi, elle a toujours fait preuve de respect ». (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété). Cependant, les difficultés de communication avec les intervenants ont altéré cette impression, le participant se sentant alors réduit à un simple dossier : « on avait de la misère à la rejoindre. Souvent je voyais un texte, deux textes, trois textes. J'appelais, c'est la boîte vocale, elle ne répond pas » et « Je pense qu'on était un dossier parmi les autres. » (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété).

Tableau 5.1 Synthèse d'expériences vécues par les pères lors de la présence de la DPJ

Le vécu des pères	Extrait de verbatim
Sentiment d'injustice	J'étais complètement bouleversé de ça, de me faire faussement accuser d'avoir malmené mon enfant.
Sentiment du manque de confiance envers le père	Ils avaient zéro confiance en moi.
Sentiment de frustration	Ils m'ont demandé des choses, mais rien que ce que j'ai apporté a servi.

Sentiment de déshumanisation et de discrimination	(...) j'avais l'impression de me faire regarder comme un bout de viande que peu importe ce que je disais ils ne m'écoutaient pas, c'était étampé
Sentiment de dévalorisation	(...) souvent, elle n'écoutait pas ce que je disais (...) Parce qu'elle pensait que j'étais un schizophrène.
Sentiment d'être la cible de remarques désobligeantes	Elle [l'intervenante] disait, voyons donc votre tatou, coudre la bouche de la mère, vous êtes bien donc violent, c'est violent vos tatous
Sentiment d'absence totale de soutien	« Zéro. Ils [intervenants] ne m'ont rien soutenu.
Sentiment quant à la crédibilité de l'intervenante	(...) quelqu'un qui n'a pas d'enfant ne peut pas comprendre quelqu'un qui a des enfants.
Sentiment de ne pas avoir d'importance aux yeux des intervenants	« Actuellement, ils [intervenants] désirent m'exclure depuis le début.
Sentiment d'être jugé et minimisé	Il n'y a rien de positif. Même quand mon enfant était à temps plein avec moi.
Sentiment qu'il y avait des difficultés de communication	Souvent je voyais un texte, deux textes, trois textes. J'appelais, c'est la boîte vocale, elle ne répond pas.
Sentiment d'être réduit à un simple dossier	Je pense qu'on était un dossier parmi les autres.
Sentiment d'écoute et de compétence	Sinon, point positif, je pense que j'ai quand même eu grosso modo tout le temps des très bonnes intervenantes, quand même super à l'écoute de nos besoins.
Sentiment d'importance	Il y a toujours eu un bon contact avec lui.
Sentiment d'être impliqués au même niveau que la mère	Ils [intervenants] veulent que les enfants aient une bonne relation avec papa autant qu'avec maman.

5.2 Engagement paternel des participants

Nos discussions avec les pères concernant leur vécu respectif en lien avec les interventions de la DPJ nous ont amenés à percevoir et à nous intéresser à leurs nombreux comportements associés à leur engagement paternel. La section suivante présente les informations qui nous ont été communiquées par les pères concernant les différentes composantes de l'engagement paternel tels que la démonstration d'affection, l'expertise en matière de soins aux enfants, les soins prodigués aux enfants, la capacité de socialisation des enfants, la capacité d'accompagnement des enfants

dans leur apprentissage, la capacité de stimulation intellectuelle des enfants, la relation conjugale et, enfin, le soutien de l'entourage.

5.2.1 La capacité des pères à démontrer leur affection à leur enfant

La plupart des pères rencontrés ont également évoqué leur capacité à montrer leur affection à leurs enfants. Plusieurs pères ont décrit les façons dont ils expriment leur amour : par des câlins, des bisous, du temps passé ensemble, des mots doux. Un participant raconte : « Mes enfants, ils savent que je les aime, de l'affection, ils en ont (...) Ben oui. Je leur dis, eux le disent souvent « Je t'aime ». Je t'aime, papa. Juste comme ça, des fois » (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété). Une autre ajoute : « Je donne tout le temps des câlins, des bisous, je passe du temps avec lui, je m'assois avec lui, il joue ». (Homme 3, 22 ans, secondaire complété)

D'autres hommes ont également souligné le lien entre leur affection et le temps passé avec leurs enfants, en particulier à travers les jeux. Ils nous ont raconté comment ils montrent leur amour en jouant avec eux, ce qui, selon eux, est une façon importante d'être présents et attentifs à leurs besoins :

Mais je suis toujours proche de lui et toujours disponible à 100% s'il a besoin de quelque chose, je suis toujours proche de lui et disponible à 100% s'il a besoin de quelque chose. J'ai tout le temps un œil et une oreille sur lui en permanence, même s'il est à côté de moi ou dans une autre pièce (...) Des fois, on va au parc. Des fois, on fait juste se promener. Je le fais marcher. Je le fais courir dehors. Des fois, j'amène le ballon, tu sais, puis j'essaie de... Quoique ça, ce n'est pas de l'affection comme telle à proprement parler, mais, tu sais, ça fait quand même partie des, on va dire, des moments que je peux passer avec lui. (Homme 3, 22 ans, secondaire complété)

C'est que moi, je joue beaucoup avec mon enfant, rire beaucoup, beaucoup d'amour avec elle. Et puis, elle rire, on le sent bien. Alors, c'est l'amour. C'est le point plus fort de moi. (Homme 6, 26 ans, secondaire complété)

Toujours sur ce thème, un père a confié que l'affection avec son enfant était pour lui une grande source de joie et d'épanouissement dans son rôle de père :

Par contre, quand X était tout bébé, on fait, on avait comme trois visites par semaine. Puis j'aimais ça, comme la porter contre moi, puis lui faire des massages quand elle était tout bébé. J'aimais ça beaucoup. (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)

De plus, un père a aussi raconté qu'il comparait l'affection qu'il donne à son enfant avec le manque d'affection qu'il a ressenti de la part de son propre père quand il était enfant :

Ça, ce n'est pas un problème pour moi parce que quand j'étais jeune, moi j'ai manqué d'affection (...) Mais moi je me suis dit que quand j'allais grandir, que j'allais avoir mes propres enfants, j'allais être le contraire de lui. Et puis c'est ce que j'ai fait. Mon fils, je n'ai pas de problème à lui dire je t'aime, je suis fier de toi. Lui donner des compliments, puis lui donner l'affection qu'il a besoin. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

Par ailleurs, certains pères ont aussi parlé des difficultés qu'ils rencontrent pour montrer leur affection, pour plusieurs raisons. Par exemple, un participant explique qu'étant plus âgé, il a été élevé dans un modèle familial où les pères n'exprimaient pas beaucoup leurs sentiments :

Ben pour ma part, je n'ai jamais été vraiment bon là-dedans. Je dirais que c'est parce que je suis de la vieille école, je portais mon attention particulièrement sur comment il va, s'assurer qu'il mange bien, s'assurer qu'il a ce qu'il a besoin. J'ai toujours eu une tendance à ne pas parler de mes émotions. (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété)

Finalement, certains pères ont indiqué avoir un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme, ce qui, selon eux, rend plus difficile l'expression de leurs sentiments envers leurs enfants. C'est ainsi que deux pères témoignent : « Ben ça, du fait que j'ai un TSA, en fait, c'est comme difficile pour moi ». (Participant 4, 53 ans, baccalauréat complété)

Ça, au niveau de... J'ai beaucoup de difficultés (...) Étant donné de mon autisme, étant donné que j'ai beaucoup de problèmes déjà à gérer mes émotions, parce que j'ai peu d'émotions, c'est une problématique qui est en lien avec mon handicap. Le TSA. (Homme 7, 46 ans, secondaire complété)

5.2.2 L'expertise concernant les soins et l'éducation des enfants

En ce qui concerne les soins de santé de leurs enfants, on remarque que la grande majorité des pères ont déclaré avoir été très présents dans les choix concernant les soins et dans l'organisation des services médicaux. Certains devaient s'assurer que leur(s) enfant(s) soi(en)t vacciné(s), soigné(s) et que leurs besoins dentaires soient satisfaits, en collaborant avec les professionnels de la santé :

En fait, j'ai toujours fait toutes les vaccinations des enfants, et puis on est allé chez le médecin, on lui a dit qu'il était prévu, puis on a toujours suivi les recommandations des médecins, puis les suggestions qu'ils faisaient. (Participant 4, 53 ans, baccalauréat complété)

Je m'assurais qu'il allait à tous ses rendez-vous des dentistes, la plupart du temps quand il allait aux rendez-vous des dentistes la plupart des temps (...) Mais tout ça, c'était moi en cause que... Mais surtout parce que sa mère, elle ne parle pas très bien le français (...) Ça fait plus longtemps aussi que je suis là alors je suis comme plus habitué pour ça fait qu'elle m'a laissé cette tâche. (Participant 1, 53 ans, secondaire non complété)

Un autre père a mentionné que les soins et les connaissances concernant les enfants étaient partagés avec la mère de l'enfant, malgré leur séparation : « Je dirais que je pense qu'on faisait ça pas mal moitié-moitié, mais je m'en suis pas mal aussi occupé ». (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété)

Un père a raconté qu'avant l'arrivée de la DPJ, il avait eu beaucoup de mal à s'impliquer dans les soins médicaux de ses enfants, car la mère ne voulait pas : « Ben là, quand mon ex a refusé que je me présente au rendez-vous médical, j'ai appelé et j'ai pris un rendez-vous moi-même » (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

Il a été témoigné par un des pères que les soins de santé de son enfant n'étaient pas son fort et qu'il avait donc confié cette tâche à sa mère, la grand-mère de l'enfant, car elle travaille dans le domaine médical : « C'est un point pas beaucoup fort de moi, parce que je ne suis pas un médecin (...) Ma mère c'est un technicien médical, alors... elle a aidé beaucoup, beaucoup ». (Homme 6, 26 ans, secondaire complété)

5.2.3 Implication au niveau des soins des enfants

Concernant l'implication des participants dans les soins aux enfants, la grande majorité d'entre eux déclare être ou avoir été impliquée dans les soins de leur(s) enfant(s). Cette implication se manifeste par une large gamme de soins, comme l'illustre le témoignage de ce père, actuellement le seul dispensateur de soins à son enfant :

Je vais te le dire très simplement. Je suis monoparental depuis le début, je fais tout depuis tout le temps. Je n'ai pas de difficultés avec rien du tout, je fais juste tout. Mon gars a besoin de moi. C'est simple de le dire. Autant donner les bains, le biberon, quand je cuisine pour lui, je fais son lavage, je donne le bain, je joue avec lui. Je fais tout, tout, tout (Traduction de l'anglais). (Homme 3, 22 ans, secondaire complété)

D'autres pères, en garde partagée, indiquent être seuls responsables de leur enfant lorsqu'il est sous leur charge. Cela implique qu'ils doivent, selon l'âge de l'enfant, préparer la nourriture, nourrir leur(s) enfant(s), s'assurer de leur hygiène, et changer les couches si nécessaire. Cela implique également d'être à l'écoute de leur enfant, de consulter les services médicaux au besoin, et d'être prêts à répondre à tous les besoins de leurs enfants :

Il a passé tout l'été avec moi pendant les vacances d'été. C'est moi qui s'est occupé de lui (...) Je prenais soin de lui à tous les niveaux parce qu'il avait juste 6 ans et demi, 7 ans. Il était

dépendant de moi à tous les niveaux, préparer sa bouffe, qu'il mange, qu'il prenne sa douche, qu'il fasse ses devoirs à l'école. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

Pendant cette période, X allait vraiment bien parce que, je veux dire, je faisais mon travail là. Je pense qu'il ne réalisait pas que sa mère n'était pas là. Il n'a jamais posé de questions sur elle. Et ouais, j'avais l'habitude de préparer toute la nourriture (...) J'ai appris à changer les couches. J'avais l'habitude de le nourrir quand il était bébé (...) donc heureusement pour moi que j'ai pu rester à la maison et le voir tous les jours quand il était bébé. Comment il évoluait et tout ça. Comment il grandissait. Et ouais, j'ai beaucoup appris en tant que père, ça a changé ma vie (Traduction de l'anglais). (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété)

Concernant ce même sujet, un autre père souligne avoir été présent pour ses enfants, tout en reconnaissant que son incarcération a marqué une rupture dans sa capacité à en prendre soin :

Avant que j'aie en prison, avant que ça arrive, les enfants étaient jeunes, j'avais une vie qui bougeait un peu plus. La mère était beaucoup plus avec les enfants (...) Mais je participais à donner le bain, laver les cheveux, J'endormais mes enfants. J'étais quand même là. (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)

Pour un père rencontré, son implication était avoir été présents pour leur enfant à un moment donné, mais en avoir été séparés pour diverses raisons. Par exemple, les enfants de l'un d'eux ont été placés en famille d'accueil suite à une intervention de la protection de la jeunesse, ce qui a réduit sa capacité à s'en occuper :

En fait, pour X, moi, j'aurais peut-être au moins 60 % des soins. C'est moi (...) C'est comme, changer les couches, lui donner à manger, faire une promenade avec elle. Quand elle était petite. Pour X, j'aurais voulu m'appliquer (...) c'est sûr que j'ai participé à l'hôpital, il y avait comme des soins, ils ont montré des choses, donc j'ai participé à ça aussi. (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complété)

Un autre participant évoque la prise en charge de son enfant, soulignant toutefois le rôle essentiel de sa famille pour assurer l'ensemble des soins et répondre à tous les besoins de son enfant :

Tout notre trois font le soin de l'enfant, surtout moi. Ma mère aussi, ma mère sait qui fait les couches généralement. Changer les couches. Mon père aussi, si je prends une douche, quelque chose comme ça, il regarde l'enfant pendant que je fais ça (...) je suis le qui prend soin de l'enfant. Qu'il ne se tombe pas, il est bien dans la maison, qu'elle joue tranquillement. Si elle veut manger, si elle a besoin de changer les couches. (Homme 6, 26 ans, secondaire complété)

Un des pères a soulevé une perception culturelle selon laquelle les hommes rencontreraient plus de difficultés à répondre à l'ensemble des besoins d'un enfant. Il a associé cette difficulté à l'idée d'un « côté maternel » ou « féminin » moins présent chez les hommes, tout en soulignant le caractère subjectif de cette observation : « alors je te dirais que ça c'est le côté peut être maternel, féminin qu'on a moins nous les gars alors des fois, en tout cas. Oui, des fois. Ou en tout cas, moi ». (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété)

5.2.4 Implication dans la socialisation des enfants

Concernant la socialisation de leurs enfants, la grande majorité des participants a rapporté une implication active, se manifestant par diverses stratégies d'exposition à des contextes sociaux où se trouvent des enfants de leur âge, soit aller au parc avec leurs enfants, les inscrire dans diverses activités, inviter les amis à la maison :

En ce qui concerne la socialisation, je n'ai pas de famille à Montréal, mais parfois, nous allions au parc où il y a d'autres enfants. Il allait aussi avec sa mère voir ses amis de temps en temps (Traduction de l'anglais) ». (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété)

J'ai toujours inscrit à beaucoup d'activités, en fait, pour qu'elle puisse interagir avec d'autres enfants de son âge (...) mais toutes les autres années, elle changeait chaque semaine de camps de jour, donc ça lui permet de faire beaucoup de choses. Et puis, j'utilisais en fait ces choses-là, ou les activités des centres communautaires, pour qu'elles puissent socialiser beaucoup. Des fois, elle allait aux activités de coopère, des choses comme ça. (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complété)

Oui, bien depuis, je te dirais surtout depuis qu'on a la maison ici, on peut se permettre d'inviter leurs amis (...) Presque à toutes les fins de semaine, on a un des six enfants qui a un ami qui vient (...) Je développe beaucoup avec les enfants la possibilité qu'ils peuvent avoir leurs amis ici. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

D'autres pères ont souligné l'importance des interactions familiales dans le processus de socialisation de leur enfant, en mentionnant notamment : « On faisait quand même souvent des soupers justement de famille ». (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété)

Une famille plus grande, je crois que ça aide plus parce que l'enfant est plus en interaction, il n'y a plus de jeu avec les adultes (...) J'essayais de participer à la socialisation, je crois que... Je suis équilibré dans ce point. (Participant 6, 26 ans, secondaire complété)

En outre, un autre père a également partagé son expérience de conciliation entre son besoin de soutien, via les réunions des AA, et la présence de son enfant lors de ses périodes de garde. Il a ainsi expliqué que son fils l'accompagnait aux réunions et interagissait avec les autres membres : « Non, pas vraiment non. J'ai fait des réunions avec Alcoolique Anonyme parce que j'avais besoin d'avoir un genre d'encadrement. Puis vu que je l'avais avec moi la fin de semaine, il venait avec moi au meeting ». (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

5.2.5 Implication des pères au niveau de l'accompagnement dans les apprentissages des enfants

Concernant l'accompagnement de l'apprentissage de leurs enfants, une majorité des participants a exprimé l'idée d'une forte implication, se traduisant par un éventail d'activités partagées, allant de

la lecture aux jeux de société, en passant par l'apprentissage des notions de base comme les chiffres, les couleurs et les mots, ou encore le dessin. Cette perception est illustrée par l'exemple suivant : « J'aime ça expliquer les jeux, par exemple. J'avais apporté un jeu de dominos, en fait, puis j'avais envie de lui expliquer la règle du dominos » (Lors d'une visite supervisée). (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complétée).

Oui oui ! J'essaie de faire tout ça avec mon enfant. Comme je l'ai mentionné, c'est un garçon vraiment intelligent. Il apprend très vite. Nous avons l'habitude de beaucoup jouer. En fait, maintenant, nous faisons des puzzles, il adore dessiner, je lui apprends aussi les couleurs et tous les chiffres (Traduction de l'anglais). (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété)

Oui, mais des fois, je dis que j'ai des livres. J'ai des livres, au niveau des apprentissages, oui, tu sais, j'ai lu des livres. Des fois je mets des dessins animés pour enfants. Ils ne capotent pas trop sur la télé, mais des fois, je peux y emmener de temps en temps pour qu'ils apprennent des mots, des affaires comme ça, qu'ils puissent chanter, danser, des affaires comme ça. (Homme 3, 22 ans, secondaire complété)

Plusieurs pères ont établi un lien entre la présence des enfants et la possibilité de les accompagner dans leurs apprentissages, notamment en ce qui concerne les devoirs. Ils soulignent la difficulté de s'impliquer lorsque le temps passé ensemble est limité par la durée des visites permises par la DPJ. Cela impliquait qu'ils n'étaient pas toujours informés des devoirs à accomplir et qu'ils pouvaient privilégier des activités plus plaisantes pour l'enfant :

Bien sûr, bien sûr. Ben dans le fond, toutes les fois que je suis avec les gars, on regarde les sacs à dos, on regarde les devoirs, bien sûr, vu que j'y vois juste une fin de semaine sur deux, bon, je ne vois pas tout, je ne peux pas faire tous les devoirs, mais c'est quelque chose qu'on ne manque pas (...) C'est quelque chose que j'essaie de vraiment inculquer à mes enfants. L'importance de s'appliquer dans leur étude. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

Ben tu sais, c'est sûr moi, X n'a jamais de devoirs. Pis X, quand ils viennent la fin de semaine, ils n'ont pas de devoirs. Il y a une petite lecture que oui, je vais faire avec elle (..) C'est sûr que pour moi, c'est difficile de suivre dans tout cela parce que ce n'est pas moi qui la garde, c'est plus du côté de la mère (...) Mais encore là, tu sais, c'était limité avant que j'aie en prison ce qu'il y avait à les accompagner là-dedans, mais sinon dans tout ce qu'il y a, des trucs à faire ou quoi, j'ai tout le temps essayé de montrer, de réexpliquer des choses pis tout, tu sais, pis je n'avais pas de difficulté. (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)

Un des pères a souligné adapter son accompagnement des apprentissages aux goûts de son enfant en l'emmenant dans des lieux où il peut pratiquer des activités qui lui plaisent :

Je ne suis pas un talent spécifique, mais j'essaie de faire de mon mieux (...) Les fins de semaine, c'était consacré à lui, à lui faire plaisir, à faire des activités ensemble, aller au parc,

venir ici au Carrefour, aller à la maison des enfants, faire des choses qu'il aime. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

Par ailleurs, pour certains pères, ils considèrent ne pas avoir été très impliqué au niveau de l'accompagnement de leur enfant dans les apprentissages et ce pour différentes raisons. Par exemple, un père nous nomme avoir la perception de ne pas être impliqué puisqu'il se considère davantage compétent dans le domaine de la transmission de la spiritualité, des valeurs et l'accompagnement dans l'apprentissages des sports :

Ce n'est pas un point très fort de moi, mais je suis très spirituel, beaucoup religieux. Alors ça c'est un point fort de moi pour le futur (...) Je l'accompagne, je suis bon pour l'enseigner le spirituel, à faire les sports (...) Et aussi pour l'enseigner, les valeurs religieux, éthiques, morales, les choses comme le respect, la vérité. C'est un point fort de moi, parce que je le répète. (Homme 6, 26 ans, secondaire complété)

Dans une perspective similaire, un autre père a expliqué que sa faible implication dans l'accompagnement des apprentissages de son fils était liée à l'autonomie de ce dernier et au faible volume de devoirs, suggérant une adaptation à ses besoins spécifiques d'adolescent.

Un peu, mais encore là, pas beaucoup. Je ne dis pas que je n'aurais pas pu plus ou que je n'aurais pas dû plus. J'étais, un peu comme tu viens de le dire, j'étais semi-checké, mais encore là, comme il n'a jamais été très devoir et leçon (...) C'est un gars qui est très autonome aussi. (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété)

5.2.6 Implication des pères au niveau de stimulation intellectuelle des enfants

Concernant la stimulation intellectuelle de leurs enfants, la majorité des pères a témoigné d'une implication active, se manifestant par une diversité de méthodes, incluant les jeux d'apprentissage, la lecture de livres et l'offre d'émissions de télévision jugées stimulantes :

Oui, mais des fois, je dis que j'ai des livres. J'ai des livres, au niveau des apprentissages, oui, tu sais, j'ai lu des livres. Des fois je mets des dessins animés pour enfants. Ils ne capotent pas trop sur la télé, mais des fois, je peux y emmener de temps en temps pour qu'ils apprennent des mots, des affaires comme ça. (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété)

Plusieurs participants ont souligné que la stimulation intellectuelle de leur enfant passait également par le développement de sa pensée critique, en l'encourageant à décrire ce qu'il observe et en lui posant des questions sur ses lectures ou ce qu'il entend, même au-delà du contenu principal ou en l'amenant à la bibliothèque municipale. Ceci est illustré par l'exemple suivant :

J'aime bien poser des questions sur les livres, sur ce qu'on voit dans les livres, même si c'est en dehors de l'histoire en fait ». (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complété)

Hum... j'aime lui poser des questions, j'aime lui parler de choses, de lui décrire, de lui demander de me décrire, j'aime aussi pouvoir jouer à des jeux avec lui et voir comment il peut être intelligent. J'aime ça faire ça avec lui, c'est quelque chose que mon père n'a pas fait avec moi. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

Avec mes enfants aussi on va à la bibliothèque de la ville c'est juste un vraiment de leur transmettre une curiosité intellectuelle j'essaie vraiment de leur inculquer que l'apprentissage, c'est important. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

Un des pères rencontrés a toutefois évoqué un choix entre différents types d'activités avec ses enfants, privilégiant, en raison du peu de temps disponible, celles qu'il juge plus plaisantes, notamment les activités physiques, ce qui relègue potentiellement la stimulation intellectuelle au second plan : « c'est sûr que dans le peu de temps que je les voyais, j'essayais de faire plus des activités plaisantes, physiques, c'est-à-dire se promener ». (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété).

5.2.7 La qualité de la relation conjugale avec la conjointe actuelle ou ex-conjointe

En ce qui concerne les relations des participants avec les mères de leurs enfants, on constate que la grande majorité d'entre eux sont séparés. Sans entrer dans les détails des raisons de ces séparations, il est clair que beaucoup de participants ont aujourd'hui des relations difficiles avec leurs ex-conjointes, pour diverses raisons. Par exemple, certains participants pensent que leurs ex-conjointes essaient ou essayaient de nuire à leur relation avec leurs enfants :

Mon ex était très... très bavasse. Elle comptait des choses. Elle avait un scénario où j'étais le méchant. Sans avocat, j'ai eu de la difficulté à me défaire de ça. Elle avait aussi déménagé à 70 kilomètres de notre résidence avec les enfants, juste avant le procès (...) puis depuis, mon ex, elle me cherche constamment des problèmes. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

Ben, c'était un petit peu rough (...) C'est qu'à un moment donné, pour ces histoires-là de pot pis tout ça, elle a dit... Ah oui, mais là, elle me faisait des reproches, tout ça, puis là, elle a voulu contester la garde partagée. (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété)

Il y a eu des hauts et des bas. Il y a des moments où on s'est compris, il y avait une bonne communication, mais il y avait d'autres moments où c'était chaotique (...) Beaucoup de reproches de sa part envers moi, surtout du côté financier. Elle me reprochait que je devais lui donner plus d'argent, j'essayais de coopérer avec elle selon mes moyens, mais elle voulait plus d'argent. Puis souvent elle utilisait ça pour me faire sentir coupable. Puis ça marchait, ça marchait parce que je me sentais coupable (...) ... il y a des moments où elle n'était pas possible

de parler, j'ai dû couper la conversation parce qu'elle faisait que m'insulter. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

Ce même participant a aussi raconté que l'hostilité de la mère l'avait empêché de voir son enfant aussi souvent qu'il l'aurait souhaité. Il a expliqué que, pour avoir accès à son enfant, il devait absolument passer par la mère, ce qui entraînait inévitablement des disputes et des échanges verbaux difficiles :

Il y a eu un couple de fois où j'ai manqué ma garde. Je ne l'ai pas appelé juste parce que je ne voulais pas avoir à la confronter à entamer une autre dispute avec elle parce qu'elle avait tendance des fois à s'obstiner sur un point pendant longtemps comme rester dans la rancune dans l'amertume. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

Il nous a aussi confié se sentir impuissant face à la mère et à ses critiques. Il aimerait s'entendre avec elle pour ne pas avoir à aller devant les tribunaux et éviter ainsi des problèmes qui pourraient nuire à son enfant :

Impuissant, impuissant parce que je ne voulais pas entamer une guerre avec elle (la mère), j'essayais de régler tout ça à l'amiable à chaque fois je ne voulais pas passer en court alors j'attendais que ça se passe comme la tempête. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

D'autres participants ont aussi raconté qu'ils ne communiquaient plus avec la mère de leurs enfants, pour différentes raisons. Par exemple, un participant a expliqué qu'une décision de justice lui interdisait tout contact avec la mère, sauf dans le cadre de ses droits de visite : « C'est limité. J'ai un interdit... Oui. Dans le fond, moi, j'ai un interdit de communiquer avec la mère sauf dans mes droits d'accès ordonnés par le DPJ. Sauf si le DPJ autorise » (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)

Un autre participant a simplement dit qu'il n'y avait plus aucun contact avec la mère : « Il n'y a pas de qualité parce que la relation avec la mère est inexistante pour l'instant. On ne se parle pas, on ne se voit pas, et rien du tout. C'est ça. Il n'y a rien avec la mère » (Homme 3, 22 ans, secondaire complété). Un père a aussi expliqué qu'il préférerait passer par des intermédiaires pour communiquer avec la mère, car leur relation était très négative : « C'est une relation négative et toxique, bon, grâce à Dieu, je me sens très bien par rapport à la situation, si tu as des intermédiaires. » (Homme 6, 26 ans, secondaire complété).

Enfin, certains participants ont une relation correcte avec leur ex-conjointe. Par exemple, un participant explique que la mère, qui est toujours en contact avec leur enfant, l'aide à garder contact avec lui, même à distance, car lui-même n'a pas la possibilité de le voir directement :

On se parle encore. On a encore des contacts. Je suis... Elle se fait souvent vidéo, conférences. Elle me rapporte ce qui se passe avec mon petit. Elle me donne des photos. Oui, ça se passe.
(Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

Finalement, un seul participant est encore en couple avec la mère de son enfant. Il explique que leur relation se passe bien, surtout depuis que sa conjointe prend ses médicaments régulièrement. Il témoigne : « Oui, ça va bien. Je vais dire que quand elle prend la médication, il n'y pas d'irritabilité, il n'y a pas de conflits, en fait ». (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complété)

5.2.8 Le soutien social reçu de la part de leurs familles, amis et organismes communautaires et gouvernementaux

Concernant le soutien social reçu par les participants afin de maintenir leur implication auprès de leurs enfants, une grande majorité des pères ont mentionné avoir bénéficié d'un soutien important de la part d'organismes communautaires et gouvernementaux. L'un d'eux témoigne : « Ben écoute, je te dirais qu'au niveau des services communautaires, oui. Père séparé, c'est fantastique » (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

Un des pères rapporte également : « J'ai Coopère, ce sont plusieurs organismes qui m'aident. J'ai Autisme Montréal, ma sexologue, mon agent de probation ». (Homme 7, 46 ans, secondaire complété)

Un père indique avoir reçu l'aide d'un organisme communautaire pour trouver un logement et des activités pour son fils pendant la période des fêtes. Cette aide est venue dans des moments difficiles qu'il vivait :

Oui, ils m'ont beaucoup aidé dans mes moments difficiles. Ils m'ont même aidé à trouver un appartement, un HLM. Le Carrefour familial c'est sûr que ça aide d'avoir des activités l'encadrement à Noël pouvoir avoir une place où aller fêter Noël le père Noël vient puis les enfants sont là puis ils reçoivent plein de cadeaux c'est le fun pour les enfants ça parce que ma famille comme je dis on ne se tient pas ensemble sinon Noël juste moi puis lui ça aurait été plate comme activité. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

À ce sujet, un autre père estime ne pas bénéficier de soutien de la part de ses amis ni de sa famille, mais rapporte avoir reçu des invitations et avoir eu accès à des activités, impliquant également son enfant, grâce à un organisme communautaire :

En ce moment, je n'en ai pas. J'avais un ami proche, mais il est parti il y a deux mois (...) Je veux dire, je connais des gens de mon travail, mais je ne les considère pas comme des amis. Oui, la Maison Oxygène, ils m'ont invité après mon départ. Ils m'ont invité à quelques événements. Et ouais, j'y suis allé avec eux. Parce que je sais qu'il y a des enfants là-bas et je veux que mon enfant se socialise avec d'autres enfants (socialisation). D'un autre côté, c'est vraiment difficile. Je suis un gars qui aime sa famille, qui aime ses amis, et ouais (Traduction de l'anglais). (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété)

Les gens autour de moi étaient très compréhensibles les dernières années parce que moi je dirais que depuis le début c'était ça dans ma bouche à tous les jours (...) Les gens autour de moi sont très empathiques, consciencieux (...) Ma copine, ma famille, mes intervenants. Pas la DPJ, par contre. Les intervenants de Père séparé, les organismes, certains amis. (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)

5.2.9 L'importance du père pour l'enfant

Quant à l'importance du rôle paternel dans le développement des enfants, il ressort des témoignages que tous les participants s'accordent sur son caractère essentiel. Néanmoins, différentes justifications sont avancées. Par exemple, certains hommes soulignent que le père agit comme un guide pour l'enfant :

Oui, bien, je pense que le père est très important pour le père puisqu'il l'aide avec ses conseils, quand un enfant est vraiment jeune, il absorbe tout ce qui l'entoure, alors ils apprennent beaucoup du père. S'il voit leur père mal agir, il va probablement répéter les actes de ce dernier, alors le père est très important pour guider l'enfant. (Traduction de l'anglais) (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété)

C'est important pour l'enfant d'avoir un, parce que ça peut lui permettre dans la vie de reconnaître qu'il ne peut faire tout ce qu'il veut quand il veut, qu'il y a des moments pour chaque affaire. (Homme 3, 22 ans, secondaire complété)

Les pères rencontrés ont également évoqué le père comme figure d'autorité pour l'enfant. Un participant décrit ainsi le rôle paternel : « Mais je te dirais que le père, en général, c'est surtout... mettons... la figure d'autorité... c'est surtout... être père, c'est surtout... mettons... la figure d'autorité... et lui montrer un peu la discipline » (Homme 3, 22 ans, secondaire complété). Un autre homme a aussi communiqué un lien entre masculinité et autorité : « Moi je crois que malgré tout, un père, la masculinité a plus de traits de forme d'autorité que la féminité ». (Participant 9, 65 ans, baccalauréat complété) Il a ajouté que, dans son couple, il se considérait comme plus autoritaire

que sa conjointe : « mais je vais être un petit peu plus *law and order* que sa mère qui a tendance à capituler très vite ». (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété)

La plupart des hommes ont aussi mentionné l'importance de la conjointe du père et de la mère, insistant sur la complémentarité de leurs rôles pour l'épanouissement de l'enfant. Ce dans ces propos que deux pères témoignent :

Mais la mère, mais le père. Vraiment, les pères et les mères sont des personnes qui sont irremplaçables pour la vie, pour la vie d'un enfant (...) C'est très... un impact très dur pour l'enfant, parce que les mères et les mères sont Irremplaçables pour la vie d'un enfant. (Homme 6, 26 ans, secondaire complété)

L'importance du père et de la mère, c'est 50-50. Ce n'est pas un plus que l'autre, c'est important un ou l'autre. Qu'il manque un ou qu'il manque l'autre, c'est sûr qu'il va y avoir des conséquences (...) Parce que peu à peu, la mère et le père ont des façons différentes de voir les choses. On est différents, on ne perçoit pas les mêmes dangers de la même façon. (Homme 7, 46 ans, secondaire complété)

Un père rencontré, pour sa part, considère que sa paternité s'exprime à travers le temps qu'il passe avec son enfant à faire des activités, comme du sport par exemple. Alors que la mère, pour lui, se concentre davantage sur les émotions et les sentiments vécus par l'enfant :

Être père c'est surtout comme passer du temps avec l'enfant être présent avec lui, le conseiller, lui donner de l'attention, des affaires comme ça c'est moins dans les sentiments et dans émotions comme une mère, par exemple. C'est plus dans le côté pratique, comme donner de son temps et faire quelque chose avec l'enfant, comme des activités, des sports ou autre. (Homme 3, 22 ans, secondaire complété)

Dans un ordre d'idée similaire, selon un des pères, le père est aussi important que la mère, toutefois dépendamment de l'âge de l'enfant, le degré d'importance entre le père et la mère peut varier, le père étant moins important lors des premières années de l'enfant : « Je pense que c'est probablement aussi important, mais je pense qu'effectivement, particulièrement dans les premières années, clairement que la mère a un lien plus symbiotique, si tu veux, avec un enfant. Moi, je crois » (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété). Ainsi selon un autre participant, le rôle du père implique de devoir, lorsqu'il est temps, de venir créer une distance entre la mère de l'enfant afin que ce dernier puisse développer son autonomie : « Ok. Le rôle du père, c'était un peu de séparer un peu l'enfant de la mère, puis qu'il permettait que l'enfant développe son autonomie, en fait. » (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complétée).

D'autres pères rencontrés ont également partagé des éléments de la relation qu'ils n'ont développée avec leur père, en particulier son absence, les raisons de cette absence et les impacts que cette absence a eus sur leur parcours de vie, tels qu'un sentiment d'incomplétude et une insécurité constante, afin d'illustrer l'importance de la présence paternelle.

Moi-même, quand j'étais petit, faire ça court, j'ai souffert d'aliénation parentale (...) J'insultais mon père (...) À cause que je n'avais pas mon père dans ma vie, j'ai développé beaucoup de problèmes d'estime, beaucoup, beaucoup, qui m'affligent encore aujourd'hui. C'est au niveau de l'identité aussi, beaucoup. Je me trouve, à être un adulte, souvent questionné sur moi-même, sur mon identité, sur ce que je suis supposé faire (...) Maintenant, j'ai 34 ans, j'ai vécu plus d'années sans lui qu'avec lui, puis je ne sais pas ce que je donnerais. Je donnerais tout ce que j'ai pour avoir une discussion avec mon père. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

Mais le fait que mon père n'était pas présent, il y avait quelque chose d'incomplet dans ma vie, puis ça a eu des répercussions dans le futur. Ça m'a rendu insécure. Il y a eu des impacts par rapport à ma personnalité quand j'ai vieilli. C'est pour ça que de mon côté, j'essayais d'être le plus présent possible dans la vie de mon fils. Parce que je trouve que le rôle du père est important. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

Tableau 5.2 Synthèse de l'engagement paternel des participants

Les composantes de l'implication paternel	Constats principaux	Extrait de Verbatim
La capacité des pères à démontrer leur affection à leur enfant	Plusieurs pères ont décrit les façons dont ils expriment leur amour : par des câlins, des bisous, du temps passé ensemble, des mots doux.	Mes enfants, ils savent que je les aime, de l'affection, ils en ont (...) eux le disent souvent « Je t'aime, Je t'aime, papa ». Juste comme ça, des fois.
L'expertise concernant les soins et l'éducation des enfants	La grande majorité des pères ont déclaré avoir été très présents dans les choix concernant les soins et dans l'organisation des services médicaux.	En fait, j'ai toujours fait toutes les vaccinations des enfants, et puis on est allé chez le médecin, puis on a toujours suivi les recommandations des médecins
Implication au niveau des soins des enfants	La grande majorité d'entre eux déclare être ou avoir été impliquée dans les soins de leur(s) enfant(s).	Il a passé tout l'été avec moi pendant les vacances d'été. C'est moi qui s'est occupé de lui (...) Je prenais soin de lui à tous les niveaux
L'implication dans la socialisation des enfants	La grande majorité des participants a rapporté une implication active, se manifestant par diverses stratégies d'exposition à des contextes sociaux	En ce qui concerne la socialisation, je n'ai pas de famille à Montréal, mais parfois, nous allions au parc où il y a d'autres enfants.

L'implication des pères au niveau de l'accompagnement dans les apprentissages des enfants	Une majorité des participants a exprimé l'idée d'une forte implication, se traduisant par un éventail d'activités partagées	Oui oui ! J'essaie de faire tout ça avec mon enfant. Comme je l'ai mentionné, c'est un garçon vraiment intelligent. Il apprend très vite.
L'implication dans la stimulation intellectuelle des participants	La majorité des pères a témoigné d'une implication active, se manifestant par une diversité de méthodes, incluant les jeux d'apprentissage, la lecture de livres et l'offre d'émissions de télévision jugées stimulantes :	J'ai des livres, au niveau des apprentissages, oui, tu sais, j'ai lu des livres. Des fois je mets des dessins animés pour enfants.
La qualité de la relation conjugale avec la conjointe actuelle ou ex-conjointe	La grande majorité d'entre eux sont séparés et entretiennent des relations difficiles avec leurs ex-conjointes.	Mon ex était très... très bavasse. Elle comptait des choses. Elle avait un scénario où j'étais le méchant. Sans avocat, j'ai eu de la difficulté à me défaire de ça.
Le soutien social reçu de la part de leur famille, amis et organismes communautaires et gouvernementaux	Une grande majorité des pères ont mentionné avoir bénéficié d'un soutien important de la part d'organismes communautaires et gouvernementaux.	J'ai Coopère, ce sont plusieurs organismes qui m'aident.
L'importance du père pour l'enfant	Il ressort des témoignages que tous les participants s'accordent sur son caractère essentiel	Oui, bien, je pense que le père est très important pour le père puisqu'il l'aide avec ses conseils, quand un enfant est vraiment jeune, il absorbe tout ce qui l'entoure, alors ils apprennent beaucoup du père.

5.3 Influence de la direction de la protection de la jeunesse sur l'engagement paternel

L'expérience des interventions de la protection de la jeunesse a été associée, pour certains, à des émotions négatives, tandis que pour d'autres, elle a plutôt suscité des émotions positives. Dans la section suivante, nous examinerons l'influence que les interventions de la DPJ ont pu avoir sur les différentes composantes de l'engagement paternel que nous avons abordées précédemment, à savoir la démonstration d'affection, l'expertise en matière de soins aux enfants, les soins prodigués aux enfants, la capacité de socialisation des enfants, la capacité d'accompagnement des enfants dans leur apprentissage, la capacité de stimulation intellectuelle des enfants, la relation conjugale et, enfin, le soutien de l'entourage.

5.3.1 L'influence des intervenants sur leur vision de la paternité chez les pères

Du point de vue de l'influence des interventions de la DPJ sur leur vision du rôle paternel, la plupart des hommes rencontrés considèrent que ces interventions n'ont pas eu d'impact significatif, et ce, pour plusieurs motifs. Notamment, certains pères mentionnent qu'ils avaient déjà une conscience de l'importance du père avant l'arrivée de la DPJ dans leur foyer. Un participant témoigne : « Mais je me suis rendu compte que je devais plus m'impliquer et ça je l'avais compris avant ». (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complété)

Non, ça je l'avais déjà (...) même si la DPJ n'aurait pas été dans le parage, j'aurais fait de mon mieux avec mon fils. Je l'aime beaucoup, c'est mon seul enfant, c'est un enfant unique et c'est mon... pas ma préoccupation mais c'est une des choses les plus importantes dans ma vie, tu sais. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

Un autre homme a expliqué qu'il savait déjà qu'un père était important, car il avait lui-même grandi avec un père présent : « Non, je savais que c'était important un père. Moi, j'ai eu mon père » (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété). Un père rencontré nous confie également avoir déjà longuement réfléchi à l'importance d'un père pour un enfant avant même l'intervention de la DPJ dans la vie de son enfant : « Non, Je l'ai moi j'ai fait l'investigation mais je sais que ma présence est importante dans la vie de mon enfant » (Homme 6, 26 ans, secondaire complété)

D'autres pères ont aussi constaté une inégalité entre les pères et les mères dans les décisions de la DPJ. Dans ce sens, un homme a ainsi mentionné que, malgré la reconnaissance officielle de l'importance des pères, la DPJ privilégie souvent la mère lorsqu'il s'agit de s'occuper de l'enfant :

Non, Non, le DPJ dans leur bouche, dans ce rapport il reconnaît l'importance du père, mais dans ces actions, c'est contradictoire, le père c'est important, mais on va confier l'enfant à la mère, c'est contradictoire. (Homme 6, 26 ans, secondaire complété)

Ben moi de la même je ne sais pas c'est bizarre parce que c'est comme si pour eux oui il le faut, mais en même temps ça ne donne pas beaucoup de chance, pas beaucoup de place à le faire. (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)

Enfin, un homme nous raconte qu'il a eu le sentiment, à travers son vécu des interventions de la DPJ, que les pères n'avaient pas d'importance pour l'organisme et que les critiques qu'il a reçues au cours des interventions l'ont mené à douter de sa valeur et de son importance pour son enfant :

Oui, je veux dire, en parlant de mon cas, on dirait que pour eux, ça n'a pas d'importance (...) Oui, ils me disaient, vous savez, parce que vous êtes ceci, vous êtes cela, vous n'acceptez pas cela. À un moment donné, j'ai commencé à croire que j'étais une mauvaise personne. Et oui,

cela a changé ma perception en tant que père, évidemment, et en tant que personne en général.
(Traduction de l'anglais) (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété).

5.3.2 Sur la façon dont les pères montrent leur affection à leurs enfants

En ce qui concerne l'impact des interventions de la DPJ sur la façon dont les pères montrent leur affection à leurs enfants, la plupart des hommes disent que ces interventions n'ont rien changé, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, certains pères expliquent que les intervenants de la DPJ ne se sont jamais intéressés à leur façon d'exprimer leurs sentiments. Ce dans ces propos que deux participants s'expriment :

Pas nécessairement (...) Non, je trouve qu'il se concentre plus sur les choses plus courantes (...) les choses tangibles, je ne sais pas comment dire ça. Observables (...) Je n'ai pas remarqué beaucoup qu'il s'arrête sur les aspects des émotions, des sentiments, des trucs comme ça. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

Ben je dirais que non, je n'ai jamais eu de commentaires là-dessus. J'ai l'impression que ce n'était pas une problématique pour eux, il en avait des plus grande. Ils auraient peut-être dû, je ne sais pas. (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété)

Plusieurs pères rencontrés ont dit que les interventions de la DPJ n'avaient rien changé pour eux, car ils se sentaient déjà à l'aise pour montrer leur affection. Un participant a expliqué : « Ça, ça n'a rien changé. Je l'étais déjà » (Homme 3, 22 ans, secondaire complété) Un autre a dit : « Mes enfants, c'est sûr que... Pour moi, non, ça n'a rien changé ». (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété) Un troisième a raconté : « Non, j'ai toujours été un papa colleux, j'ai toujours été un papa poule, avec mes gars ». (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

Par contre, un autre père a raconté que l'intervention de la DPJ l'avait aidé à mieux exprimer son affection à son enfant. Les intervenants avaient compris qu'il avait des difficultés à cause de son trouble du spectre de l'autisme et ils avaient mis en place des choses pour l'aider à créer des liens plus forts avec son enfant et à mieux montrer son affection :

Oui, ça a un impact positif, parce que, étant donné que là, maintenant, et c'est seulement que tout le monde est au courant, donc j'ai une problématique (...) La DPJ a mis quand même en place des mesures dans la conséquence de m'aider beaucoup à cause de mon autisme. (Homme 7, 46 ans, secondaire complété)

D'autres pères rencontrés ont aussi indiqué que les interventions de la DPJ avaient eu un mauvais effet sur leur façon de montrer leur affection à leurs enfants. Par exemple, un père a expliqué que le fait de lire les rapports de la DPJ sur son évolution avait changé l'idée qu'il se faisait de sa

capacité à être un père affectueux puisque l'opinion des intervenants étaient généralement négative alors que sa perception de lui-même étaient généralement positive :

C'est parce qu'il y a toujours une différence entre ce qu'on me dit dans les réunions puis qu'on me dit des rapports (...) j'avais l'impression que la relation n'était pas celle que moi je percevais. Ça mettait des doutes sur qu'est-ce qui se passe dans l'interaction avec tes enfants. Toi tu vois ça comme étant agréable, positif pour tes enfants. Puis après tu lis, dans le fond, ce n'est pas tant que ça. (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complétée)

Un autre père a également confié que l'intervention de la DPJ avait été très difficile à vivre pour lui, au point de l'affecter émotionnellement et de l'obliger à prendre du recul dans sa relation avec ses enfants, notamment en ce qui concerne l'expression de son affection :

C'est sûr que pour moi, personnellement, il a fallu que je prenne un peu de recul. Parce qu'à un moment donné quand tu veux aider et que tu ne peux pas et que tu fais juste réfléchir. À un moment donné tu fais le tour comme tu ne te fais pas du bien à toi-même. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

5.3.3 Sur leur expertise au niveau de la santé des enfants

À ce sujet, certains pères ont indiqué que l'intervention de la DPJ n'avait rien changé à leur façon de prendre des décisions concernant la santé de leur enfant. Cet aspect de leur implication auprès de leur enfant n'a pas été discuté avec l'intervenante au dossier : « Non, parce que ça n'a pas été visé par les interventions (...) ce n'était pas un problème ». (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété), « encore un fois, rien ». (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété).

Certains pères ont indiqué qu'ils avaient l'impression que, depuis l'intervention de la DPJ, ils étaient moins impliqués dans les décisions concernant la santé de leur enfant. Ils estiment que les intervenants de la DPJ refusaient qu'ils se présentent aux rendez-vous médicaux, car leur présence auprès de leur enfant lors des consultations médicales aurait écourté les autres contacts qu'ils entretenaient avec leurs enfants. De plus, il était plus difficile pour eux d'organiser les visites médicales :

Et ça (les rencontres médicales) c'est quelque chose qu'on ne pouvait plus faire avec l'ancienne intervenante parce qu'elle nous disait si vous voulez aller au rendez-vous médical ça compte comme un contact et je vous enlève une visite (...) Par contre, elle a vu son médecin de famille. En fait, c'était comme difficile de mettre en place un suivi. On avait comme des barrières. (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complétée)

Un participant rapporte également que les nombreux changements d'intervenants de la DPJ ont perturbé la communication des informations médicales, ce qui a réduit sa capacité à s'impliquer :

Je te dirais que ce n'est pas à 100 %. C'est pire. C'est un peu compliqué. Dans ton affaire, tu pourrais dire qu'il y a un manque, un grand manque de stabilité au niveau de mon suivi, comment on dit, depuis un ou deux ans (...) tu peux le marquer. Il y a eu beaucoup de changements, instabilités au niveau des travailleuse sociale qui ont fait en sorte qu'il n'a pas pu faire le suivi correctement. (Homme 7, 46 ans, secondaire complété)

Par ailleurs, un seul père rencontré nous rapporte que les interventions de la DPJ ont permis au père de faire reconnaître ses droits d'être présent et informé concernant l'état de santé de ses enfants. Cette reconnaissance lui a permis d'être impliqué et de prendre des décisions relatives à leurs soins de santé :

Bien là, l'influence du DPJ sur cette question-là, c'est important. Je te dirais, avant, mon ex, elle m'aurait dit, écoute, j'ai un rendez-vous, je ne veux pas que tu sois là, puis tu ne seras pas là, puis c'est comme ça. Je n'avais rien à dire, je n'avais rien à faire mais là il y a le DPJ qui me défend pis qui dit à la mère, non non non il va être là il faut qu'il soit là ça à ce niveau-là (...) parce que sinon, ce qu'elle ferait, c'est de dire que tu ne peux pas être là, car j'ai peur de toi. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

5.3.4 Sur les soins donnés par les pères à leurs enfants

En ce qui a trait à l'influence des interventions de la DPJ sur leur capacité à prendre soin de leurs enfants, la grande majorité des pères participants perçoivent que les intervenants n'ont pas eu d'impact notable à cet égard, pour diverses raisons. Parmi celles-ci, plusieurs participants rapportent un sentiment de désintérêt des intervenants envers les soins qu'ils dispensaient à leur(s) enfant(s), aucune visite à domicile n'a eu lieu : « Ça ne les intéresse pas » (Traduction de l'anglais). (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété)

L'éducateur ne venait pas chez moi. Une seule fois, il est venu pour se présenter. Il est venu se présenter, il m'a donné sa carte d'affaires. Si vous avez besoin de quoi que ce soit, je suis là. Mais après ça, il n'est jamais revenu. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

Oui, ce n'est pas eux qui m'ont aidé ». (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)
Par ailleurs, un des pères rencontrés a souligné avoir trouvé un soutien dans l'amélioration de ses capacités à prendre soin de son enfant, mais cela provenait plutôt du soutien reçu plutôt d'autres organismes que la DPJ :

Je dirais que c'est plus dans les organismes comme Famille Jeune, J'ai eu des formations là-bas en fait (...) Il y a eu comme une formation où il y avait comme quatre ou cinq familles, enfin quatre ou cinq personnes, avec un enfant. (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complété)

Dans une perspective différente, un seul des pères rencontrés a exprimé le sentiment que la présence de la DPJ dans la vie de son enfant agissait comme un facteur de motivation, principalement par crainte d'un retrait de l'enfant, l'incitant ainsi à maintenir ses efforts pour lui prodiguer des soins adéquats :

Elle m'a poussé à ne pas lâcher. Je te dirais, parce que dans un sens, je suis quand même conscient de ça (...) Le fait que la DPJ soit là et puisse avoir le pouvoir de me le retirer n'importe quand, si je jugeais que finalement je n'étais pas un bon père, finalement, peu importe, ça m'a poussé à continuer mon job, puis de me démerder pour que ça fonctionne (...) Et de me démerder pour qu'il soit avec moi. (Homme 3, 22 ans, secondaire complété)

5.3.5 Sur la capacité des pères de socialiser leurs enfants

Concernant l'impact des interventions de la DPJ sur la socialisation de leurs enfants, la très grande majorité des participants a exprimé la perception d'une absence d'influence : « Non » (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété), « Non, non, ils ne l'ont pas fait (Traduction de l'anglais). » (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété), « Non, la DPJ a rien changer là-dedans » (Homme 3, 22 ans, secondaire complété), « Ben, l'influence, c'était limité (...) Fait que c'est pas mal ça, l'influence » (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété), « Écoute, honnêtement, pas des masses » (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété)

Dans une perspective spirituelle, un des pères participants considère que la DPJ a eu une influence négative sur sa capacité à socialiser son enfant, étant convaincu que c'est grâce à une intervention divine qu'il a pu conserver la garde de sa fille. C'est dans ce propos qu'il s'exprime :

La DPJ a une... une participation négative, parce que d'un moment, grâce à Dieu, grâce à Dieu, ma fille, vient à la maison, mon temps de garde c'est le même, je crois que ce n'est pas grâce à la DPJ, je crois que c'est grâce à Dieu. (Homme 6, 26 ans, secondaire complété)

Dans une perspective différente, un participant estime que l'influence de la DPJ sur sa capacité à socialiser ses enfants a été principalement exercée par l'entremise d'un éducateur, dont l'apport a consisté en la transmission d'outils et une sensibilisation à l'importance de la socialisation :

Un peu. On faisait déjà, on avait déjà l'emphase sur les amis à la maison et les fêtes et tout ça. Mais avec l'intervention de l'éducateur, il m'a donné des documents sur ça, comme je disais.

C'est quelque chose que j'aborde avec les enfants de plus en plus pour les aider à avoir de meilleures relations sociales. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

5.3.6 Sur l'accompagnement dans les apprentissages de leurs enfants

Concernant l'impact des interventions de la DPJ sur la capacité des parents à accompagner leurs enfants dans leurs apprentissages, les témoignages recueillis suggèrent que la majorité des pères a eu l'impression que ces interventions n'ont eu aucun impact, voire des effets négatifs. Les extraits suivants illustrent ce sentiment : « Je ne crois pas, non » (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété), « Non, non. Non, pas du tout » (Homme 3, 22 ans, secondaire complété). Dans ce même sens, Un autre père estime que les interventions de la DPJ ont eu des effets négatifs, car elles n'ont pas augmenté le temps qu'il passe avec son enfant, temps durant lequel il aurait pu l'accompagner dans ses apprentissages : « Pour moi, c'est négatif, parce que je sais que mon temps de garde est le même, il devrait augmenter, mais ce n'est pas grâce à la DPJ » (Homme 6, 26 ans, secondaire complété).

Pour un des pères rencontrés le manque de contacts suffisants avec ses enfants est une conséquence des décisions de la DPJ, ce qui ne lui a pas permis de s'impliquer pleinement dans leur accompagnement scolaire :

Bien, c'est en... en ayant peu de contacts. Oui. Tu sais, ils ne m'ont pas aidé. Avec le peu de contacts que j'avais, essayer de construire quelque chose de solide avec mes enfants, c'est sûr qu'en me voyant peu, pour eux, c'était difficile. (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété).

Par ailleurs, un père indique que les interventions de la DPJ ont eu pour effet d'accroître leur implication dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants comme l'illustre ce participant, qui n'était pas informé des communications scolaires concernant ses enfants avant l'intervention de la DPJ. Il ajoute que la DPJ l'a soutenu dans sa démarche pour rétablir la communication avec l'école en faisant valoir ses droits en tant que parent. Cela lui a permis d'être informé et de s'impliquer davantage :

Oui, je dirais positive. Avant que la DPJ soit impliquée, j'avais vraiment beaucoup l'impression que j'étais tenu dans l'ombre (...) l'école, ils ne communiquaient pas du tout avec moi. Puis, j'avais l'impression aussi que la mère allait essayer de vraiment monter un scénario sur moi au niveau des profs. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété).

La DPJ a octroyé les services d'une éducatrice qui a été en mesure d'accompagner dans le développement de ses compétences parentales, ce qui a eu pour effet d'améliorer la capacité à soutenir les enfants dans leurs apprentissages. Ce serait le cas d'un autre père.

Peut-être pour les plus petites, quand on avait l'éducatrice (...) mais pour des conseils spécifiques comme ça je dirais que oui pour les plus petites parce qu'il y avait une éducatrice et son rôle c'était de vous apprendre des choses pour que vous soyez mieux avec vos enfants. (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complété).

Finalement, un père mentionne que les interventions ont eu pour effet de scolariser son enfant qui ne fréquentait pas l'école au moment de l'intervention de la DPJ : « Parce que là, vous savez, en même temps, il n'allait pas à l'école. C'est-à-dire que quand il était avec la DPJ, comme il était à l'école, au moins, il a fait du bien » (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété).

5.3.7 Sur la capacité de stimuler intellectuellement leurs enfants

Concernant l'influence des intervenants de la DPJ sur la stimulation intellectuelle des enfants, plusieurs perspectives émergent. D'une part, certains pères ont indiqué une absence d'influence, car ce sujet n'était pas abordé lors des interventions : « Non, elle ne venait pas pour me donner des conseils, mais simplement pour voir comment il va, pouvoir lui parler un peu... » (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété). Dans ce sens, pour deux autres pères, il n'y a pas eu d'influence positive, car les interventions de la DPJ n'avaient pas pour but d'aider les pères à comment stimuler leurs enfants : « Non, non. Non, pas du tout ». (Participant 3, 22 ans, secondaire complété), « Bien, pas aidée, c'est sûr (...) il n'y a pas grand-chose de positif, ils ne m'ont pas aidé à grand-chose, pis même pour mes enfants ». (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)

Un autre père évoque une idée similaire, affirmant que les interventions de la DPJ n'avaient pas pour fonction de les aider à améliorer leur implication, mais uniquement de contrôler le temps et les conditions des contacts entre lui et son enfant, et par conséquent, son implication : « C'est plus du contrôle, c'est plus un contrôle d'accès et de contact. » (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété). Un père, quant à lui, explique que les interventions de la DPJ ont eu un effet neutre sur son implication dans la stimulation intellectuelle de son enfant, puisqu'il avait déjà développé, par ses propres moyens, une façon d'être présent dans la vie de ses enfants pour les stimuler intellectuellement, en faisant du bénévolat à la bibliothèque de leur école :

Ben je ne sais pas je dirais neutre je te dirais j'ai commencé à m'impliquer au niveau bénévole, la DPJ était déjà impliquée, si ma mémoire est bonne mais ce n'est pas eux qui m'ont donné l'idée au niveau bénévolat ». (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

Enfin, un participant a rapporté une influence positive, reconnaissant que l'aide des intervenants lui a permis de développer cette pratique qu'il n'avait pas initiée de manière autonome : « Oui, parce que je dirais que ce n'est pas quelque chose que je faisais naturellement. » (Homme 7, 46 ans, secondaire complété).

5.3.8 Sur la qualité de la relation conjugale

En ce qui concerne l'effet de la DPJ sur les relations entre les pères rencontrés et les mères de leurs enfants, plusieurs choses ressortent. D'abord, les propos des pères laissant entendre que les interventions de la DPJ ont empiré leur relation avec la mère de leurs enfants. Dans ce sens, un participant a raconté que la DPJ, à cause de la façon dont elle est intervenue, avait accentué les tensions entre lui et la mère :

C'est sûr que ça a mis beaucoup de chamaillage, moi je lui parlais de quelque chose, elle allait virer ça, parler avec la mère, elle allait se fâcher la mère, ou la mère, elle allait leur envoyer des choses. (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)

Un autre père a également confié que la présence de la DPJ avait été très mal vécue par la mère, ce qui avait rendu leur relation plus difficile. Il a ajouté : « Au contraire, elle était très énervée à cause que la DPJ était là. » (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété). Ensuite, un père dit avoir l'impression que la DPJ n'avait jamais voulu les aider à se rapprocher en tant que famille, ce qui aurait pu améliorer sa relation avec la mère : « Mais... Ouais, en fait, une fois au tribunal, nous étions... je suppose que la DPJ aidait à réunifier la famille. Mais ils ne veulent jamais ça. Ils n'aident jamais à ça » (Traduction de l'anglais). (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété). De plus, plusieurs participants ont dit que l'intervention de la DPJ n'avait rien changé à leur relation avec la mère. « Je ne vois pas vraiment d'impact », a dit l'un d'eux. (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complété) ; « Je te dirais que pour l'instant, rien du tout. Ça n'a rien changé ». (Homme 3, 22 ans, secondaire complété). Un autre père a également expliqué que les problèmes de communication avec la mère existaient déjà avant l'arrivée de la DPJ et que les interventions n'ont rien changé à ce niveau-là :

Je te dirais que ça n'a rien à voir. On n'avait pas une bonne relation parce que la mère avait beaucoup de difficultés au niveau de beaucoup de choses, qui fait en sorte que ça n'a aucun lien

avec la DPJ. Je te dirais que la mère, c'est une personne très instable, très incompatible avec moi. (Homme 7, 46 ans, secondaire complété)

Par ailleurs, il a toutefois ajouté qu'il pensait que la DPJ l'avait protégé face à une mère qui pouvait être hostile : « dans mon cas, oui, la DPJ a été je te dirais une protection. » (Homme 7, 46 ans, secondaire complété). Dans cette même orientation, un autre père rencontré souligne quelque chose de semblable. Même si la DPJ n'a pas amélioré la relation entre les parents, elle a quand même protégé le père face à la mère, qui, selon lui, aurait profité de la situation pour lui causer du tort :

Je te dirais, avant que la DPJ soit impliquée, mon ex, elle se permettait tout. Elle se permettait tout. Elle se permettait de bloquer mon numéro pendant des mois, m'empêcher de parler aux enfants (...) Depuis que le DPJ est présent, je pense que ça s'est fait sensibiliser au fait que c'était très mal vu. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

Enfin, un des pères rencontrés rapporte que les interventions des intervenants de la DPJ ont eu pour effet d'améliorer sa relation avec la mère de son enfant, car ils ont été en mesure, ensemble, de collaborer avec la DPJ afin de résoudre les difficultés rencontrées par leur enfant :

Bien, je te dirais, la seule chose que je pense que, pendant ce temps-là, ça a quand même aidé, là (...) c'était que là où on se rejoignait, c'était pour le bien de X, notre inquiétude face à lui. En gros, on était pas mal alignés, si tu veux. En gros, on savait aussi que tous les deux, il ne fallait quand même pas commencer à chicaner. (Homme 9, 65 ans, baccalauréat complété)

5.3.9 Sur l'entourage des pères

Concernant la perception de l'influence des interventions de la DPJ, nous constatons qu'une partie importante des pères estime que ces interventions n'ont pas influencé le soutien qu'ils obtiennent de leur entourage. Plusieurs participants ont exprimé cette opinion : « Pas vraiment, pas vraiment » (Participant 9, 65 ans, baccalauréat complété), « Non (...) Aucun effet » (Homme 7, 46 ans, secondaire complété), « Non » (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété). Un autre père souligne que l'intervention de la DPJ dans leur vie n'a pas eu d'influence sur son réseau de soutien, car il l'avait déjà constitué par ses propres moyens. Cela c'est quelque chose qui a été développé par ce père lui-même. :

Ce n'est pas eux, ils n'ont pas eu d'influence là-dessus. C'est moi. J'ai tout fait par moi-même (...) Jamais. Rien, rien, rien. Même qu'ils me demandaient « Est-ce que vous avez des choses que vous pensez que vous pourriez avoir du support? » Bien, j'en ai. (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)

À cela s'ajoute que pour un autre père, l'influence des intervenants de la DPJ sur son entourage a été négative, dans la mesure où les interventions ont eu un impact négatif sur son bien-être personnel, le conduisant à l'isolement :

Ils ont beaucoup influencé [la situation] avant, pendant que je traversais toutes ces choses, parce que j'ai commencé à me sentir plus seul (...) Donc ouais, je ne voulais parler avec personne à ce sujet. (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété)

C'est ainsi que les pères rencontrés vont se tourner vers le communautaire pour trouver du soutien dans leurs situations difficiles, afin de maintenir leur engagement auprès de leurs enfants. Or, une grande majorité des pères ont mentionné avoir bénéficié d'un soutien important de la part d'organismes communautaires et gouvernementaux. L'un d'eux témoigne : « Ben écoute, je te dirais qu'au niveau des services communautaires, oui. Père séparé, c'est fantastique » (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété). Un des pères rapporte également : « J'ai Coopère, ce sont plusieurs organismes qui m'aident. J'ai Autisme Montréal, ma sexologue, mon agent de probation ». (Homme 7, 46 ans, secondaire complété). Dans cette même orientation, un père indique avoir reçu l'aide d'un organisme communautaire pour trouver un logement et des activités pour son fils pendant la période des fêtes. Cette aide est venue dans des moments difficiles qu'il vivait :

Oui, ils m'ont beaucoup aidé dans mes moments difficiles. Ils m'ont même aidé à trouver un appartement, un HLM. Le Carrefour familial c'est sûr que ça aide d'avoir des activités l'encadrement à Noël pouvoir avoir une place où aller fêter Noël le père Noël vient puis les enfants sont là puis ils reçoivent plein de cadeaux c'est le fun pour les enfants ça parce que ma famille comme je dis on ne se tient pas ensemble sinon Noël juste moi puis lui ça aurait été plate comme activité. (Homme 1, 53 ans, secondaire non complété)

À ce sujet, un autre père estime ne pas bénéficier de soutien de la part de ses amis ni de sa famille, mais rapporte avoir reçu des invitations et avoir eu accès à des activités, impliquant également son enfant, grâce à un organisme communautaire :

En ce moment, je n'en ai pas. J'avais un ami proche, mais il est parti il y a deux mois (...) Je veux dire, je connais des gens de mon travail, mais je ne les considère pas comme des amis. Oui, la Maison Oxygène, ils m'ont invité après mon départ. Ils m'ont invité à quelques événements. Et ouais, j'y suis allé avec eux. Parce que je sais qu'il y a des enfants là-bas et je veux que mon enfant se socialise avec d'autres enfants (socialisation). D'un autre côté, c'est vraiment difficile. Je suis un gars qui aime sa famille, qui aime ses amis, et ouais (Traduction de l'anglais). (Homme 2, 33 ans, baccalauréat complété)

Les gens autour de moi étaient très compréhensibles les dernières années parce que moi je dirais que depuis le début c'était ça dans ma bouche à tous les jours (...) Les gens autour de moi sont très empathiques, consciencieux (...) Ma copine, ma famille, mes intervenants. Pas la DPJ, par

contre. Les intervenants de Père séparé, les organismes, certains amis. (Homme 5, 41 ans, secondaire non complété)

Dans un autre sens, certains pères vont affirmer que les interventions de la DPJ ont eu une influence positive sur le développement de leur entourage. Ce serait le cas de deux pères. À titre d'exemple, un participant rapporte que les effets des interventions ont été indirects, dans la mesure où l'intervention de la DPJ a été l'élément déclencheur de la consultation d'organismes communautaires afin de répondre aux exigences de la DPJ et de retrouver ses enfants. Ainsi que le travail d'un éducateur de milieu de vie est mis en valeur :

Peut-être indirectement. Moi, je vais au souper et coopère. Je suis allé toute cette année. En disant, le jour où je pourrais plus aller, c'est-à-dire que mes filles plus petites sont revenues et que je pourrais plus aller là-bas. Donc, indirectement, oui, ça a eu un impact. (Homme 4, 53 ans, baccalauréat complétée)

Ben, comme j'ai dit, les DPJ m'a mis des étiquettes dessus. Est-ce que quand tu as une étiquette, tu as plus de soutien? Bon, c'est sûr que là, avec le DPJ, j'ai le soutien de l'éducateur de milieu de vie. C'est une très bonne écoute, une bonne personne (...) Malgré le fait que je trouve ça un peu déshumanisant, toute la situation, il me donne des bons conseils. (Homme 8, 34 ans, diplôme d'étude professionnel complété)

5.3 TABLEAU SYNTHÈSE DE L'INFLUENCE DE LA DPJ SUR L'ENGAGEMENT PATERNEL

Influence de la DPJ	Constats principaux	Extrait de Verbatim
Sur leur vision de la paternité chez les pères	La plupart des hommes rencontrés considèrent que ces interventions n'ont pas eu d'impact significatif	Mais je me suis rendu compte que je devais plus m'impliquer et ça je l'avais compris avant.
Sur la façon dont les pères montrent leur affection à leurs enfants	La plupart des hommes disent que ces interventions n'ont rien changé	Non, je trouve qu'il se concentre plus sur les choses plus courantes (...) les choses tangibles, je ne sais pas comment dire ça. Observables (...) Je n'ai pas remarqué beaucoup qu'il s'arrête sur les aspects des émotions, des sentiments, des trucs comme ça.
Sur leur expertise au niveau de la santé des enfants	Certains pères ont indiqué que l'intervention de la DPJ n'avait rien changé à leur façon de prendre des décisions concernant la santé de leur enfant	Non, parce que ça n'a pas été visé par les interventions (...) ce n'était pas un problème.

Sur les soins donnés par les pères à leurs enfants	La grande majorité des pères participants perçoivent que les intervenants n'ont pas eu d'impact notable.	L'éducateur ne venait pas chez moi. Une seule fois, il est venu pour se présenter. Il est venu se présenter (...) Mais après ça, il n'est jamais revenu.
Sur la capacité des pères de socialiser leurs enfants	La très grande majorité des participants a exprimé la perception d'une absence d'influence	Ben, l'influence, c'était limité (...). Non, non, ils ne l'ont pas fait.
Sur l'accompagnement dans les apprentissages de leurs enfants	La majorité des pères a eu l'impression que ces interventions n'ont eu aucun impact, voire des effets négatifs	Bien, c'est en... en ayant peu de contacts. Oui. Tu sais, ils ne m'ont pas aidé. Avec le peu de contacts que j'avais, essayer de construire quelque chose de solide avec mes enfants.
Sur la capacité de stimuler intellectuellement leurs enfants	Certains pères ont déclaré que les interventions n'avaient eu aucune influence sur eux, car elles ne traitaient pas du sujet de la stimulation des enfants et n'avaient pas pour objectif de les aider dans ce domaine	Bien, pas aidée, c'est sûr (...) il n'y a pas grand-chose de positif, ils ne m'ont pas aidé à grand-chose, pis même pour mes enfants.
Sur la qualité de la relation conjugale	Les interventions de la DPJ ont empiré leur relation avec la mère de leurs enfants	C'est sûr que ça a mis beaucoup de chamaillage, moi je lui parlais de quelque chose, elle allait virer ça, parler avec la mère, elle allait se fâcher la mère.
Sur l'entourage des pères	Une partie importante des pères estime que ces interventions n'ont pas influencé le soutien qu'ils obtiennent de leur entourage	Non (...) Aucun effet. Ce n'est pas eux, ils n'ont pas eu d'influence là-dessus. C'est moi. J'ai tout fait par moi-même (...) Jamais. Rien, rien, rien.

CHAPITRE 6

DISCUSSION

Ce chapitre propose une discussion approfondie des principaux éléments présentés dans la section des résultats. Il s'agit de les mettre en dialogue avec les études antérieures, issues de la recension des écrits et du cadre théorique, afin de répondre aux objectifs du mémoire. Ainsi, la discussion se décline en deux sections : 1) discussion selon les objectifs suivants : Décrire le vécu des pères lorsque la direction de la protection de la jeunesse est intervenue ; Décrire l'influence de la direction de la protection de la jeunesse sur l'engagement paternel. 2) discussion en lien avec le cadre conceptuel.

6.1 Discussion en lien avec les objectifs

6.1.1 Le vécu des pères lorsque la direction de la protection de la jeunesse est intervenue

Pour répondre à ce premier objectif, des questions ont été posées aux pères concernant le vécu des pères face aux raisons expliquant l'intervention de la DPJ, Le vécu des pères à travers leur perception des intervention de la DPJ, le vécu des pères à travers leur perception des interventions de la DPJ, le sentiment des pères quant à la reconnaissance accordée par les intervenants et finalement Le vécu des pères en lien avec leur engagement paternel et ses déterminants des pères exprimant leur engagement auprès de leurs enfants malgré les interventions de la DPJ

6.1.1.1 Le vécu des pères face aux raisons expliquant l'intervention de la DPJ

L'analyse des motifs ayant conduit la DPJ à intervenir auprès des pères participant au projet met en lumière une diversité importante de situations problématiques. Ces interventions sont motivées par des facteurs variés, tels que la consommation problématique d'alcool de l'un des pères, ayant mené à la négligence des besoins de son enfant ; la cohabitation avec une personne souffrant de troubles de santé mentale, suscitant des inquiétudes quant à la sécurité de l'enfant ; ou encore des conflits de garde ponctués de fausses accusations, mettant en péril l'intégrité physique des enfants. D'autres cas relèvent de difficultés d'adaptation et de troubles du comportement chez l'enfant, d'antécédents familiaux marqués par le retrait de la garde d'enfants, ou encore d'épisodes de

violence conjugale ayant donné lieu à des plaintes auprès des autorités. Enfin, plusieurs interventions se sont déroulées dans des contextes de séparation conflictuelle, où la DPJ est intervenue afin de garantir la sécurité physique et psychologique des enfants. La consultation de la LPJ, nous permet de confirmer que l'ensemble de ces problématiques familiales peuvent mener à l'intervention de la DPJ (Loi sur la protection de la jeunesse, 2023, art. 38).

Les témoignages des participants indiquent que les situations rencontrées s'inscrivent clairement dans le cadre des mandats d'intervention de la DPJ, qui vise à protéger les enfants exposés à des risques graves pour leur sécurité ou leur développement. La littérature confirme que ces risques englobent l'abus physique et sexuel, l'abandon, la négligence, les mauvais traitements psychologiques et les troubles graves du comportement (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021). Plusieurs auteurs soulignent que l'efficacité de l'intervention repose non seulement sur la rapidité et la spécificité des mesures prises, mais aussi sur l'engagement des parents et la valorisation de leurs ressources (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021). Cette approche centrée sur les forces parentales semble converger avec les principes de prévention de la récidive, mais certains travaux insistent sur la complexité de concilier protection de l'enfant et collaboration parentale, révélant un équilibre délicat entre intervention coercitive et soutien constructif.

6.1.1.2 Le vécu des pères à travers leur perception des interventions de la DPJ

Les pères ont également été interrogés sur leurs vécus perceptions concernant les perceptions des interventions de la DPJ. Les résultats de la recherche ont révélé que ces perceptions étaient globalement négatives. Bien que nous n'ayons pas trouvé d'étude documentant précisément ce phénomène au sein de la DPJ, une recherche réalisée en Ontario par Coady *et al.* (2012) met en lumière des constats similaires. Dans cette étude, plusieurs pères issus d'une cohorte de 18 participants ont développé un vécu négatif des services de protection de l'enfance, qu'ils ont décrits comme impersonnels, peu aidants et rigides. Certains ont ressenti de l'indifférence et des préjugés de la part des intervenants, qui se montraient généralement peu réceptifs à leur égard.

Plusieurs pères ont notamment exprimé leur irritation face au fait que les interventions de la DPJ ont entraîné l'interruption de procédures judiciaires en cours devant la Cour supérieure concernant

la garde de leur enfant. Ce sujet, soit l'impact des interventions de la DPJ sur le déroulement des procédures judiciaires de détermination de la garde lorsqu'elles ont été entamées avant l'intervention de la DPJ, semble peu abordé dans la littérature scientifique actuelle. Par conséquent, il demeure difficile d'en offrir une analyse approfondie, au-delà des expériences vécues par les pères ayant été confrontés à cette problématique.

Par ailleurs, plusieurs ont un vécu des interventions de la DPJ comme étant disproportionnées par rapport à l'ampleur réelle des difficultés rencontrées. Ils estiment que les mesures mises en œuvre étaient trop sévères, et que les intervenants avaient tendance à exagérer la gravité des problèmes familiaux. Malgré les efforts d'amélioration qu'ils affirment avoir entrepris et qui, selon eux, ont eu des effets bénéfiques sur le bien-être familial, les propos des pères nous permettent comprendre que ces changements n'ont pas été reconnus ou valorisés par la DPJ. Pour ces pères, les interventions n'ont pas été ajustées en conséquence, ce qui a renforcé leur sentiment d'injustice.

Ce vécu d'un décalage entre leur réalité et l'interprétation des intervenants s'inscrit dans une réflexion plus large sur la technocratisation et la professionnalisation des services sociaux. Selon Roy (2022) et Tremblay *et al.*, (2016), ces dynamiques contribuent à une fracture culturelle entre les hommes et les institutions. Plus un système est institutionnalisé, moins il semble apte à tenir compte des réalités et des besoins spécifiques des hommes vivant en situation de vulnérabilité socio-économique. Ainsi, les services sont souvent offerts selon une lecture des faits qui ne correspond pas à la compréhension que les pères ont de leur propre situation (Devault et Gaudet, 2003). Cette incompréhension mutuelle entre les attentes des intervenants et les perceptions des pères quant aux solutions nécessaires pour résoudre les difficultés familiales peut engendrer une dichotomie marquée entre un « eux » et un « nous », renforçant ainsi le sentiment de division (Roy, 2022).

L'un des pères interviewés a souligné qu'il avait initié, de manière autonome et rapide, des améliorations significatives dans sa vie familiale, sans recourir à l'assistance de la DPJ. Selon son point de vue, ces actions auraient dû suffire à mettre fin à l'intervention. Cette situation illustre un décalage entre les attentes implicites de la DPJ et la perception qu'en a le père, mettant en lumière la complexité des interactions entre les hommes et les services sociaux. Le fait qu'il ait dû agir seul pour répondre à des exigences non précisées ou non reconnues reflète ce que plusieurs auteurs

désignent comme la « culture autonomiste » des hommes : une tendance à valoriser l'initiative individuelle et à se méfier des institutions, souvent perçues comme des instruments de contrôle social (Roy et al., 2014 ; Tremblay et al., 2015). Cette analyse suggère que la méfiance des pères envers les services sociaux ne relève pas uniquement d'un refus d'aide, mais d'une logique profondément ancrée de responsabilité personnelle et d'autonomie dans la gestion de leur rôle parental.

En outre, les pères rapportent que les intervenants de la DPJ favorisent systématiquement la mère dans leurs décisions, ce qui a nui, selon eux, à la qualité et à l'équité des services reçus. L'un d'eux a par exemple exprimé l'impression que le bien-être de la mère, qui était pourtant en situation d'instabilité, était pris plus à cœur par les intervenants que le sien ou celui de son enfant. Ces observations font écho à des recherches antérieures montrant que les pères ne se sentent pas traités de manière égalitaire dans l'application de la LPJ, appliquée quotidiennement par les intervenants de la DPJ (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021).

Dans la même veine, un autre père a mentionné que les informations qu'il transmettait à la DPJ semblaient avoir moins de valeur que celles fournies par la mère. Les décisions d'intervention se basaient ainsi davantage sur la signification maternelle que sur une évaluation équilibrée des points de vue parentaux. Cette dynamique trouve un écho dans les travaux de Pouliot et Saint-Jacques (2005), qui soulignent que les intervenants de la DPJ doutent souvent de l'utilité des pères dans les démarches de protection, les rendant ainsi moins susceptibles de leur offrir des services et des activités adaptées, ce qui freine leur engagement. Devault *et al.* (2015) ajoutent que, de manière générale, les intervenants sociaux tendent à accorder moins de crédit à l'expertise des pères, comparativement à celle des mères, en ce qui concerne les besoins et le bien-être des enfants.

Ce vécu de partialité institutionnelle a conduit certains participants à développer une attitude négative envers la DPJ. L'un d'eux a rapporté s'être senti ignoré, non pris au sérieux et même manipulé, en ce sens que certaines informations semblaient lui avoir été volontairement dissimulées. Cette méfiance renvoie à des travaux antérieurs démontrant que de nombreux pères hésitent à utiliser les services sociaux en raison d'expériences antérieures marquées par le rejet ou le mépris. Ces expériences peuvent alimenter des stéréotypes négatifs internalisés liés à la pauvreté, générant un sentiment de stigmatisation et de marginalisation, ainsi que l'impression d'être perçus

comme des individus inférieurs par les intervenants sociaux (Dupéré, 2011 ; Tremblay *et al.*, 2016). Il en découle un rapport de méfiance à l'égard des services, phénomène qui a également été observé chez les participants de la présente recherche.

6.1.1.3 Le sentiment des pères quant à la reconnaissance accordée par les intervenants

Tout d'abord, il ressort que les interactions des pères avec la DPJ ont majoritairement suscité des émotions négatives, bien que quelques-uns aient également rapporté des expériences positives. Parmi ceux ayant vécu ces interactions de manière négative, plusieurs ont exprimé un profond sentiment d'injustice. À ce propos, Roy (2022) note que ce sentiment est souvent le point de départ du vécu des pères dans leur parcours avec la DPJ, dont la présence est perçue comme une intrusion difficilement tolérable. L'auteur souligne l'importance de discuter de ce ressenti afin d'éviter qu'il n'entrave le développement d'une relation de confiance entre les pères et les intervenants.

Un sentiment d'impuissance, de dévalorisation de leur parole et l'impression de ne pas avoir d'importance aux yeux des intervenants, voire d'être perçus comme indignes de confiance, constituent des éléments centraux du vécu de plusieurs pères interrogés. Ceux-ci ont rapporté une frustration marquée lorsque leurs propositions, visant à améliorer la situation de leurs enfants, n'étaient pas prises en compte. Ces observations font écho aux travaux de Roy (2022), qui identifie un sentiment partagé chez les pères d'être perçus comme non essentiels à l'intervention, de voir leur parole invalidée et d'être confinés à un rôle passif, les contraignant à suivre une direction sur laquelle leur vécu et leur opinion n'ont que peu ou pas de prise.

Cette marginalisation de l'expertise paternelle n'est pas un phénomène isolé. Elle s'inscrit dans une tendance plus globale, abondamment documentée, où l'expérience et le potentiel des hommes sont souvent négligés dans les services sociaux et de santé (Dupéré, 2011 ; Genest Dufault, 2013 ; Lajeunesse *et al.*, 2013 ; Devault *et coll.*, 2015 ; Devault *et al.*, 2016). Pourtant, la littérature scientifique met en lumière les bénéfices d'approches qui capitalisent sur le potentiel masculin, lesquelles s'avèrent plus efficaces (Bizot *et al.*, 2010 ; Macdonald, 2012). L'étude de Dubeau *et al.* (2013) en est une illustration probante : les programmes de soutien aux pères vulnérables qui réussissent sont ceux qui s'appuient sur leurs forces et leurs compétences, notamment en favorisant des interventions concrètes.

Pour dépasser une logique d'intervention axée sur le déficit, la recherche propose un changement de paradigme vers des approches qui valorisent les forces des pères. L'objectif est de construire une alliance de travail solide entre les pères et les intervenants (Roy, 2022).

Parmi ces modèles, l'approche salutogène (Duboc, 2012) est particulièrement éclairante. Rompant avec le modèle pathogène traditionnel qui se focalise sur les facteurs de risque. L'approche salutogène se concentre au contraire sur les ressources et les compétences qui permettent à un individu de préserver ou d'améliorer sa santé (Macdonald, 2005; Roy *et al.*, 2017). Appliquée à notre contexte, cette perspective transforme la vision de l'intervenant : les forces des hommes ne sont plus vues comme des atouts secondaires, mais comme des leviers stratégiques essentiels à l'efficacité de l'intervention et à la promotion de la santé (Macdonald, 2005).

Par ailleurs, l'ouvrage de Roy (2022) présente une autre approche particulièrement adaptée aux contextes d'autorité. Adaptée au travail social par Turney (2012) à partir des travaux d'Axel Honneth. Cette approche de la reconnaissance repose sur une prémisse fondamentale : l'efficacité de l'intervention dépend de la reconnaissance intersubjective entre l'intervenant et la personne aidée. Appliquée aux pères, cette reconnaissance par l'intervenant agit comme un catalyseur : elle transforme leur statut de sujet d'intervention à celui de partenaire légitime. En se sentant respecté et valorisé, le père est plus enclin à se mobiliser (Devault *et al.*, 2016). Cette posture collaborative rend par ailleurs le rôle d'accompagnement de l'intervenant plus constructif et fécond (Roy, 2018).

À la lumière des approches qui mettent de l'avant les forces des pères dans une perspective de collaboration (Roy, 2022), il est particulièrement préoccupant de constater que certains pères rencontrés dans le cadre de cette recherche ont rapporté s'être sentis traités de manière déshumanisante et réductrice. Dans un cas, un père a même mentionné avoir reçu des remarques désobligeantes sur son apparence physique, notamment ses tatouages, jugés inappropriés par les professionnels. Ce type de comportement illustre une posture centrée sur les déficits, qui peut empêcher les intervenants de reconnaître les ressources mobilisables chez les pères (Dorais, 2015).

Par ailleurs, le vécu rapporté par ces pères semble compromettre l'établissement d'un lien de confiance avec les intervenants de la DPJ, ce qui entrave la possibilité de construire une alliance de travail solide. Or, une telle alliance est essentielle pour favoriser l'implication des pères dans le

processus d'intervention et les mobiliser comme acteurs de la résolution des problématiques familiales.

Le manque de reconnaissance ainsi que la minimisation des forces et des propositions des pères compromettent l'établissement d'un lien de confiance avec les intervenants, lien pourtant essentiel à une alliance de travail efficace. Cette dynamique défavorable pourrait être expliquée, en partie, par une méconnaissance des codes de communication masculins. À cet égard, Roy (2022) avance que le sentiment d'invalidation ressenti par de nombreux pères découle d'un décalage entre les attentes des intervenants, valorisant l'expression des émotions et la vulnérabilité, et la socialisation masculine, qui favorise la retenue émotionnelle. Pour de nombreux hommes, l'expression de la vulnérabilité constitue un enjeu identitaire, perçu comme risqué, surtout dans un contexte d'autorité comme celui de la DPJ (Roy, 2022).

En effet, plusieurs pères ont déclaré avoir l'impression que toute information transmise à la DPJ pouvait se retourner contre eux. Dans un tel climat de méfiance, la fermeture, le mutisme ou le retrait défensif deviennent des stratégies de protection. Ironiquement, ces réactions peuvent être interprétées par le système comme un manque de collaboration (Roy, 2022).

La crédibilité des intervenants a également été remise en question par les participants. Un père a spécifiquement exprimé des doutes sur la compétence de son intervenante, affirmant que ni lui ni la mère ne croyaient qu'une personne puisse intervenir adéquatement dans ce domaine sans avoir elle-même l'expérience de la parentalité. Ce constat fait directement écho aux travaux de Roy (2022), qui rapporte des témoignages similaires de pères questionnant l'autorité d'une intervenante sans enfant venue leur dicter comment agir. Selon l'auteur, cette situation peut sembler « surréaliste » pour les pères. Il souligne que le risque d'échec devient particulièrement élevé si l'intervenante, en plus de son manque d'expérience parentale, interprète mal les comportements masculins et adopte une posture de « rééducation » qui nie l'expertise et les forces du père (Roy, 2022).

Malgré ces constats préoccupants, certains pères ont rapporté avoir vécu des expériences positives avec la DPJ. Ces derniers ont mentionné que certains intervenants avaient su faire preuve d'écoute et de respect, favorisant ainsi l'instauration d'un lien de confiance. Ce climat a permis aux pères de se sentir reconnus dans leur rôle, valorisés pour leur implication et considérés comme des acteurs

pertinents dans l'amélioration de la situation familiale. Ces témoignages illustrent concrètement les effets bénéfiques d'une posture d'écoute, tant sur la relation père-intervenant que sur l'efficacité de l'intervention (Roy, 2022 ; Devault *et al.*, 2016). La qualité du lien établi devient un levier central pour mobiliser les pères, favoriser leur engagement dans la démarche et contribuer à la transformation des dynamiques familiales.

6.1.2 Le vécu des pères avec leur engagement paternel et ses déterminants

Les pères rencontrés dans cette recherche font preuve d'un engagement marqué envers leurs enfants. Ils ne se limitent pas au rôle traditionnel de pourvoyeur, mais participent activement à tous les aspects de la parentalité : soins, éducation, socialisation, affection et stimulation intellectuelle. Les résultats de cette étude montrent que cet engagement se traduit concrètement par une variété de gestes du quotidien : « faire des bisous, des câlins, de prendre des rendez-vous médicaux pour leur enfant, collaborer avec des professionnels de la santé, préparer la nourriture, changer des couches, participer à des activités avec leur enfant, inviter des amis de son enfant à son domicile, faire de la lecture avec son enfant, lui apprendre les couleurs, ou simplement regarder des émissions jugées stimulantes ». Cette implication illustre une transformation du rôle paternel, autrefois centré sur le modèle du *breadwinner*, pour se rapprocher d'une fonction parentale active et présente. Comme le souligne Lamb (2000), les pères d'aujourd'hui ne se contentent plus d'incarner une figure d'autorité ou un modèle pour leurs fils ; ils participent activement à l'éducation et au bien-être de leurs enfants.

Ce changement s'inscrit dans une évolution historique amorcée dans les années 1970. Pleck (1997) rapporte que vers la fin des années 1980 et le début des années 1990, les pères étaient déjà 43 % plus impliqués dans les soins aux enfants que ceux du début des années 1970. Cette tendance se confirme dans un sondage Léger réalisé en 2021, où une très grande proportion de pères affirment que les soins aux enfants sont partagés équitablement dans leur couple. Ils attachent aussi une grande importance à leur présence lors de l'accouchement, à l'accompagnement des apprentissages de leurs enfants, ainsi qu'à la possibilité de s'absenter du travail pour rester auprès d'eux lorsqu'ils sont malades.

Par ailleurs, tous les participants s'accordent pour dire que le rôle paternel est essentiel au développement de l'enfant. Pour certains, le père est perçu comme un guide ; pour d'autres, il incarne une figure d'autorité qui complète celle de la mère, cette dernière étant jugée tout aussi importante. D'autres encore considèrent que la simple présence et le temps passé à faire des activités avec l'enfant suffisent à définir leur paternité. Cette valorisation du rôle de père a des effets concrets sur le niveau d'engagement. En effet, plusieurs recherches ont démontré que la perception et la valorisation du rôle paternel par les hommes influencent significativement leur niveau d'engagement auprès de leurs enfants (Fox et Bruce, 2001 ; Hofferth, 2003 ; Pasley *et al.*, 2002 ; Baillargeon, 2008). McBride *et al.* (2006) vont jusqu'à identifier cette représentation du rôle paternel comme le principal prédicteur de l'implication. De plus, selon Turcotte et Gaudet (2009), une définition multidimensionnelle du rôle paternel, intégrant à la fois les soins, l'éducation, la présence affective et les responsabilités quotidiennes, est associée à une plus grande participation dans la vie de l'enfant.

Ce fort engagement est également façonné par l'histoire personnelle des pères, notamment leur propre expérience de la paternité dans leur famille d'origine. Plusieurs ont évoqué l'absence de leur propre père, les raisons de cette absence et ses répercussions sur leur trajectoire de vie, mentionnant notamment « un sentiment d'incomplétude et une insécurité constante ». Cette expérience les pousse à prendre au sérieux leur propre rôle auprès de leurs enfants. Selon Beaton et Doherty (2007), les pères ayant vécu des relations très proches ou, au contraire, très distantes avec leur propre père développent souvent des attitudes paternelles fortes. Certains tendent à reproduire le modèle de leur père, tandis que d'autres cherchent à compenser une relation insatisfaisante en s'impliquant davantage auprès de leurs propres enfants.

Ainsi, il apparaît que l'engagement paternel observé dans cette étude s'inscrit à la fois dans un contexte historique d'évolution des rôles parentaux, dans une perception valorisante du rôle de père et dans une histoire familiale personnelle marquée par le désir de présence, de réparation ou de continuité.

Maintenant que nous avons établi un constat général, il serait intéressant de nous attarder sur des éléments particuliers de leur vécu concernant les différentes composantes de leur implication, afin de les étudier davantage en profondeur.

6.1.3 Le vécu des pères concernant leur capacité à démontrer de l'affection à leur enfant

Concernant plus précisément la démonstration d'affection, plusieurs participants mentionnent avoir développé cette capacité en réaction à un manque ressenti dans leur propre enfance. L'expérience d'une absence d'affection de la part de leur père les a motivés à adopter une posture inverse avec leurs enfants. Ce désir de « faire le contraire » de ce qu'ils ont vécu, que l'on qualifie de réaction compensatoire, est bien documenté dans la littérature scientifique. Plusieurs études montrent en effet que les pères ayant été exposés à un modèle parental négatif durant leur enfance tendent à s'impliquer davantage auprès de leurs propres enfants (Marsiglio, 2004). Ces pères cherchent ainsi à compenser la pauvreté de leur relation passée en adoptant une conduite parentale opposée à celle de leur propre père (Turcotte et Gaudet, 2009). Il est cependant intéressant de souligner que, parallèlement, d'autres recherches indiquent que les pères ayant conservé une image positive de leur relation avec leur propre père figurent aussi parmi les plus impliqués auprès de leurs enfants (Hofferth, 2003 ; Baillargeon, 2008). Dans ce cas, leur motivation réside dans le désir de reproduire un modèle perçu comme favorable (Turcotte et Gaudet, 2009).

Par ailleurs, certains pères évoquent des difficultés à exprimer leur affection, en raison de l'intériorisation d'un modèle traditionnel de paternité qui valorise la retenue émotionnelle. Ce constat trouve un écho dans plusieurs recherches selon lesquelles les pères ayant une personnalité dite « androgyne », intégrant des traits traditionnellement associés aux deux sexes, sont davantage engagés dans les soins et les relations affectives avec leurs enfants. À l'inverse, ceux qui adhèrent plus strictement à un modèle de masculinité traditionnelle ont tendance à s'impliquer moins sur ce plan (Baillargeon, 2008 ; Vafaei *et al.*, 2014).

D'autres pères attribuent leurs difficultés d'expression affective à des facteurs développementaux, notamment la présence d'un trouble du spectre de l'autisme, ce qui peut réduire leur capacité expressive. À ce sujet, la littérature s'est principalement intéressée aux défis rencontrés par les parents d'enfants autistes, et très peu à ceux des pères eux-mêmes concernés par un TSA (Patel *et al.*, 2022 ; Cappe et Poirier, 2015). Une exception notable est l'étude de Sakakihara *et al.* (2024), menée au Japon, qui met en lumière certaines particularités dans les comportements parentaux des pères présentant des traits autistiques. Ces derniers manifestent notamment des différences dans les soins pratiques, tels que l'habillage, l'alimentation ou la préparation des repas. Ces écarts

s'expliquent par les caractéristiques cognitives et sociales propres aux traits autistiques, comme la difficulté à s'adapter aux comportements imprévisibles des jeunes enfants ou les limitations dans la communication. Toutefois, l'étude souligne également que certains traits, tels que la préférence pour les routines, peuvent représenter des atouts dans certaines tâches, comme le changement de couches. À ce jour, la question de l'expression émotionnelle chez ces pères affecté par le TSA, envers leur enfant, demeure toutefois largement inexplorée dans la littérature scientifique.

Enfin, un père témoigne de l'importance de l'expression affective dans son rôle parental, qu'il associe à une source majeure de joie et d'épanouissement. Cette observation est appuyée par la littérature, notamment chez Baillargeon (2008), qui rapporte que de nombreux pères perçoivent la paternité comme une aspiration profonde, laquelle, avec l'arrivée de l'enfant, se transforme en une grande satisfaction et une fierté palpable.

6.1.4 L'expertise parentale mise de l'avant par les pères dans les soins et l'éducation

En ce qui concerne l'implication paternelle dans le domaine des soins et de l'éducation des enfants, un des participants relate avoir rencontré de grandes difficultés à s'engager dans les soins médicaux de ses enfants, et ce, avant l'intervention des services de protection de la jeunesse. Il explique que son ex-conjointe, la mère de ses enfants, s'opposait à son implication en lui interdisant notamment d'assister aux rendez-vous médicaux. Ce vécu illustre bien le concept de *gatekeeping*, défini comme un ensemble de croyances et de comportements qui entravent la collaboration entre les parents au sein du contexte familial (Barzilai-Nahon, 2009). Ce phénomène repose souvent sur une socialisation genrée, selon laquelle les responsabilités parentales reviennent essentiellement à la mère (Kulik et Sadeh, 2015).

Il est établi que les pères sont davantage enclins à s'impliquer auprès de leurs enfants lorsque les mères valorisent leur engagement, reconnaissent leur compétence parentale et leur motivation (Fagan et Barnett, 2003 ; Maurer, 2003 ; McBride *et al.*, 2005). Ainsi, la perception maternelle apparaît comme un facteur déterminant dans le niveau d'engagement du père. De fait, plusieurs auteurs soutiennent que les caractéristiques de la mère constituent un bon prédicteur de l'implication paternelle (Ross-Plourde *et al.*, 2017 ; Turcotte et Gaudet, 2009).

Dans cette même perspective, la littérature souligne qu'une séparation conjugale est fréquemment associée à une fragilisation du lien entre le père et l'enfant (Hetherington et Kelly, 2002). Ce lien peut même se rompre complètement lorsque le père développe le sentiment de ne plus avoir d'impact sur la vie de son enfant (Gaudet *et al.*, 2005 ; Hetherington et Stanley-Hagan, 2002), ou lorsqu'il ne bénéficie pas du soutien ou de l'encouragement de la mère. Le désengagement peut également découler de comportements maternels qui nuisent à l'établissement d'une relation significative entre le père et ses enfants (Gaudet, 2005 ; Hetherington et Kelly, 2002 ; Laakso et Adams, 2006).

Ainsi, le phénomène de *gatekeeping* permet d'éclairer certaines dynamiques relationnelles qui, dans le cas du participant évoqué, ont directement influencé sa capacité à exercer pleinement son rôle parental et à développer une expertise en matière de soins et d'éducation de ses enfants.

6.1.5 Le vécu des pères quant à leur implication dans les soins prodigués aux enfants

En ce qui concerne l'implication des pères dans les soins prodigués à leurs enfants, certains parcours de vie peuvent entraîner une rupture importante de cette implication. L'un des participants rapporte que son incarcération a constitué une césure marquante dans sa capacité à prendre soin de son enfant, et ce, malgré une implication antérieure soutenue. La littérature sur la question souligne que l'expérience de l'incarcération est fréquemment associée à une détérioration significative de la qualité de la relation père-enfant (Venema et al., 2021). Durant cette période, les pères peuvent éprouver le sentiment de rater des moments clés de la vie de leur enfant (Charles *et al.*, 2019 ; Dennison *et al.*, 2017 ; Fowler *et al.*, 2017), ressentir un profond sentiment de perte, de regret et d'échec (Walker, 2010), ou encore se percevoir comme absents et impuissants dans leur rôle parental (Moran *et al.*, 2017). Plusieurs études indiquent également que les pères incarcérés peuvent avoir l'impression de ne pas être en mesure d'exercer leurs responsabilités parentales depuis la prison (Charles et al., 2019 ; Dennison *et al.*, 2014). L'éloignement physique, le manque de contacts réguliers et la rareté des moments partagés contribuent à détériorer la perception qu'ont les pères de leur lien avec leur enfant (Dennison *et al.*, 2014 ; Smith et Young, 2017). Ce constat rejoint les travaux de Lamb (2017), qui identifient l'incarcération comme un obstacle majeur à l'implication paternelle, en ce qu'elle réduit l'accessibilité physique et psychologique du père et limite sa capacité à fournir soins et ressources à l'enfant (Venema et al., 2021).

Un autre participant témoigne d'une rupture similaire survenue à la suite du placement de son enfant en famille d'accueil, consécutif à une intervention des services de protection de la jeunesse. Dans ce contexte, la littérature souligne que les pères doivent composer avec un système qui impose des règles strictes pour maintenir leur implication : ils doivent notamment respecter des horaires de visite déterminés, accepter les lieux de rencontre choisis par les intervenants et restreindre leurs interactions à certaines activités limitées (Icard *et al.*, 2017). Ces contraintes institutionnelles restreignent leur capacité à exercer pleinement leur rôle parental, en les réduisant souvent à un rôle de divertisseur plutôt que de pourvoyeur de soins. Le fait de ne pas pouvoir participer aux soins quotidiens, tels que l'alimentation, le bain ou le coucher, empêche ces pères d'acquérir les compétences nécessaires à une éventuelle reprise de la garde. Le système, en limitant la profondeur de leur implication, peut ainsi compromettre leurs chances de rétablir leur rôle parental de manière complète (Icard *et al.*, 2017).

Toutefois, il convient de souligner un phénomène intéressant dans les cas où le père ne réside pas avec l'enfant au moment du placement en famille d'accueil. Cette situation peut, paradoxalement, représenter une opportunité d'accroître l'implication paternelle. En effet, lorsque l'enfant est pris en charge par les services sociaux, le père n'a souvent plus besoin de passer par la mère pour maintenir le contact avec son enfant. Cette reconfiguration des modalités relationnelles peut permettre l'émergence d'une nouvelle dynamique familiale, indépendante de la relation parfois conflictuelle avec la mère (Icard *et al.*, 2017). Auparavant, la qualité du lien entre les parents constituait un facteur déterminant de l'engagement paternel (Icard *et al.*, 2017). Le placement, paradoxalement, peut ainsi agir comme un levier permettant à certains pères de renforcer leur présence et leur rôle auprès de leur enfant.

6.1.6 Le vécu des pères concernant leur implication dans la socialisation des enfants

Plusieurs pères rencontrés dans le cadre de cette étude ont mentionné qu'ils s'efforçaient de soutenir la socialisation de leur enfant en impliquant non seulement des membres de leur famille élargie, mais aussi en intégrant leur enfant dans des activités offertes par des organismes communautaires, notamment lorsqu'ils bénéficiaient eux-mêmes de services dans ces milieux. Cette stratégie semble motivée par le désir de multiplier les occasions de contact social pour leur enfant et de favoriser ainsi son développement relationnel. Cependant, à notre connaissance, il ne

semble pas avoir de littérature scientifique abordant spécifiquement le recours par les pères à leur réseau familial ou communautaire dans le but explicite de favoriser la socialisation de leur enfant. Les études existantes sur le sujet ont davantage porté leur attention sur les effets directs de l'implication paternelle dans les interactions père-enfant, notamment en ce qui a trait au développement socio-affectif de l'enfant (McMunn *et al.*, 2017). Par exemple, la méta-analyse de Sarkadi et collaborateurs (2007), parmi d'autres recherches telles que celles de Dubowitz *et al.* (2001) ou de Puglisi *et al.* (2024), met en lumière le fait que l'implication active des pères ou figures paternelles constitue un prédicteur positif du développement émotionnel, social, comportemental et cognitif des enfants. Ces effets demeurent significatifs même lorsqu'ils sont ajustés en fonction du statut socio-économique, et ce, indépendamment du lien biologique entre l'enfant et la figure paternelle.

Ainsi, bien que la contribution indirecte des pères à la socialisation de leur enfant par l'entremise de leur entourage familial ou communautaire soit peu documentée, les données qualitatives recueillies dans cette recherche soulignent une avenue d'exploration pertinente et sous-estimée. Cela ouvre la voie à de futures investigations sur les formes élargies d'implication paternelle dans la socialisation des enfants, qui dépassent le cadre strict de la relation dyadique père-enfant.

6.1.7 Le vécu des pères dans l'accompagnement des apprentissages et la stimulation intellectuelle

Plusieurs pères rencontrés ont exprimé les difficultés qu'ils rencontrent à s'impliquer dans les apprentissages de leur enfant lorsque le temps passé ensemble est restreint par les conditions imposées par la DPJ, notamment en raison du placement de l'enfant en famille d'accueil. Dans ces contextes, les moments partagés sont souvent limités à des visites supervisées et de courte durée, ce qui pousse naturellement les pères à privilégier des activités physiques et ludiques, perçues comme plus agréables pour l'enfant, au détriment d'activités davantage centrées sur la stimulation intellectuelle. Cette observation fait écho à celles formulées précédemment concernant la difficulté des pères à prodiguer des soins à leur enfant dans le contexte du placement. Comme le mentionnent Icard *et al.* (2017), ces contraintes limitent la profondeur de l'implication parentale, laquelle tend alors à se réduire à des loisirs partagés, au détriment d'une implication plus complète et éducative. Ce constat est d'ailleurs corroboré par les récits de plusieurs pères rencontrés dans cette recherche.

L'un d'eux a toutefois mentionné qu'il adaptait son accompagnement aux intérêts spécifiques de son enfant, en choisissant des lieux et des activités qui suscitent son enthousiasme et facilitent son engagement. À cet égard, il est reconnu que la participation des enfants à des interactions sociales ludiques avec leurs figures d'attachement favorise de manière significative leurs apprentissages, notamment sur le plan culturel, émotionnel, social, comportemental et cognitif (Halliburton et Humphrey, 2013). Par ailleurs, dans les cultures occidentales, les activités de jeu sont souvent plus associées à la relation père-enfant qu'à celle mère-enfant (Cabrera et Roggman, 2017). Les pères tendent à s'impliquer par des jeux physiques, des sports ou des jeux symboliques, qui exigent davantage de spontanéité, d'expression corporelle et qui sont de nature exploratoire (Kuzara, 2000 ; McMunn *et al.*, 2017 ; Robinson *et al.*, 2021).

Cependant, la majorité des recherches sur le jeu parent-enfant se sont longtemps centrées sur la dyade mère-enfant (Majdandžić, 2017), bien que cette tendance soit en évolution avec l'augmentation de l'implication paternelle observée au cours des dernières décennies (Bronte-Tinkew *et al.*, 2008). Les études portant spécifiquement sur la relation père-enfant indiquent des effets positifs des jeux partagés sur le développement global de l'enfant. Toutefois, la qualité des interactions ludiques apparaît comme un facteur bien plus déterminant que la quantité de temps passé à jouer. Un jeu mal structuré, trop compétitif ou excessivement contrôlant peut, au contraire, avoir des effets limités, voire négatifs, sur le développement de l'enfant (Robinson *et al.*, 2021 ; Fletcher, StGeorge et Freeman, 2013).

En complément, plusieurs pères interrogés ont souligné que la stimulation intellectuelle de leur enfant passait également par l'encouragement au développement de la pensée critique. Ils évoquent notamment l'importance de poser des questions à leur enfant sur ses lectures, ce qu'il observe ou entend, de discuter avec lui au-delà du contenu immédiat, ou encore de fréquenter ensemble la bibliothèque municipale. Ces pratiques rejoignent les conclusions de plusieurs recherches qui montrent une forte corrélation entre l'implication paternelle et le développement cognitif de l'enfant, particulièrement à travers des activités de lecture, d'écriture ou de discussion (Fan et Chen, 2001 ; Jeynes, 2007). Il a également été observé que les pères peuvent contribuer de manière distinctive au développement intellectuel de leur enfant, notamment par l'usage plus fréquent d'un langage complexe, ce qui stimule les capacités langagières et cognitives de l'enfant (Varghese et Wachen, 2016).

6.1.8 L'expérience de pères bénéficiant de soutien dans leur rôle parental

Selon les résultats de notre recherche, le soutien social que les pères reçoivent afin de maintenir leur engagement provient, pour la grande majorité d'entre eux, des organismes communautaires situés dans la région de Montréal. Seule une minorité de participants a mentionné avoir bénéficié d'un soutien de la part de leurs amis, de leur famille ou de leur conjointe. Ce constat semble peu représenté dans la littérature scientifique, qui insiste généralement sur l'importance du soutien de la conjointe ou de l'ex-conjointe dans le maintien de l'engagement paternel (Allard *et al.*, 2002 ; Devault et Gaudet, 2003 ; Coutu *et al.*, 2005 ; Turcotte et Gaudet, 2009 ; Pentecôte *et al.*, 2016). Ce soutien serait essentiel, car il fournirait une assistance émotionnelle et faciliterait l'accès aux connaissances nécessaires à l'éducation et aux soins des enfants, d'autant plus que plusieurs pères tendent à considérer la mère comme la détentrice principale de cette expertise (Devault et Gaudet, 2003).

Toutefois, il convient de souligner le rôle croissant joué par les organismes communautaires dans le soutien aux pères. Comme le rapporte Forget et al. (2005), depuis la dernière enquête sur les organismes communautaires et les services destinés aux pères (Arama, 1996), ces organisations offrent de plus en plus de services ciblant spécifiquement les besoins paternels. Ils proposent, entre autres, des horaires de rencontres plus souples (soirées et fins de semaine) et bénéficient de la présence d'un personnel formé et sensibilisé aux enjeux liés à la paternité. Par ailleurs, les organismes offrant depuis longtemps des services aux pères ont su améliorer la qualité de leur offre et rejoindre plus efficacement les pères en situation de vulnérabilité (Forget et al., 2005). Ces constats permettent d'expliquer la forte implication des pères de notre recherche auprès de certains organismes communautaires de la région montréalaise.

Enfin, le fait que peu de pères aient mentionné un soutien de la part d'amis ou de membres de la famille semble faire écho à ce que rapporte la littérature : bien que le soutien des proches soit reconnu comme favorable au maintien de l'engagement paternel, les pères ont tendance à peu recourir à cette forme d'aide (Tremblay et Allard, 2009 ; Hoffman, 2011).

6.1.9 Le vécu des pères face aux relations conjugales interférant dans le lien père-enfant

Au sujet des relations entre les participants et les mères de leurs enfants, il ressort que la grande majorité des pères interrogés sont séparés, et que la relation qu'ils entretiennent actuellement avec la mère est souvent qualifiée de difficile, voire, dans certains cas, d'entrave directe à la relation qu'ils tentent d'établir avec leur(s) enfant(s). À ce propos, la littérature scientifique souligne qu'environ 20 % des couples québécois se séparent dans les cinq années suivant la naissance d'un enfant (Dubeau *et al.*, 2024). À la suite d'une séparation, la collaboration entre les parents devient souvent plus complexe pour les pères (Shorey et Pereira, 2022). Dans une recherche récente, Pierce (2024) note que seulement 59 % des pères séparés affirment s'entendre toujours ou souvent avec l'autre parent sur des sujets concernant leur enfant. Or, la baisse de contact physique consécutive à une séparation est fréquemment observée, et elle peut nuire à la capacité du père à s'engager pleinement dans les soins, les rendez-vous médicaux ou scolaires, ainsi que dans les décisions importantes liées à l'enfant (Koster *et al.*, 2021 ; Larouche *et al.*, 2023, 2024). Ce phénomène est encore plus marqué lorsque la séparation est subie ou non désirée par le père (Quéniart et Vennes, 2003).

De plus, la séparation ou le divorce constitue rarement un contexte favorable à la reconnaissance des compétences parentales des pères, notamment lorsque la mère est jeune et fortement investie dans son rôle maternel (Quéniart et Vennes, 2003). Bien que les désaccords post-séparation soient fréquents et fassent partie intégrante de ces relations (Pierce, 2024), il importe de souligner que certains pères, comme un participant de notre étude, mentionnent vivre des communications empreintes de colère ou d'hostilité avec la mère, lesquelles peuvent mener à une restriction, voire à une interruption, des contacts avec leur enfant. Cette dynamique engendre un sentiment d'impuissance qui compromet le désir d'implication du père. Ce type de situation est préoccupant, puisque la qualité de la relation entre le père et la mère constitue un déterminant majeur de l'accès des pères à leurs enfants (Deslauriers et Dubeau, 2019 ; Stevenson *et al.*, 2013 ; Heather *et al.*, 2007 ; Sano *et al.*, 2008). Dans un contexte de séparation conflictuelle, l'engagement paternel à court, moyen et long terme est particulièrement menacé, ce qui semble être le cas d'un trop grand nombre de pères en situation de rupture difficile (Cloutier, 2015).

Par ailleurs, les pères doivent faire face à des difficultés spécifiques liées à leur socialisation masculine, notamment une tendance à réprimer l'expression de leurs émotions ou à éprouver de la difficulté à identifier et nommer leur détresse en raison d'un analphabétisme émotionnel (Cloutier, 2015). La séparation affecte souvent les habitudes de vie des hommes, notamment l'alimentation, l'hygiène, le sommeil et l'organisation domestique, des domaines pour lesquels plusieurs sont peu préparés, ce qui accentue la détresse émotionnelle (Cloutier, 2015). De plus, lorsqu'un homme est quitté, cela peut être interprété comme un échec conjugal, affectant l'estime de soi, le sentiment d'efficacité personnelle, et parfois même le sentiment d'utilité comme pourvoyeur, ce qui contribue à la détresse psychologique (Dew *et al.*, 2012 ; Cloutier, 2015). L'isolement social est un autre facteur aggravant : plusieurs hommes entretiennent peu de relations sociales et sont plus réticents à chercher de l'aide ou à se confier (Cloutier, 2015). Ces vulnérabilités combinées peuvent mener à l'émergence de problématiques plus graves telles que la consommation abusive d'alcool ou de drogues, ou des difficultés d'ordre professionnel (Cloutier, 2015 ; Kølves *et al.*, 2011).

Ainsi, bien que l'engagement des pères dépende de nombreux facteurs, il apparaît clairement que la qualité de leur relation avec la mère de l'enfant influence significativement leur capacité d'implication. Cette relation, combinée à d'éventuelles difficultés sociales et psychologiques, peut sérieusement compromettre leur engagement auprès de leur enfant (Clément *et al.*, 2017).

6.2 L'influence de la direction de la protection de la jeunesse sur l'engagement paternel

Maintenant que nous avons discuté du vécu des pères lors de l'intervention de la DPJ dans leur vie, ainsi que de leur niveau d'engagement paternel, il apparaît pertinent de nous intéresser au deuxième objectif du présent projet de recherche, soit de décrire l'influence qu'a eue la DPJ sur cet engagement. Cette analyse s'inscrira dans un dialogue entre la littérature scientifique et les résultats de cette recherche.

6.2.1 L'influence de la DPJ sur la reconnaissance de l'implication des pères par les intervenants sociaux

Concernant les différentes dimensions du bien-être physique, psychologique et social des enfants, il ressort que les pères interrogés perçoivent un désintérêt marqué de la part des intervenants de la DPJ à l'égard de leur implication envers leurs enfants. Les résultats révèlent que des aspects

essentiels de leur rôle parental, comme leur vision de la paternité, leur expertise en matière de santé des enfants, les soins qu'ils leur prodiguent, leur manière d'exprimer de l'affection, leur capacité à stimuler intellectuellement, à socialiser, à soutenir les apprentissages, la qualité de leur relation conjugale ou encore leur réseau de soutien, sont rarement abordés, valorisés ou reconnus par les intervenants. En conséquence, l'intervention n'a généralement pas modifié les aspects de leur engagement, faute d'avoir été inclus dans la démarche.

Ce phénomène est encore peu documenté dans la littérature québécoise en lien avec la DPJ du Québec. Cependant, les recherches s'intéressant à d'autres systèmes de protection de l'enfance révèlent clairement que les pères sont généralement peu impliqués dans les interventions en protection de l'enfance (Baum, 2016 ; Brandon *et al.*, 2017 ; Clapton, 2009 ; Osborn, 2015), ce centrant principalement sur les mères (Krane, 2003 ; Callahan *et al.*, 2005 ; Brown *et al.*, 2009).

Cette exclusion est particulièrement marquée dans les situations de négligence, où les pères sont souvent perçus comme moins compétents et moins responsables de la protection des enfants (Baum, 2016).

À ce sujet, une étude de Pouliot *et al.* (2016) indique que, dans les cas de négligence, les dossiers sociojuridiques contiennent généralement plus d'information sur les capacités parentales des mères que sur celles des pères, et ce, même si 85 % des pères concernés avaient des contacts réguliers avec leurs enfants. Ces constats font écho aux résultats d'autres chercheurs (Brandon *et al.*, 2017 ; Rutman *et al.*, 2002 ; 2005 ; Strega, 2006). Il est également reconnu que les pères sont généralement peu contactés par les intervenants (Brown *et al.*, 2009). Lorsqu'ils le sont, ceux perçus comme un atout potentiel sont davantage sollicités, tandis que ceux considérés comme présentant un risque pour l'enfant ne sont contactés que dans environ 60 % des cas, et ceux perçus comme un risque pour la mère dans seulement 50 % des situations (Brown *et al.*, 2009).

Ainsi, l'évaluation des pères en contexte d'intervention psychosociale tend à se focaliser davantage sur les risques qu'ils représentent ou pourraient représenter, plutôt que sur leurs forces ou leurs contributions positives à la dynamique familiale (Brandon *et al.*, 2019 ; Rivett, 2010 ; Forrester *et al.*, 2012). Cette approche contribue à invisibiliser leur expérience réelle, ainsi que leur implication

paternelle, notamment dans des contextes de décès d'enfant ou de maltraitance grave (Brown *et al.*, 2009 ; Gordon *et al.*, 2012 ; Zanoni *et al.*, 2013).

Bien que les intervenants reconnaissent généralement l'importance de mieux connaître et comprendre la réalité des pères afin de pouvoir intervenir de manière adéquate, le manque de temps, selon les intervenants, constitue un obstacle majeur à cet engagement (Brandon *et al.*, 2019 ; Campbell *et al.*, 2015). Ce manque de temps, souvent associé à des pratiques inspirées du managérialisme, une logique issue du secteur privé valorisant l'efficacité et la productivité au détriment du lien humain (Parada, 2002 ; Tsui et Cheung, 2004), conduit à percevoir l'évaluation et la compréhension du père comme une tâche inefficace, voire superflue (Brown *et al.*, 2009).

Outre cette contrainte temporelle, d'autres facteurs expliquent le peu d'énergie investie dans la connaissance et l'implication des pères. Parmi ceux-ci, les résultats de cette étude montrent que les pères sont rarement considérés comme des ressources parentales. Lorsqu'un placement d'enfant est envisagé, les intervenants privilégient majoritairement les grands-mères maternelles ou, dans certains cas, les tutelles permanentes. Les pères reçoivent également peu de soutien dans les démarches visant à obtenir la garde de leur enfant (Brown *et al.*, 2009).

Un autre constat fréquemment soulevé dans les résultats de cette étude, est que les intervenants tendent à considérer la mère comme le parent protecteur. Ainsi, si la mère est jugée apte à assurer la protection de l'enfant, peu d'efforts sont déployés pour impliquer le père, du moment que la protection est estimée suffisante (Brown *et al.*, 2009).

Ce désengagement trouve également une explication dans la formation professionnelle. Une analyse de 32 programmes canadiens de baccalauréat en travail social révèle que moins de 5 % des cours portant sur la famille ou les enfants mentionnent les pères de quelque manière que ce soit (Brown *et al.*, 2009). L'ensemble de ces éléments contribue à une méconnaissance des pères dans toute leur complexité, et à leur exclusion fréquente des processus d'intervention (Brown *et al.*, 2009).

Parallèlement, un manque de reconnaissance des besoins émotionnels des pères persiste dans le champ du travail social. Ceux-ci sont souvent réduits à leur rôle de pourvoyeurs ou de figures

parentales fonctionnelles, sans réelle considération pour leurs émotions, leurs besoins affectifs ou leur identité (Baum, 2016 ; Schofield *et al.*, 2011). Pourtant, certaines études, comme celle de Baum et Negbi (2013), démontrent que le placement d'un enfant peut être vécu par le père comme un événement profondément traumatisant, voire dévastateur pour son identité paternelle. Malheureusement, cette souffrance est fréquemment ignorée par les intervenants sociaux (Dominelli *et al.*, 2011), alors que la santé mentale des pères est reconnue comme étant un déterminant important de leur engagement auprès de leur enfant (Gordon *et al.*, 2012)

À la lumière des témoignages recueillis auprès des pères dans le cadre de cette recherche, et en cohérence avec les constats issus de la littérature scientifique, il apparaît clairement que ces derniers n'ont pas été impliqués dans l'intervention à la hauteur de ce qui aurait été nécessaire pour qu'ils puissent se sentir reconnus, écoutés et intégrés au processus. Cette implication aurait pourtant été bénéfique pour le bien-être des enfants, en mobilisant les deux parents de manière complémentaire (Philip *et al.*, 2018) au lieu de se concentrer sur l'autre parent. Ainsi, il semble que le phénomène d'exclusion des pères, largement documenté dans la littérature s'intéressant aux autres systèmes de protection de l'enfance, affecte également les pratiques de la DPJ au Québec.

Maintenant que les constats principaux concernant notre deuxième objectif, issu du vécu des pères dans notre projet de recherche, a été établi, il nous semble pertinent d'examiner les différentes dimensions de leur engagement, afin d'approfondir l'analyse des effets qu'ont pu avoir les interventions de la DPJ sur ceux-ci.

6.2.2 L'influence de la DPJ sur la perception du rôle paternel

Il en ressort du discours des pères rencontrés que la perception de leur paternité était bien établie avant l'arrivée de l'institution dans leur vie familiale. Certains mentionnent avoir toujours été conscients de l'importance d'un père dans la vie d'un enfant, en partie en raison de leur propre expérience de paternité ou de leur histoire familiale.

Il est intéressant d'observer que ce phénomène est abordé dans la littérature scientifique récente, qui présente le processus de formation de l'identité paternelle comme débutant avant la naissance de l'enfant et se construisant au fil des expériences vécues (Skvařil et Presslerová, 2024). Il s'agit d'un processus dans lequel le père s'engage dans une démarche exploratoire et réflexive, en

s'appuyant sur ses propres expériences avec son père, ainsi que sur celles d'amis ou d'autres figures paternelles et masculines (Skvařil et Presslerová, 2024). C'est ainsi que le père détermine quelles qualités il souhaite valoriser et lesquelles il préfère ne pas reproduire dans son rôle auprès de son enfant (Höfner *et al.*, 2011 ; Kowlessar, 2012 ; Wulf, 2015 ; Skvařil et Presslerová, 2024).

D'autres chercheurs, tels que Berman et Long (2022), soutiennent pour leur part que le développement de l'identité paternelle est freiné par l'absence d'un vécu corporel direct, ce qui distingue profondément l'expérience des pères de celle des mères. Selon eux, les hommes construisent leur identité de père davantage en fonction de ce qu'ils ne sont pas ou de ce qu'ils ne peuvent pas être, en raison de cette exclusion biologique (Berman et Long, 2022). Confrontés à ce sentiment d'infériorité, les pères ont souvent l'impression que leur rôle deviendra plus significatif lorsque l'enfant sera plus âgé. Ainsi, il apparaît cohérent que l'identité paternelle soit relativement peu influencée par les interventions de la DPJ, dans la mesure où cette identité s'est forgée au fil du temps, parfois bien avant la naissance de l'enfant (Skvařil et Presslerová, 2024). Cette temporalité contribue à solidifier la perception que les pères ont de leur propre rôle, ce qui pourrait expliquer une certaine forme de résistance ou de détachement face aux jugements externes portés sur leur engagement parental.

Cependant, cette reconnaissance personnelle entre en tension avec une perception largement partagée d'un biais systémique en faveur des mères dans les décisions prises par la DPJ. Ainsi, plusieurs pères ont le sentiment que, malgré un discours officiel qui valorise la présence paternelle, les interventions concrètes continuent de privilégier la mère comme principal repère parental. Dans ce sens, la littérature scientifique confirme que, dans bien des cas, les interventions des systèmes de protection de l'enfance ont tendance à focaliser leur attention sur les mères, tant en ce qui concerne l'évaluation des situations que dans la prise de décisions (Dominelli *et al.*, 2010 ; Ashley *et al.*, 2013 ; Brown *et al.*, 2009 ; Campbell *et al.*, 2015), au détriment des pères, souvent marginalisés ou ignorés dans le processus (Clapton, 2009 ; Osborn, 2014 ; Brown *et al.*, 2009).

Ce phénomène, bien documenté dans la littérature, n'est pas sans conséquences pour les mères elles-mêmes. En effet, l'exclusion des pères conduit souvent les intervenants à considérer les mères comme seules responsables des problématiques familiales (Risley-Curtiss et Heffernan, 2003).

Pour ces auteurs, cela impose aux mères un rôle de médiation complexe, les plaçant au centre des relations entre les enfants, le père et les intervenants sociaux.

Pour certains, cette inégalité perçue a contribué à un affaiblissement de leur estime de soi comme père, en particulier lorsqu'ils ont ressenti que leurs compétences parentales étaient systématiquement remises en question. Nous n'avons pas été en mesure de trouver de la littérature scientifique qui aborde directement la relation entre l'estime de soi des pères, le sentiment d'efficacité parentale et les interventions de la DPJ au Québec. Toutefois, la littérature scientifique indique, par exemple, que les pères qui ne sont pas les principaux donneurs de soins à l'enfant sont moins fréquemment exposés à des situations de gestion de crise. Cela limite leurs occasions de développer des stratégies d'intervention parentale. Ainsi, lorsque ces pères doivent intervenir auprès de leur enfant, ils sont souvent moins bien outillés, ce qui peut nuire à leur sentiment de compétence et, par conséquent, à leur estime de soi (Hightower-Henson et Wymbs, 2024).

On peut donc supposer que les interventions de la DPJ, en réduisant la fréquence et la qualité des contacts entre le père et son enfant, pourraient indirectement contribuer à une diminution de l'estime de soi paternelle, en limitant les occasions pour le père de développer et de renforcer ses compétences parentales.

6.2.3 L'influence de la DPJ sur le sentiment d'expertise parentale en matière de santé des enfants

Pour plusieurs pères, cette dimension du bien-être physique, pourtant essentielle, semble avoir été négligée dans plusieurs dossiers, au point où certains pères se disent exclus des décisions médicales concernant leurs enfants. Il ne semble pas avoir une production prolifère de littérature scientifique portant spécifiquement sur la manière dont les interventions de la protection de la jeunesse influencent la capacité des pères à participer aux décisions médicales. Toutefois, la littérature consultée met en lumière certains facteurs susceptibles de limiter cet engagement. Par exemple, dans une étude menée par Campbell *et al.* (2015), il apparaît que les intervenants sociaux, notamment lorsqu'ils savent qu'un père a eu des comportements violents dans le passé, adoptent souvent des attitudes négatives à son égard. Ces perceptions influencent alors les pratiques professionnelles, souvent au détriment de l'implication du père.

Pour les pères rencontrés, ces stéréotypes représentent un obstacle majeur. Ils rapportent être jugés non pas sur la base de leurs compétences parentales actuelles, mais en fonction de préjugés ou d'expériences passées, parfois influencés par les récits des mères. Ces jugements peuvent ainsi engendrer des barrières concrètes à leur engagement dans les processus décisionnels liés à la protection et au bien-être de leurs enfants (Campbell *et al.*, 2015).

Ainsi, on peut observer que ces dynamiques contribuent à créer une distance entre les pères et les services de la protection de la jeunesse, ce qui compromet leur capacité à participer activement aux décisions, notamment en matière de soins médicaux pour leurs enfants. Cette réalité est particulièrement marquée lorsque les enfants sont placés en famille d'accueil, comme l'ont exprimé au moins un père ayant participé à la recherche.

Le roulement important des intervenants est mentionné comme un obstacle majeur à la continuité des échanges, ce qui réduit leur capacité à s'impliquer et peut empêcher un père d'être informé de manière fiable sur l'évolution de la santé de son enfant. Nous constatons que la littérature scientifique sur les impacts du roulement de personnel sur l'implication paternelle semble absente. Cependant, il apparaît que le roulement de personnel en protection de l'enfance est une problématique documentée depuis plusieurs décennies, et que les taux élevés de roulement constituent un phénomène préoccupant (Shim, 2010 ; Park et Pierce, 2020 ; Renner *et al.*, 2009 ; Kim et Kao, 2014), y compris dans le contexte québécois (Tremblay et Joly, 2009).

Il est également reconnu que le roulement de personnel dans le cadre des interventions de la DPJ entraîne majoritairement des conséquences négatives, avec peu d'effets positifs (Tremblay et Joly, 2009). Notamment, ce roulement peut accroître significativement la méfiance entre les intervenants et les familles, ce qui réduit les possibilités de développer une relation de confiance. Ce phénomène est encore plus marqué dans les contextes où les interventions sont involontaires et judiciairisées (Tremblay et Joly, 2009). De plus, le roulement fragilise la qualité des interventions, rendant plus difficile l'assurance d'une continuité et d'une cohérence dans le suivi, en raison des changements fréquents d'intervenants (Gilbert *et al.*, 2011).

Bien qu'il existe peu de littérature spécifiquement consacrée aux effets du roulement de personnel sur les pères dans le contexte de la DPJ, il est possible de comprendre, à la lumière de certains

travaux (Blais *et al.*, 2006 ; Tremblay et Joly, 2009), que ce phénomène affecte actuellement ce constat. Le roulement de personnel nuit à la relation entre les intervenants et les familles, y compris les pères, et compromet la continuité ainsi que la cohérence des interventions. Il en résulte, par exemple, qu'un père peut avoir de la difficulté à obtenir des informations fiables sur l'état de santé de son enfant.

Un seul témoignage recueilli dans le cadre de cette recherche indique que l'intervention de la DPJ a permis à un père de faire valoir son droit à être informé de l'état de santé de ses enfants, ce qui constitue une exception notable. À notre connaissance, il ne semble pas avoir de littérature traitant explicitement de la valorisation des droits des pères par la DPJ, et ce sujet apparaît également peu exploré dans les écrits portant sur d'autres systèmes de protection de l'enfance. Or, cette forme d'intervention contraste avec les résultats de la littérature scientifique, qui soulignent que les pères sont fréquemment ignorés ou invisibilisés dans les pratiques en protection de l'enfance (Pouliot et St-Jacques, 2005 ; Glikman, 2004 ; Strega *et al.*, 2008). Ce témoignage constitue ainsi un exemple significatif d'une intervention qui, en reconnaissant les droits parentaux du père, lui a permis de surmonter certains obstacles à l'engagement et de s'impliquer davantage auprès de son enfant.

6.2.4 L'influence de la DPJ sur l'implication des pères dans les soins quotidiens aux enfants

Au sujet de la capacité à offrir des soins à l'enfant, la majorité des pères interrogés considèrent que la DPJ n'a pas soutenu, ni même évalué, cette dimension de leur implication, ce qui a été discuté précédemment.

Outre le constat général émis précédemment, il en ressort que l'un des pères de notre recherche, nous a rapporté que l'intervention a agi comme un levier motivationnel, en raison de la crainte d'un retrait de l'enfant. À travers ce discours, nous percevons une crainte de la part du père, que la DPJ lui prend son enfant. Ceci est présent dans la littérature scientifique, principalement à travers des recherches qualitatives, qui illustre que le vécu des interventions de la protection de l'enfance, est marqué par la peur, l'incompréhension et la déshumanisation et la crainte du pouvoir de l'intervenant (Dumbrill, 2006 ; Dorval *et al.*, 2021) et menaces implicites ou explicite du placement de leur enfant (Jackson *et al.*, 2017 ; Dorval *et al.*, 2021). Malgré que ces études discutent du vécues

des parents, on non spécifiquement des pères, il nous apparaît néanmoins comme étant pertinent dans la compréhension vécue par les pères.

La consultation de la littérature scientifique permet également de constater que, pour les pères plus spécifiquement, en plus des éléments déjà mentionnés, la participation peut être freinée par la crainte d'être incompris, perçu comme une menace pour leur enfant ou injustement étiqueté (Campbell *et al.*, 2015 ; Gordon *et al.*, 2012). Il est donc intéressant de noter que, dans un cas recueilli au cours de cette étude, la peur implicite de se faire retirer son enfant a plutôt motivé un père à augmenter son niveau d'implication, ce qui va à l'encontre des tendances généralement observées dans la littérature. Il convient toutefois de souligner que ce père était, au moment de l'entrevue, le parent principal, puisque la mère faisait l'objet de restrictions sévères concernant les contacts avec l'enfant. Ainsi, il semble que, dans une situation où le père assume seul la responsabilité parentale, la pression associée à une possible perte de garde puisse agir comme un levier d'implication accrue. Ce constat ne semble toutefois pas documenté dans la littérature scientifique actuelle.

Un autre père a pu bénéficier d'un soutien, mais provenant d'un organisme communautaire externe et non par la DPJ pour améliorer les soins qu'ils donnaient à ses enfants. Ainsi, il apparaît que les organismes communautaires, au Québec, furent en mesure, et ce, sur une longue période de temps d'améliorer et adapter leur pratique afin de mieux s'adapter à besoins des pères (Forget *et al.*, 2005). Ceci inclut des adaptations au niveau des horaires, le développement d'une main d'œuvre mieux formée sur la réalité des pères et leurs besoins spécifiques, le développement de partenariats intersectoriels et le recrutement actifs des pères (Forget *et al.*, 2006). Il apparaît que ce père fut un bénéficiaire du développement québécois des organismes accordant des services de qualité au père, ce qui est un exemple, que les organismes qui intègrent davantage l'engagement paternel dans leur mandat, sont en mesure d'aider et d'assister les pères désirant des services et mener les pères à accentuer leur implication.

6.2.5 L'influence de la DPJ sur la capacité des pères à exprimer leur affection et sur leur bien-être psychologique

La majorité des répondants estiment que les interventions de la DPJ n'ont eu aucun impact sur l'expression affective des pères envers leurs enfants, car cette dimension n'a pas été prise en considération ni valorisée par les intervenants.

Malgré ce constat général, pour certains pères rencontrés, les interventions ont même eu un effet inhibiteur sur leurs capacités de démontrer leur affection, en renforçant une image négative d'eux-mêmes comme parents. Il ne semble pas exister des écrits scientifiques relatant l'effet des interventions de la DPJ sur la capacité des pères de démontrer leur affection à leur enfant. Toutefois, comme il fut établi précédemment, les intervenants en protection de l'enfance ont tendance à intervenir avec peu de réelle considération pour leurs émotions, leurs besoins affectifs ou leur identité (Baum, 2016 ; Schofield *et al.*, 2011) et ont des taux de dépression trois fois plus élevé que la moyennes des hommes (Ayer *et al.*, 2016), la situation étant d'ailleurs dévastatrice dans le cas d'un retrait de ou des enfants (Dominelli *et al.*, 2011 ; Ayer *et al.*, 2016 ; Kaplan *et al.*, 2019). Une recherche menée par Ramchandani *et al.* (2011), nous permettre de comprendre que les pères déprimés sont plus susceptibles de se désengager des interactions, y compris avec leur partenaire et leurs enfants. Ainsi, dans le cas où le vécu des interventions de la DPJ, soit surtout en cas de placement de leurs enfants, les émotions négatives vécues peuvent devenir un frein à leurs capacités d'exprimer leurs émotions.

Ainsi, il nous apparaît raisonnable de penser que le vécu des interventions de la DPJ a pu entraîner des difficultés chez certains pères à exprimer leurs émotions à leur(s) enfant(s).

6.2.6 L'influence de la DPJ sur la participation des pères aux apprentissages et à la stimulation intellectuelle de leurs enfants

Les pères rencontrés indiquent que la stimulation intellectuelle et l'accompagnement de leur enfant dans ses apprentissages de leurs enfants a été peu, voire jamais abordée par les intervenants de la DPJ. Cette responsabilité parentale semble largement négligée, tant sur le plan de la reconnaissance.

Malgré les constats généraux, certains pères expriment la perception que les interventions de la DPJ visaient davantage à contrôler les contacts avec leur enfant qu'à soutenir leur engagement

parental. Le vécu rapporté par ces pères s'apparente à une forme de *gatekeeping* professionnel (Frascarolo *et al.*, 2016), soit l'exclusion implicite des pères des services de soins (p. ex. maternité, pédiatrie) en raison d'un manque d'initiatives de la part des professionnels pour favoriser leur participation.

Selon Frascarolo *et al.* (2016), ce phénomène s'expliquerait notamment par le respect persistant du rôle traditionnel de la mère, par des théories du développement centrées quasi exclusivement sur celle-ci (Truc, 2006 ; Turcotte, 2014 ; Thomas, 2010 ; Frascarolo *et al.*, 2016), ainsi que par le fait que les mères sollicitent plus fréquemment les services que les pères (Featherstone, 2003). Il est également reconnu que les intervenants peuvent renforcer le pouvoir maternel en laissant à la mère le soin de décider si le père doit ou non être impliqué (Frascarolo *et al.*, 2016). De plus, une étude a d'ailleurs révélé que plus de la moitié des intervenants croyaient que la mère avait le droit d'accepter ou de refuser l'implication du père dans les services (Maxwell *et al.*, 2012).

Par ailleurs, certains intervenants peuvent éviter de contacter les pères en raison d'une crainte de comportements violents ou intimidants, notamment en cas d'antécédents de violence (Maxwell *et al.*, 2012). Cette posture peut mener à des évaluations du risque centrées sur le père comme menace potentielle, plutôt que comme ressource possible pour l'enfant (Brandon *et al.*, 2019 ; Forrester *et al.*, 2012).

Dans ce contexte, un père rencontré lors de la présente recherche a exprimé le sentiment d'avoir été tenu à l'écart du suivi par les intervenants. Selon lui, ceux-ci se seraient principalement concentrés sur le contrôle des contacts qu'il pouvait avoir avec son enfant et sur l'évaluation du risque qu'il représentait, plutôt que de tenter de comprendre la complexité de son vécu et de l'accompagner concrètement vers une meilleure implication parentale. Cette expérience constitue, selon notre analyse, une forme manifeste d'exclusion paternelle, phénomène qui est également documenté dans la littérature (voir Baum, 2017).

Un autre père a quant à lui souligné que le contrôle strict des contacts instauré par la DPJ, l'empêchait d'être présent pour soutenir son enfant sur le plan scolaire, notamment pour l'aide aux devoirs ou l'accompagnement dans ses apprentissages.

Seuls quelques témoignages isolés font état d'un soutien indirect ou d'un développement autonome de pratiques de stimulation, notamment par le bénévolat dans des milieux scolaires. Nous n'avons pas été en mesure de trouver des écrits concernant les stratégies que les pères peuvent utiliser, lorsque la DPJ est impliqué, afin de s'impliquer davantage, sans avoir une augmentation de contact avec leur enfant.

Dans un cas, l'intervention a permis l'émergence d'une nouvelle pratique stimulante grâce à l'appui explicite d'un éducateur de milieu. Il est encourageant de constater que certains pères, dans le cadre de services offerts par la DPJ, ont pu bénéficier du soutien d'un éducateur de milieu qui, selon leurs propos, s'est véritablement intéressé à leur situation et les a accompagnés dans l'amélioration de leur engagement parental. Dans le cas spécifique évoqué, le père souligne l'apport significatif d'une éducatrice, notamment en ce qui concerne la stimulation intellectuelle de son enfant. Grâce à son accompagnement, il a été en mesure de proposer des activités concrètes et adaptées, contribuant ainsi au développement de son enfant. Ce soutien a été particulièrement apprécié par ce père, qui, par ailleurs, se montre généralement très critique à l'égard des interventions de la protection de l'enfance.

La littérature scientifique offre encore peu de travaux ciblant spécifiquement le rôle que les éducateurs de milieu peuvent jouer auprès des pères. Toutefois, des études issues de la littérature internationale indiquent que les pères valorisent fortement certaines qualités relationnelles dans leurs interactions avec les intervenants. Ils insistent sur l'importance des rencontres en personne, d'un climat de discussion ouvert et sans jugement, ainsi que sur le fait d'être reconnus et compris dans leur individualité afin que les décisions prises soient éclairées et que les services offerts soient véritablement adaptés à leurs besoins (Campbell *et al.*, 2015). Ce sont précisément les qualités comme : la relation de proximité, l'écoute active et l'accompagnement personnalisé, que les pères identifient plus souvent chez les éducateurs de milieu que chez les intervenants sociaux traditionnellement responsables des décisions relatives à leurs enfants.

Il est important de se rappeler que pour le père, la qualité de la relation avec le son intervenant est un facteur déterminant dans l'expérience psychologique du père. Ainsi, les pères qui se sentent jugés, rabaissés ou qui décrivent leurs intervenants comme étant froids et peu serviables vivent très mal l'intervention (Coady *et al.*, 2013). À l'inverse, des intervenants compréhensifs, respectueux et

compétents peuvent grandement améliorer l'expérience des pères et leur capacité à atteindre les objectifs fixés (O'Donnell *et al.*, 2005 ; Coady *et al.*, 2013).

Finalement, un autre père par son témoignage, démontre que la DPJ peut parfois jouer un rôle facilitateur en rétablissant les liens entre le père et l'école. Avant l'intervention de la DPJ, aucun contact n'existait entre lui et le milieu scolaire, la mère ayant informé l'école qu'il ne devait pas être rejoint au sujet des enfants. Nos recherches dans la littérature scientifique portant sur les effets des interventions de la DPJ sur la communication entre les pères et l'école ne nous ont pas permis d'identifier de travaux crédibles traitant de ce constat, qui aurait pu être mis en lien avec le vécu de ce participant.

Il nous apparaît néanmoins important de souligner que, dans ce cas particulier, le père relate que l'intervention de la DPJ a permis la réouverture des canaux de communication avec l'école. Il a ainsi pu être informé du développement scolaire de ses enfants et s'impliquer davantage, tant auprès du personnel enseignant qu'auprès de ses enfants, lorsqu'ils sont avec lui. Cet exemple illustre une situation où l'intervention de la DPJ a contribué à renforcer l'implication paternelle.

6.2.7 L'influence de la DPJ sur le rôle des pères dans la socialisation des enfants

Sur le plan de la socialisation des enfants, la majorité des pères n'identifient aucun effet tangible des interventions. Cette dimension semble peu considérée dans les objectifs de la DPJ. Au-delà de ce constat, un participant mentionne avoir bénéficié d'un accompagnement par un éducateur qui l'a sensibilisé à l'importance de la socialisation. Il apparaît donc, encore une fois, que les services d'éducateur de milieu de vie, fut en mesure, en adoptant une approche d'ouverture et d'écoute, fut en mesure de faire progresser les pères (O'Donnell *et al.*, 2005 ; Coady *et al.*, 2013).

Il apparaît également que des pères ont évoqué que l'intervention de la DPJ a eu un effet inhibiteur ou neutre dans ses capacités de socialiser son enfant dans la mesure où la DPJ, alors en contrôle des contacts avec leur enfant, certains des enfants étant en famille d'accueil, n'a pas augmenté la quantité de temps en présence, ceci limitant leur capacité de pouvoir agir de manière à socialiser leur enfant. Il en ressort que cela nous apparaît comme étant une opportunité manquée afin d'impliquer davantage ces pères, considérant l'ensembles des bienfaits que cela a sur le

développement des enfants et sur la réduction du temps que l'enfant passe en famille d'accueil (Leon *et al.*, 2015).

6.2.8 L'influence de la DPJ sur la relation coparentale et ses répercussions sur la mère de l'enfant

La coparentalité constitue un autre champ d'analyse influencé par les interventions de la DPJ. Plusieurs pères ayant participé à la présente recherche témoignent d'un affaiblissement de leur relation avec la mère de leur(s) enfant(s), qu'ils attribuent à la manière dont les intervenants sont intervenus dans le conflit parental. D'autres affirment, au contraire, que l'intervention de la DPJ n'a eu aucun impact sur cette relation.

Il demeure cependant difficile de mettre ces constats en perspective avec la littérature scientifique, car les effets des interventions de la protection de l'enfance sur la coparentalité, et plus précisément du point de vue des pères, semblent peu ou pas documentés à ce jour.

En effet, la littérature portant sur l'impact des interventions en contexte de conflits parentaux se concentre principalement sur le phénomène des conflits sévères de séparation. Ce phénomène est décrit comme une situation dans laquelle les parents font preuve d'une méfiance réciproque importante, se blâment mutuellement, éprouvent de grandes difficultés de communication, manifestent une incapacité à se centrer sur les besoins de l'enfant, formulent des allégations répétées de violence et sont engagés dans des litiges juridiques prolongés (Godbout *et al.*, 2018 ; Henry *et al.*, 2011).

Au Québec, l'étude de ce phénomène est encore émergente dans la littérature scientifique (Turbide et Saint-Jacques, 2019). Les recherches actuelles s'intéressent surtout au point de vue des intervenants sociaux et juridiques confrontés à ces dynamiques (Brown, 2003 ; Houston et Bala, 2015 ; Saini *et al.*, 2013). De plus, les études soulignent les enjeux complexes auxquels font face les intervenants, notamment la nécessité d'enquêter sur de multiples allégations de maltraitance souvent croisées entre les parents (Godbout *et al.*, 2018 ; Saini *et al.*, 2013). Le manque de lignes directrices claires dans ces dossiers complique leur travail (Brown, 2003), tandis que ces situations sont décrites comme extrêmement exigeantes en temps et en ressources. Les parents auraient aussi tendance à instrumentaliser les intervenants (Malo *et al.*, 2018 ; Saini *et al.*, 2012), ce qui peut

entraîner chez ces derniers un sentiment d'impuissance et des doutes quant à leurs compétences professionnelles (Cyr *et al.*, 2017).

Du côté des parents, les rares recherches disponibles tendent à montrer que les interventions de la DPJ peuvent réduire les tensions associées aux conflits parentaux, lorsqu'elles visent à protéger l'enfant en encadrant les contacts parentaux, par exemple, à travers la supervision (Saint-Jacques *et al.*, 2016). Ce constat rejoint l'expérience de certains pères rencontrés dans le cadre de cette recherche, pour qui la présence d'intervenants a eu un rôle protecteur, voire facilitateur, notamment en permettant une forme de collaboration autour des besoins de l'enfant.

Ainsi, la littérature portant sur la perception parentale des interventions, et plus spécifiquement sur celle des pères, demeure encore très limitée. Il s'avère donc difficile d'émettre des constats solides sans entrer dans le domaine de l'hypothèse ou de l'opinion. Néanmoins, il est important de souligner que ce phénomène touche une proportion significative des pères rencontrés dans cette étude et concerne, selon la littérature, entre 10 % et 20 % des familles séparées (Hetherington et Kelly, 2003 ; Johnston *et al.*, 2009). Dans cette perspective, il apparaît crucial que la perception des pères face à relation qu'ils ont avec la mère de l'enfant, puisse être reconnue, entendue et analysée.

6.2.9 L'influence de la DPJ sur l'entourage et les réseaux de soutien des pères

Mis à part le manque d'influence directe de la DPJ sur cette dimension de l'implication paternelle, comme discuté précédemment, plusieurs pères indiquent que l'intervention de la DPJ a eu un effet délétère sur leur bien-être personnel, les menant à un isolement social. Chez les hommes, la relation entre l'isolement social et les enjeux de santé mentale ou de bien-être psychologique est bien documentée. Cette relation est d'ailleurs bidirectionnelle : les enjeux de santé mentale peuvent entraîner de l'isolement, tout comme l'isolement, avec le temps, peut amener un homme à développer des difficultés sur le plan de la santé mentale. (Zhu *et al.*, 2024 ; Ward *et al.*, 2023). Il ressort de la littérature que l'isolement social augmente significativement le risque de stress élevé, de dépression modérée à sévère (Canadian Men's Health Foundation, 2025), ainsi que de pensées suicidaires (Olliffe *et al.*, 2018).

Ce phénomène semble être renforcé chez les hommes par certains éléments de la socialisation masculine, mais aussi par la manière dont les pères construisent et entretiennent leurs relations. La recherche montre que les hommes développent généralement des relations différentes selon le sexe de leur interlocuteur. Les relations avec d'autres hommes sont souvent centrées sur des activités, comme le sport, alors que les relations avec les femmes sont davantage axées sur l'expression personnelle et le soutien émotionnel (Fiori et Denckla, 2012). Ce mode relationnel permettrait aux hommes de maintenir une façade de masculinité traditionnelle en public, c'est-à-dire une masculinité dominante, tout en recevant un soutien émotionnel en privé, le plus souvent de la part des femmes (McKenzie *et al.*, 2018). Cette dynamique peut toutefois contribuer à l'isolement de ceux qui désireraient demander de l'aide, créant une tension dans les relations entre hommes et une crainte d'aborder des sujets perçus comme non masculins (McKenzie *et al.*, 2018).

Ainsi, à la lumière du vécu des pères rencontrés, de leur socialisation masculine et de la littérature scientifique, il apparaît que les interventions de la DPJ peuvent contribuer à une dégradation de leur santé mentale (Ayer *et al.*, 2016). Cela peut mener à l'isolement, lequel, en retour, augmente le risque de développer des problématiques psychologiques plus importantes (Canadian Men's Health Foundation, 2023 ; Oliffe *et al.*, 2018). Cette dynamique pourrait en partie expliquer le vécu rapporté par certains pères ayant participé à cette recherche.

Toutefois, plusieurs d'entre eux ont également rapporté avoir bénéficié du soutien d'organismes communautaires ou gouvernementaux, et ce, sans que ce soutien ait été directement suggéré ou référé par la DPJ, parfois même avant toute intervention de cette dernière. Certains pères ont toutefois affirmé que, bien que la DPJ ne leur ait pas offert d'aide concrète, sa présence a parfois joué un rôle indirect dans le développement de leur motivation à solliciter des ressources utiles à leur engagement paternel.

L'utilisation des organismes communautaires par les pères, qu'elle précède ou suive l'intervention de la DPJ, semble cohérente avec les constats issus de cette recherche. Une recension de pratiques exemplaires menée par Dubeau *et al.* (2011) indique que 75 % des projets d'intervention visant les pères vulnérables sont portés par des organismes communautaires, contre seulement 13 % issus du réseau de la santé et des services sociaux. Il est également reconnu que, particulièrement au Québec, ces organismes ont amélioré la qualité de leur offre de services, notamment en adaptant leurs

horaires d'ouverture et en formant leur personnel, afin de mieux répondre à la réalité des pères (Forget *et al.*, 2005). Ces efforts ont contribué à une augmentation documentée de la fréquentation de ces ressources par les pères (Forget *et al.*, 2005).

Malgré ce constat positif, les propos de la plupart des participants à cette recherche révèlent que la DPJ n'a pas été une source directe de référence vers ces ressources communautaires. Pourtant, les organismes communautaires spécialisés auprès des hommes soutiennent que l'intervention actuelle gagnerait à s'articuler autour d'un continuum de services, dans une logique de complémentarité et d'interconnexion des ressources, afin de mieux répondre à la diversité des besoins des pères (Villeneuve, 2014).

6.3 Discussion en lien avec le cadre conceptuel

Cette section se veut d'être un dernier regard général sur l'ensemble des résultats en lien avec le cadre théorique. Le modèle bioécologique du développement humain de Bronfenbrenner (1995) offre un cadre théorique robuste pour analyser en profondeur le vécu des pères lors d'une intervention de la (DPJ). Dépassant une lecture linéaire ou simpliste, ce modèle permet de saisir l'engagement paternel et l'expérience de l'intervention comme le résultat d'une transaction complexe et continue entre l'individu et les multiples strates de son environnement social (Dubeau *et al.*, 2005). Les données qualitatives recueillies dans cette recherche illustrent concrètement comment l'expérience de chaque père est façonnée par l'interaction dynamique entre ses caractéristiques personnelles et les systèmes dans lesquels il évolue.

Au cœur du modèle écologique se trouve l'ontosystème, qui désigne les caractéristiques personnelles du père (Absil *et al.*, 2012). Notre recherche met en lumière son importance centrale : l'engagement paternel est d'abord façonné par l'histoire de chaque homme, notamment sa relation fondatrice avec sa propre figure paternelle. Cet ontosystème englobe également les traits issus de la socialisation masculine, comme la valorisation de l'autonomie ou la retenue émotionnelle. L'actuelle recherche démontre que si tous les pères ont intériorisé ces traits, certains les mobilisent pour créer des liens avec leur enfant, tandis que pour d'autres, ils représentent une difficulté à exprimer leurs émotions.

Comme le confirment les participants, l'identité paternelle est souvent solidement ancrée avant toute intervention de la DPJ. Cette stabilité explique pourquoi la majorité des pères n'ont pas rapporté de transformation de leur vision à la suite des interventions. Pour eux, l'ontosystème est demeuré largement imperméable aux décisions émanant de l'exosystème.

Cependant, ces mêmes caractéristiques ontosystémiques peuvent devenir un obstacle dans la relation avec les professionnels. La difficulté à décoder les attentes implicites et les codes de communication a pu détériorer la relation de travail, compromettant la collaboration au sein du microsystème et menant la DPJ à prendre des décisions jugées négatives. Cette influence s'étend aussi au mésosystème, notamment après une séparation, où le désir d'implication d'un père peut se heurter aux attentes différentes de son ex-conjointe, provoquant une détérioration de la communication coparentale.

De plus, des traits individuels spécifiques, comme un TSA, amplifient l'impact de l'ontosystème, ces pères exprimant un besoin de soutien accru pour créer un lien solide avec leur enfant (microsystème). Inversement, les interventions elles-mêmes peuvent fragiliser l'ontosystème. Des approches perçues comme critiques ont détérioré la santé mentale de certains pères, ce qui s'est répercuté négativement sur leur microsystème et mésosystèmes (relations affectives, isolement social).

En conclusion, l'ontosystème semble agir comme un filtre subjectif à travers lequel chaque père interprète les actions de la DPJ. Bien que ce filtre soit malléable, il colore profondément la perception de l'intervention de la DPJ. Certaines actions ont ainsi ébranlé des pères au point de les faire douter de leur propre importance, provoquant des conséquences majeures sur leur trajectoire personnelle.

Le microsystème quant à lui, défini comme la sphère des relations immédiates (Bronfenbrenner, 1979), entoure chaque père. Il inclut sa conjointe, ses enfants, avec qui il interagit directement. Les résultats de cette étude révèlent que les décisions de la DPJ (exosystème) et ses interventions concrètes (mésosystème) convergent pour altérer profondément cet espace. L'impact est particulièrement visible lorsque les contacts père-enfant sont limités, réduisant drastiquement la présence de l'enfant dans le microsystème familial paternel.

Les témoignages des pères confirment que leur microsystème est la source principale de leur engagement et de leur satisfaction parentale, notamment à travers la relation avec leurs enfants et le soutien de leur partenaire. Par conséquent, en perturbant ce système, les interventions de la DPJ déclenchent une cascade de conséquences négatives qui touchent directement à l'identité et à la santé mentale des pères. Ces constats soulignent un mécanisme crucial : la majorité des effets délétères des actions de la DPJ ne s'exercent pas directement sur le père (ontosystème), mais sont plutôt médiatisés par le microsystème. En d'autres termes, les décisions et les actions de l'organisme fragilisent d'abord la relation père-enfant, et c'est cette rupture au sein du microsystème qui provoque ensuite des dommages sur le bien-être et l'identité paternelle. Le microsystème devient donc à la fois la principale zone de vulnérabilité, mais aussi, par effet miroir, le levier d'intervention le plus puissant. C'est là que des actions collaboratives auraient le plus d'impact positif sur l'engagement des pères.

Enfin, les pères rapportent que leur rôle au sein de ce microsystème est constamment remis en question par les intervenants. C'est au fil de ces interactions que naît leur perception d'interventions partiales, favorisant les mères. De plus, ils déplorent le peu d'intérêt manifesté par la DPJ pour leur vécu et leur rôle, alors même qu'ils expriment le désir de s'investir et de développer leurs compétences parentales.

Pour ce qui est du mésosystème, il se définit par la qualité des liens entre les différents microsystèmes d'un individu (Tissington, 2008). Les résultats de cette étude montrent que ces connexions sont souvent fragiles, voire rompues. Le lien entre la famille et la DPJ apparaît particulièrement problématique, caractérisé par la méfiance, un sentiment d'injustice et l'impression pour les pères de n'être ni crus ni écoutés, empêchant la formation d'une alliance de travail (père-intervenant). Ces tensions, qui affectent tout le processus d'intervention, génèrent des émotions négatives chez les pères et fragilisent d'autant plus la relation.

Il ressort également que, lorsque les contacts père-enfant sont suspendus ou supervisés par le système judiciaire, les intervenants de la DPJ exercent une influence prépondérante sur le mésosystème. Ils endossent alors un rôle de contrôle et de décision qui régit les interactions entre le microsystème du père et celui de l'enfant.

La présente recherche met aussi en lumière un autre point de friction. Dans de nombreux cas, notamment lors d'une séparation conjugale, le mésosystème est miné par des difficultés de communication entre les microsystèmes parentaux. Ces tensions relationnelles entravent la continuité des soins et limitent la capacité des pères à s'impliquer, en particulier si la relation avec la mère est conflictuelle.

Loin d'améliorer la situation, les interventions de la DPJ ne semblent pas avoir favorisé la relation coparentale. Au contraire, plusieurs pères rapportent que les interventions de la DPJ ont intensifié les tensions au sein du mésosystème, freinant ainsi leur implication et ébranlant leur sentiment de légitimité parentale. Cependant, cette influence des intervenants peut parfois être positive. Certains pères témoignent que l'action de la DPJ a été utilisée pour fluidifier les communications entre les différents microsystèmes de leur enfant. Un cas concret illustre ce propos : l'intervention de la DPJ a permis d'améliorer la communication entre un père et l'école de son enfant, levant les obstacles qu'il rencontrait pour accéder à l'information. Dans ce contexte, le soutien de l'organisme a renforcé l'implication paternelle dans le parcours scolaire de l'enfant et, par extension, son investissement global dans le microsystème familial.

Par ailleurs, les interactions du père avec son environnement sont régies par l'exosystème, conceptualisé comme l'ensemble des structures qui l'influencent sans qu'il y participe directement (Tissington, 2008). La DPJ, dotée de ses propres directives et règles de fonctionnement, constitue un acteur central de cet exosystème. Elle reflète et relaie les normes sociales dominantes concernant la paternité (Dickens *et al.*, 2025). La littérature scientifique (voir Parada, 2002 et Tsui & Cheung, 2004), ainsi que les témoignages de pères recueillis pour cette recherche, indiquent que l'institution est guidée par une logique managériale. Dans cette approche, la performance et la gestion des risques priment souvent sur le développement de liens significatifs et durables avec les pères.

Cette logique managériale a deux conséquences majeures. Premièrement, elle réduit le temps que les intervenants peuvent consacrer à l'accompagnement de situations familiales complexes. Deuxièmement, le fort taux de roulement du personnel compromet la continuité des services et la qualité de la relation tissée avec les usagers (Tremblay et Joly, 2009). Notre recherche met ainsi en lumière comment cette instabilité organisationnelle restreint l'accès des pères à l'information essentielle pour leur participation active aux soins et à l'éducation de leurs enfants. Ensemble, la

logique de gestion et le roulement de personnel n'affectent pas seulement la qualité des interventions de la DPJ. Ils ont également des répercussions directes sur le microsystème et le mésosystème du père. Dans ce sens, son engagement, sa relation avec l'enfant, son sentiment de compétence parentale et sa communication avec les autres sphères de vie sont ainsi perturbés.

Enfin, c'est au sein de cet exosystème que des décisions cruciales pour l'avenir familial sont prises. Parce que la DPJ relaie des normes sociales qui peuvent être biaisées, les pères interrogés ont souvent eu l'impression que les décisions étaient prises dans l'intérêt de la mère plutôt que dans le leur. Ce constat a pour effet de fragiliser la relation de confiance entre les pères et les intervenants, impactant négativement leur microsystème et mésosystèmes.

Ces structures institutionnelles s'inscrivent elles-mêmes dans un macrosystème, soit l'ensemble des contextes culturels, sociaux et idéologiques qui façonnent les normes collectives (Bronfenbrenner, 1979). Parmi ces normes, celles liées au genre et à la parentalité occupent une place centrale puisque ceux-ci tendent à positionner la mère comme figure parentale principale et le père comme parent secondaire. Ces représentations, profondément enracinées, alimentent un biais systémique en faveur des mères (Dominelli et al., 2010), tel que perçu par les pères interrogés, et renforcent des stéréotypes négatifs à l'égard de leurs compétences parentales. De plus, cette étude met en évidence que, malgré l'évolution des rôles familiaux et le désir croissant des pères de s'engager davantage auprès de leurs enfants, plusieurs participants estiment que les intervenants adoptent une posture plus empathique et compréhensive envers les mères. Ce vécu alimente un sentiment d'exclusion et de disqualification de leur rôle parental.

Ces normes inscrites dans le macrosystème ont des répercussions sur l'ensemble des autres systèmes. D'abord, elles s'incarnent dans les représentations que les pères ont d'eux-mêmes. Certains reconnaissent plus spontanément la mère ou leur conjointe comme la figure experte en matière de soins aux enfants. Ce phénomène contribue au *gatekeeping* maternel, où la mère exerce un contrôle, parfois involontaire, sur l'implication du père dans le microsystème familial immédiat. Les intervenants de la DPJ, agissant dans ce même microsystème, peuvent également être porteurs de ces normes sociétales.

Le mésosystème est aussi influencé par ces normes. C'est ainsi qu'il a été constaté que des pères ont témoigné avoir rencontré des difficultés de communication avec d'autres microsystèmes, tels que l'école de leur enfant ou leur ex-conjointe. Or, l'exosystème n'échappe pas à ces influences, les individus y prenant des décisions concernant les pères peuvent eux-mêmes avoir intériorisé ces normes, ce qui oriente leurs attentes, leurs évaluations et leurs modes d'interaction. Cela peut mener à une moindre propension à interagir avec eux ou à déployer des efforts pour favoriser leur implication.

Enfin, le chronosystème met en lumière l'influence du temps et des transitions de vie sur les parcours individuels (Bronfenbrenner, 1979). Pour les pères, l'arrivée de la DPJ constitue un événement charnière qui bouleverse l'équilibre de l'ensemble des autres systèmes. Il s'agit souvent d'une transition majeure, marquée par la réorganisation du quotidien familial, des changements dans la relation avec les enfants, ainsi que par la nécessité de faire face aux problèmes ayant motivé l'intervention de la DPJ.

Certains pères ont relaté des événements récents avec une grande charge émotionnelle, tandis que d'autres évoquent des épisodes plus anciens qu'ils ont eu le temps de digérer, d'intégrer et avec lesquels ils ont appris à composer. Le temps semble ainsi jouer un rôle central dans l'évolution de leur vécu émotionnel face aux interventions de la DPJ. Plus globalement, ce système permet d'observer que le niveau d'engagement paternel fluctue au fil du temps. Par exemple, un père ayant vécu une période d'incarcération a rencontré des difficultés pour maintenir un lien significatif avec ses enfants. D'autres ont traversé des séparations conflictuelles avec la mère de l'enfant, ce qui a affecté leur implication. Pour certains, l'intervention de la DPJ a conduit à la perte de la garde ou de la responsabilité parentale, entraînant une diminution marquée de leur engagement.

Ainsi, le chronosystème nous a aidé à comprendre comment les variations temporelles, qu'elles soient liées à des événements personnels, familiaux ou institutionnels, influencent tous les autres systèmes : les relations père-enfant, la coparentalité, les dynamiques familiales, les interactions avec l'école, ou encore la qualité du lien avec les intervenants.

CONCLUSION

Il convient de rappeler que le but de la présente recherche est de décrire les effets perçus de l'intervention de la DPJ sur l'engagement paternel de pères résidant sur l'île de Montréal. L'originalité de cette démarche repose sur la réalisation d'une étude qualitative, permettant une analyse approfondie de l'expérience vécue par ces pères afin de mieux comprendre l'impact des interventions de la DPJ dans leur trajectoire familiale. Ce sujet demeure peu représenté dans la littérature scientifique actuelle, les recherches portant sur la protection de la jeunesse s'étant majoritairement intéressées au point de vue des intervenants ou à celui des mères.

Le premier objectif de cette recherche visait à décrire le vécu des pères lors d'une intervention de la DPJ. De manière générale, cette expérience est perçue comme négative. Elle s'articule autour de sentiments d'injustice, d'impuissance et de dévalorisation. Les pères rapportent des interventions jugées rigides, impersonnelles et souvent disproportionnées. Plusieurs dénoncent également un traitement perçu comme biaisé en faveur de la mère, renforçant ainsi l'impression d'une iniquité systémique.

Ce mémoire met en lumière que le vécu des pères face à la DPJ semble être influencé non seulement par les problématiques familiales initiales, mais surtout par la qualité de la relation intersubjective établie avec les intervenants et par le degré de reconnaissance accordé à leur rôle tout au long du processus d'intervention.

Le second objectif de cette recherche portait sur l'analyse de l'influence de l'intervention de la DPJ sur l'engagement paternel. Les résultats indiquent que la majorité des pères perçoivent un faible intérêt de la part des intervenants envers leur implication parentale. Ce désintérêt, combiné à l'absence d'évaluation ou de valorisation de leur engagement, contribue à ce que l'intervention ait rarement un effet positif sur leur rôle parental. Cependant, cette analyse ne saurait être complète sans la prise en compte de quelques exceptions significatives. Pour certains pères, la menace du retrait de leur enfant a paradoxalement agi comme un puissant levier de motivation. Par ailleurs, l'intervention ponctuelle d'un professionnel adoptant une posture d'écoute et de reconnaissance, tel qu'un éducateur de milieu, a permis d'initier des changements concrets et positifs.

Ainsi, les résultats montrent que, pour de nombreux participants, les interventions de la DPJ ont été globalement vécues de manière négative. Plusieurs pères ont exprimé le sentiment de ne pas avoir été pris en considération, écoutés ou consultés dans les décisions les concernant, eux et leurs enfants. L'analyse révèle également que, de façon générale, la DPJ a eu peu d'influence positive sur les différentes dimensions de l'engagement paternel, en partie en raison du désintérêt manifeste de certains intervenants à l'égard des pères et de leur rôle auprès de l'enfant.

Les limites de ce mémoire de recherche

Cette étude comporte certaines limites qu'il convient de souligner. Tout d'abord, la taille restreinte de l'échantillon ainsi que la provenance des participants constituent des facteurs limitants. Les neuf pères rencontrés représentent un échantillon de petite envergure, et tous étaient issus d'organismes communautaires situés sur l'île de Montréal. Ce contexte particulier restreint la transférabilité des résultats à l'ensemble des pères ayant reçu des services de la DPJ, notamment ceux qui ne fréquentent pas de ressources communautaires. Ce projet n'a donc pas permis de rejoindre ces pères ni d'explorer en profondeur les effets que les interventions de la DPJ ont pu avoir sur leur engagement dans des contextes différents.

Par ailleurs, l'analyse des impacts des interventions sur l'engagement paternel s'est exclusivement fondée sur la perception des pères. Les propos recueillis n'ont pas été vérifiés par des sources externes ni croisés avec d'autres perspectives, telles que celles des intervenants ou des membres de l'entourage familial. Toutefois, cette approche méthodologique se justifie par la rareté des données disponibles dans la littérature scientifique portant sur la perception des pères quant aux effets des interventions de la DPJ sur leur engagement parental. En ce sens, elle contribue à combler une lacune importante et à enrichir la compréhension de cette réalité encore peu explorée.

Pistes pour l'intervention en travail social

Dans ce contexte, il apparaît essentiel que cette recherche puisse inspirer une évolution des pratiques au sein de la DPJ, afin que les pères soient davantage inclus dans le processus d'intervention. Leur accorder plus d'attention, de temps, de bienveillance et de considération pourrait favoriser leur implication, une implication largement reconnue comme bénéfique pour le développement et le bien-être des enfants.

Nous croyons que ces changements peuvent être amorcés notamment par le biais de formations destinées aux intervenants. Ces formations viseraient à mieux faire connaître la réalité culturelle des pères, leur engagement, leurs besoins, ainsi que les approches d'intervention susceptibles de favoriser l'établissement de relations de confiance et d'écoute entre les intervenants et les pères.

Il nous semble également primordial que ces formations permettent aux intervenants de prendre conscience des représentations culturelles qu'ils ont intégrées au fil de leur vie concernant les pères et leur rôle parental. Cette prise de conscience est essentielle pour identifier les éléments qui influencent, parfois de manière inconsciente, leurs pratiques professionnelles. Elle permettrait également d'ajuster certaines croyances à la lumière des recherches scientifiques pertinentes sur le sujet. Il nous apparaîtrait également pertinent, compte tenu du vécu difficile de plusieurs pères dans le cadre des interventions de la DPJ, notamment le sentiment d'injustice et de déshumanisation, qu'un accompagnement leur soit offert afin de mieux les préparer aux rencontres avec les intervenants. Un tel accompagnement pourrait contribuer à prévenir les incompréhensions mutuelles, en favorisant la mise en place de mécanismes de médiation lorsque nécessaire. Cela permettrait d'éviter que ces incompréhensions persistent dans le temps, ce qui augmente les risques de désengagement des pères envers leurs enfants.

Ce désengagement peut avoir des conséquences importantes, non seulement pour les pères eux-mêmes et les enfants, mais aussi pour la capacité des intervenants à améliorer de manière réellement bénéfique la situation familiale de l'enfant.

Pistes pour la recherche en travail social

En ce qui concerne la recherche en travail social, nous considérons que la relation entre la DPJ et les pères demeure un champ largement inexploré. Il existe encore de nombreuses zones d'ombre qui méritent d'être éclairées afin de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre et d'améliorer les pratiques d'intervention.

Tout d'abord, compte tenu du caractère novateur de cette étude et du faible nombre de recherches similaires menées à ce jour, il serait pertinent de reconduire une recherche comparable auprès d'un échantillon plus vaste et diversifié de pères, provenant de territoires variés et recrutés par des moyens autres que les organismes communautaires de Montréal. Une telle démarche permettrait

de confirmer ou de nuancer les conclusions de la présente recherche, tout en leur conférant une portée plus généralisable et représentative.

Par ailleurs, il serait tout aussi pertinent d'explorer la perception des intervenantes quant à l'impact de leurs interventions sur l'engagement des pères. Une telle étude permettrait de mieux comprendre les motivations, les croyances et les représentations qui sous-tendent leurs pratiques actuelles. Elle offrirait également un éclairage sur les enjeux structurels susceptibles d'influencer la qualité de l'intervention. En identifiant ces obstacles, il serait possible de proposer des ajustements organisationnels, notamment en matière de ressources et de temps, afin de favoriser une implication plus active et durable des pères dans le processus de protection de l'enfant.

BIBLIOGRAPHIE

- Absil, G., Vandoorne, C., et Demarteau, M. (2012). *Bronfenbrenner, l'écologie du développement humain : Réflexion et action pour la promotion de la santé*. Université de Liège, École de Santé Publique. <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/114839/1/ELE%20MET-CONC%20A-243.pdf>
- Allard, F. et Binet, L. et Bergeron, M. et Lindsay, J. et Lacharité, C. (2002). *Comment des pères en situation de pauvreté s'engagent-ils envers leur jeune enfant? Étude exploratoire qualitative*. Direction de santé publique de Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec. <http://www.santecom.qc.ca/BibliothequeVirtuelle/quebec/2894962223.pdf>
- Allen, S., et Daly, K. (2007). *The effects of father involvement: An updated research summary of the evidence*. Father Involvement Research Alliance, University of Guelph. https://library.parenthelp.eu/wp-content/uploads/2017/05/Effects_of_Father_Involvement.pdf
- Arama, D. (1996). *Recension des projets d'intervention ayant trait à la paternité dans la grande région de Montréal*, Les Cahiers d'analyse du GRAVE, Laboratoire de recherche en écologie humaine et sociale, Université du Québec à Montréal.
- Ayer, L., Kohl, P., Malsberger, R. et Burgette, L. (2016). The impact of fathers on maltreated youths' mental health. *Children and Youth Services Review*, 63, 16-20. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0190740916300299>
- Baillargeon, D. (2008). *L'engagement des pères – Le rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants* [Rapport]. Conseil de la famille et de l'enfance. <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs16783>
- Barzilai-Nahon, K. (2009). Gatekeeping: A critical review. *Annual Review of Information Science and Technology*, 43(1), 1-79. <https://doi.org/10.1002/aris.2009.1440430117>
- Baum, N. (2016). The unheard gender: The neglect of men as social work clients. *The British Journal of Social Work*, 46(5), 1463-1471. <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC4986080/>
- Baum, N. (2017). Gender-sensitive intervention to improve work with fathers in child welfare services. *Child & Family Social Work*, 22(1), 419-427. <https://doi.org/10.1111/cfs.12259>
- Baum, N. et Negbi, I. (2013). Children removed from home by court order: Fathers' disenfranchised grief and reclamation of paternal functions. *Children and Youth Services Review*, 35(10), 1679-1686. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2013.07.003>
- Beaton, J. M. et Doherty, W. J. (2007). Fathers' family of origin relationships and attitudes about father involvement from pregnancy through first year postpartum. *Fathering*, 5(3), 236-246.

https://go.gale.com/ps/i.do?id=GALE%7CA172831837&sid=googleScholar&v=2.1&it=r&linkaccess=abs&issn=15376680&p=AONE&sw=w&userGroupName=nysl_oweb&isGeoAuthType=true&aty=geo

Berman, S. et Long, C. (2022). Towards a formulation of the fatherhood constellation: Representing absence. *Qualitative Research in Psychology*, 19(3), 784-805. <https://doi.org/10.1080/14780887.2021.1873473>

Biland, E., et Schütz, G. (2013). *La garde des enfants de parents séparés au Québec. Une analyse quantitative de dossiers judiciaires*. [Rapport de recherche]. Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec. <https://www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2016/04/GardePartageeE-Biland2013.pdf>

Birnbaum, R. et Bala, N. (2010). Toward the differentiation of high-conflict families: An analysis of social science research and Canadian case law. *Family Court Review*, 48(3), 403-416. <https://doi.org/10.1111/j.1744-1617.2010.01319.x>

Bizot, D., Bisson, M., Roy, P. et Attard, V. (2020). Pères en mouvement, hommes en changement. Parcours d'hommes au sein de groupes pour pères. *Groupwork*, 29(1), 108-125. <https://doi.org/10.1921/gpwk.v29i1.1435>

Bolté, C. A. Devault, M. St-Denis et Gaudet, J. (2002). *Sur le terrain des pères : Projets de soutien et de valorisation du rôle paternel* [Rapport de recherche]. Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants (GRAVE).

Bossardi, C. N., de Souza, C. D., Gomes, L. B., Bolze, S. D. A., Schmidt, B., et Vieira, M. L... (2018). Cross-cultural adaptation and evidence of validity of the *Questionnaire d'Engagement Paternel*. *Psicologia: Teoria e Pesquisa*, 34, 34-39. <https://www.semanticscholar.org/reader/a38ec2e037aab1d1173e226de254775bdafff08a>

Ministère de la santé et des services sociaux. (1991). *Rapport du groupe de travail pour les jeunes : un Québec fou de ses enfants*. <https://www.aqcpe.com/wp-content/uploads/2021/06/1991-un-quebec-fou-de-ses-enfants.pdf>

Bourgeois, L. (2016). Assurer la rigueur scientifique de la recherche-action. *La recherche-action et la recherche-développement au service de la littératie.*, 6-20. <https://usherbrooke.scholaris.ca/server/api/core/bitstreams/2dddee99-dbee-43dc-a087-e9b672053104/content>

Bourgeois, L. (2021). *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*. Presses de l'Université du Québec.

<https://web-p-ebshost-com.proxy.cegepat.qc.ca/ehost/detail/detail?vid=0&sid=04e60804-9bad-4cde-8fc5->

[fae3fdd8b64%40redis&bdata=Jmxhbm9ZnImc2l0ZT1laG9zdC1saXZl#AN=3422195&db=nlebk](#)

Boutin, G. (2018). *L'entretien de recherche qualitatif. Théorie et pratique*. Presses de l'Université du Québec.

Boyer, D., et Nicolas, M. (2006). La disponibilité des pères: conduite par les contraintes de travail des mères? *Revue des politiques sociales et familiales*, 84(1), 35-51. https://www.persee.fr/doc/caf_1149-1590_2006_num_84_1_2209

Brandon, M., Philip, G. et Clifton, J. (2017). *Counting Fathers In: Understanding Men's Experiences of the Child Protection System* [Rapport de recherche]. Centre for research on Children et familles. <https://research-portal.uea.ac.uk/en/publications/counting-fathers-in-understanding-mens-experiences-of-the-child-protection>

Brandon, M., Philip, G. et Clifton, J. (2019). Men as fathers in child protection. *Australian Social Work*, 72(4), 447-460. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2019.1627469>

Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development: Experiments by nature and design*. Harvard university press.

Bronfenbrenner, U. (1994). Ecological models of human development. *International Encyclopedia of Education Encyclopedia of Education*. 3(2). 37-43. <https://www.ncj.nl/wp-content/uploads/media-import/docs/6a45c1a4-82ad-4f69-957e-1c76966678e2.pdf>

Bronfenbrenner, U. (1995). Developmental ecology through space and time: A future perspective. In P. Moen, G. H. Elder, et K. Lüscher (Eds.), *Examining lives in context: Perspectives on the ecology of human development* (pp. 619–647). American Psychological Association. <https://doi.org/10.1037/10176-018>

Bronfenbrenner, U. (2005). *Making human beings human: Bioecological perspectives on human development*. Sage Publications Ltd.

Bronte-Tinkew, J., Carrano, J., Horowitz, A. et Kinukawa, A. (2008). Involvement among resident fathers and links to infant cognitive outcomes. *Journal of Family Issues*, 29(9), 1211-1244. <https://doi.org/10.1177/0192513X08318145>

Brown, L., Callahan, M., Strega, S., Walmsley, C. et Dominelli, L. (2009). Manufacturing ghost fathers: The paradox of father presence and absence in child welfare. *Child & Family Social Work*, 14(1), 25-34. <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1365-2206.2008.00578.x>

Brown, L., Strega, S., Callahan, M., Dominelli, L. et Walmsley, C. (2009). Les pères et les services d'aide à l'enfance. *Les enfants du Canada*, 15(3), 30-34. <https://psycnet.apa.org/record/2009-00313-004>

Brown, T. (2003). Fathers and child abuse allegations in the context of parental separation and divorce. *Family Court Review*, 41(3), 367-380. <https://doi.org/10.1111/j.174-1617.2003.tb00898.x>

Bulanda, R. E. (2004). Paternal involvement with children: The influence of gender ideologies. *Journal of Marriage and Family*, 66(1), 40-45. <https://doi.org/10.1111/j.0022-2455.2004.00003.x>

Cabrera, N. J. et Roggman, L. (2017). Father play: Is it special? *Infant Mental Health Journal*, 38(6), 706-708. <https://doi.org/10.1002/imhj.21680>

Cabrera, N. J., Fitzgerald, H. E., Bradley, R. H., et Roggman, L. (2014). The ecology of father-child relationships: An expanded model. *Journal of Family Theory & Review*, 6(4), 336–354. <https://doi.org/10.1111/jftr.12054>

Cabrera, N. J., Shannon, J. D., et Tamis-LeMonda, C. (2007). Fathers Influence on Their Children's Cognitive and Emotional Development: From Toddler to Pre-K. *Applied Developmental Science*, 11, 208-213. DOI:[10.1080/10888690701762100](https://doi.org/10.1080/10888690701762100)

Cabrera, N., Tamis - LeMonda, C. S., Bradley, R. H., Hofferth, S., et Lamb, M. E. (2000). Fatherhood in the twenty-first century. *Child Development*, 71(1), 127–136. <https://doi.org/10.1111/1467-8624.00126>

Callahan, M., Rutman, D., Strega, S. et Dominelli, L. (2005). Looking promising: contradictions and challenges for young mothers in care. In D. Gustafson (dir.), *Unbecoming Mothers: Women Living Apart from their Children*, (pp. 185-208). Haworth Press.

Campbell, C. A., Howard, D., Rayford, B. S. et Gordon, D. M. (2015). Fathers matter: Involving and engaging fathers in the child welfare system process. *Children and Youth Services Review*, 53, 84-91. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2015.03.020>

Canadian Men's Health Foundation. (2025). *2025 Men's Mental Health Research: Data Tables*. [Communiqué de presse]. Canadian men's health foundation. <https://menshealthfoundation.ca/press/2025-study-stress-depression-canadian-men/>

Cappe, É. et Poirier, N. (2016). Les besoins exprimés par les parents d'enfants ayant un TSA: une étude exploratoire franco-qubécoise. *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique*, 174(8), 639-643. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2015.06.003>

Carver, L. F., Vafaei, A., Guerra, R., Freire, A., et Phillips, S. P. (2013). Gender differences: Examination of the 12-item Bem Sex Role Inventory (BSRI-12) in an older Brazilian population. *PloS one*, 8(10). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0076356>

Castelain-Meunier, C. (2002). *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*. Presses Universitaires de France.

Charles, P., Muentner, L. et Kjellstrand, J. (2019). Parenting and incarceration: Perspectives on father-child involvement during reentry from prison. *Social Service Review*, 93(2), 218-261. <https://doi.org/10.1086/703446>

Clapton, G. (2009). How and why social work fails fathers: Redressing an imbalance, social work's role and responsibility. *Practice: Social Work in Action*, 21(1), 17-34. <https://doi.org/10.1080/09503150902745989>

Clément, M. È., Gagné, M. H. et Brunson, L. (2017). Analyse des sources professionnelles de soutien à la parentalité chez les mères d'enfants 0-8 ans. *Canadian Journal of Behavioural Science/Revue canadienne des sciences du comportement*, 49(2), 112-121. <https://doi.org/10.1037/cbs0000071>

Cloutier, R. (2015). Rupture conjugale et détresse masculine. *Ordre des psychologues du Québec*. <https://www.ordrepsy.qc.ca/-/rupture-conjugale-et-detresse-masculine>

Coady, N., Hoy, S. L. et Cameron, G. (2013). Fathers' experiences with child welfare services. *Child & Family Social Work*, 18(3), 275-284. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2012.00842.x>

Collins, A.C. (2004). *Husbands at home: Determinants of paternal involvement in single-earner and dual-earner families* [Master thesis, Old dominion university]. ODU Digital commons. https://digitalcommons.odu.edu/psychology_etds/618/

Commission spéciale sur les droits de l'enfant et la protection de la jeunesse. (2021). *Rapport de la Commission spéciale sur les droits de l'enfant et la protection de la jeunesse*. https://www.csdepj.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport_final%203_mai_2021/2021_C_SDEPJ_Rapport_version_finale_numerique.pdf

Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse. (2021). *Instaurer une société bienveillante pour nos enfants et nos jeunes : rapport de la commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*. <https://www.csdepj.gouv.qc.ca/accueil/>

Corbeil, C., et Descarries, F. (2003). La Famille: une institution sociale en mouvance. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(1), 16-26. <https://id.erudit.org/iderudit/009624ar>

Coutu, S., Lavigueur, S., Dubeau, D. et Beaudoin, M. È. (2005). La collaboration famille–milieu de garde: ce que nous apprend la recherche. *Éducation et francophonie*, 33(2), 85-111. <https://doi.org/10.7202/1079102ar>

Creswell, J. W., et Poth, C. N. (2018). *Qualitative inquiry & research design: Choosing among five approaches* (4e édition). SAGE.

Creswell, J. W., et Poth, C. N. (2016). *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five approaches*. Sage publication.

Cummings, E. M., Goeke-Morey, M. C., et Raymond, J. (2004). Fathers in Family Context: Effects of Marital Quality and Marital Conflict. Dans M. E. Lamb (dir.), *The role of the father in child development*, p.196–221. John Wiley & Sons, Inc.

Curry, D., McCarragher, T. et Dellmann Jenkins, M. (2005). Training, transfer, and turnover: Exploring the relationship among transfer of learning factors and staff retention in child welfare. *Children and Youth Services Review*, 27(8), 931-948. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2004.12.008>

Cyr, F., Poitras, K., Godbout, É. et Macé, C. (2017). *Projet pilote sur la gestion des dossiers judiciaires à haut niveau de conflit*. https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais/_centredoc/rapports/couple-famille/Rapport_UMTL_final_2.pdf

Dandurand, B. R. (2000). Les familles d’aujourd’hui : enjeux et défis. Dans Conseil de la famille et de l’enfance (dir.), *Démographie et famille. Les impacts sur la société de demain. Les actes du colloque*, p. 87-142. Conseil de la famille et de l’enfance.

Dandurand, R. B. (2001). Familles et services sociaux : quelles limites aux interventions ? *Service social*, 48 (1), 1–15. <https://doi.org/10.7202/006874ar>

Daniel, B., et Taylor, J. (2000). The rhetoric versus the reality: a critical perspective on practice with fathers in childcare and protection work. *Child and Family Social Work*, 4(3), 209-220. <https://doi.org/10.1046/j.1365-2648.2000.01265.x>

Davies, L., Krane, J., Collings, S., et Wexler, S. (2007). Developing mothering narratives in child protection practice. *Journal of social work practice*, 21(1), 23–34. <https://doi.org/10.1080/02650530601173516>

Davies, L., Mulcahy, M., Mechan, K. et Deslauriers, J.M. (2009). Perspectives et place des pères dans les services de protection de l’enfance et de la jeunesse. *Reflets*, 15 (1), 38–59. <https://doi.org/10.7202/029586ar>

De Montigny, F., Gervais, C., et Dubeau, D. (2017). La place des pères en périnatalité : le programme québécois, initiative Amis des pères au sein des familles. *Revue de médecine périnatale*, 9 (4), 216-220. <https://doi.org/10.1007/s12611-017-0438-4>

DeGarmo, D. S. (2010). A time varying evaluation of identity theory and father involvement for full custody, shared custody, and no custody divorced fathers. *Fathering*, 8(2), 181-202. <https://doi.org/10.3149/fth.1802.181>

Dennison, S., Smallbone, H. et Occhipinti, S. (2017). Understanding how incarceration challenges proximal processes in father-child relationships: Perspectives of imprisoned fathers. *Journal of Developmental and Life-Course Criminology*, 3(1), 15-38. <https://doi.org/10.1177/00938548211033636>

Dennison, S., Smallbone, H., Stewart, A., Freiberg, K. et Teague, R. (2014). 'My Life Is Separated' An Examination Of The Challenges And Barriers To Parenting For Indigenous Fathers In Prison. *British Journal of Criminology*, 54(6), 1089-1108. <https://doi.org/10.1093/bjc/azu072>

Deslauriers, J. M. (2005). Les jeunes pères et les politiques sociales québécoises. *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, (3). <https://doi.org/10.7202/012539ar>

Deslauriers, J. M. (2019). *Réalités masculines oubliées*. Presses de l'Université Laval.

Deslauriers, J. M. et Dubeau, D. (2019). L'expérience de pères ayant des difficultés d'accès à leur enfant après une séparation. *Intervention*, (147). <https://doi.org/10.7202/1064512ar>

Deslauriers, J. M., Lafrance, M., Tremblay, G., et Réseau masculinités et société. (2019). *Réalités masculines oubliées*. Presses de l'Université Laval.

Deslauriers, J. M., Devault, A., Groulx, A. P., et Sévigny, R. (2012). Rethinking services for young fathers. *Fathering*, 10(1), 66-90. <https://doi.org/10.3149/fth.1001.66>

Deutsch, F. M., Servis, L. J., et Payne, J. D. (2001). Paternal participation in childcare and its effects on children's self-esteem and attitudes toward gendered roles. *Journal of Family Issues*, 22(8), 1000-1024. <https://doi.org/10.1177/019251301022008003>

Devault, A. et Devault-Tousignant, C. (2022). Contexte et enjeux de la paternité au Québec. Dans Deslauriers, J.M., Tremblay, G., Desgagnés, J.Y., Dufault-Genest, S. et Blanchette, D. (dir). *Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir*, p.329-350. Presses de l'Université Laval.

Devault, A. et Gaudet, J. (2003). Le soutien aux pères de famille biparentale : l'omniprésence de docteur maman. *Service social*, 50 (1), 1-29. <https://doi.org/10.7202/006917ar>

Devault, A. et Gratton, S. (2003). Les pères en situation de perte d'emploi: l'importance de les soutenir de manière adaptée à leurs besoins: Psychologie clinique. *Pratiques psychologiques*, (2), 79-88.

Devault, A., Forget, G. et Dubeau, D. (2015). *Fathering: Promoting positive father involvement*. University of Toronto Press.

Devault, A., Huard-Fleury, M. C., Monette Dréviillon, M., Lacharité, C., deMontigny, F., et Dubeau, D. (2015). *Can you hear me, Major Tom? Les liens entre les pères et les intervenants dont les enfants sont sous les soins des services de protection de l'enfance*. Presses de l'Université du Québec.

Devault, A., Zaouche-Gaudron, C. et Huard-Fleury, M. C. (2016). Apprivoiser les pères en protection de l'enfance. *Dialogue*, 214(4), 83-96. <https://univ-tlse2.hal.science/hal-01897525/document>

Dew, J., Britt, S. et Huston, S. (2012). Examining the relationship between financial issues and divorce. *Family Relations*, 61(4), 615-628. <https://www.jstor.org/stable/23324469>

Dickens, C., Suarez-Balcazar, Y., Allen-Meares, P., et Brazil, E. (2025). Using Ecological Systems Theory to Enhance Community Health Literacy. *HLRP: Health Literacy Research and Practice*, 9(1), e29-e36. <https://doi.org/10.3928/24748307-20241126-01>

Dominelli, L. (2010). Globalization, contemporary challenges and social work practice. *International Social Work*, 53(5), 599-612. <https://doi.org/10.1177/0020872810371201>

Dominelli, L., Strega, S., Walmsley, C., Callahan, M. et Brown, L. (2010). 'Here's my story': Fathers of 'looked after' children recount their experiences in the Canadian child welfare system. *The British Journal of Social Work*, 41(2), 351-367. <https://www.jstor.org/stable/43771417>

Dorais, M. (2015). *Le métier d'aider : Des principes en action*. Montréal : VLB éditeur.

Dorval, A., Croteau, K. et Noël, J. (2021). Des parents d'enfants suivis en protection de la jeunesse se racontent: analyse du recours au récit de vie par le prisme de trois études en travail social. *Service social*, 67(1), 151-162. <https://doi.org/10.7202/1087197ar>

Dubeau, D., A. Devault et Paquette, D. (2009). L'engagement paternel, un concept aux multiples facettes. Dans Dubeau, D., Devault, A. et G. Forget (dir.). *La paternité au XXI^e siècle*, p.71-98, Presses de l'Université Laval.

Dubeau, D., Clément, M. È., et Chamberland, C. (2005). Le père, une roue du carrosse familial à ne pas oublier ! État des recherches québécoises et canadiennes sur la paternité. *Enfances Familles*

Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine, (3).
<https://doi.org/10.7202/012534ar>

Dubeau, D., Coutu, S. et Lavigreur, S. (2007). L'engagement parental : des liens qui touchent les mères, les pères, le climat familial et l'adaptation sociale de l'enfant. Dans Bergonnier-Dupuy, G. et Robin, M. (dir.). *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles*, p. 75-102. Toulouse: Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.robin.2007.01.0075>.

Dubeau, D., de Montigny, F., Devault, A., Lacharité, C., Brodeur, N., Parent, C., Roy, B., Saint-Jacques, M.-C., Tremblay, G., Turcotte, G., Besnard, T., Paquette, D., Peuentes-Neuman, G., Deslauriers, J.-M., Villeneuve, R., Prats, M., Cavalier, P. et Solervicens, N. (2013). *Soutenir les pères en contexte de vulnérabilités et leurs enfants: des services au rendez-vous, adéquats et efficaces*. [Rapport de recherche] Fonds de recherche Société et culture Québec. <https://maisonsoxygene.ca/wp-content/uploads/2019/03/Soutenir-les-p%C3%A8res-en-contexte-de-vuln%C3%A9rabilit%C3%A9...D.Dubeau.pdf>

Dubeau, D., Deslauriers, J.M, Théorêt, J. et Villeneuve, R. (2016). La séparation conjugale, un regard différencié porté par et sur les pères. Dans Saint-Jacques, M.C., Robitaille, St-Amand, A. et Lévesque, S. (dir.). *Séparation parentale, recomposition familiale : enjeux contemporains*, p.53-71. Presses de l'Université Laval. <https://www.pulaval.com/libreaccs/9782766300105.pdf>

Dubeau, D., Villeneuve, R. et Thibault, S. (2011). *Être présent sur la route des pères engagés. Recension québécoise 2009–2010 des modalités de soutien pour les pères*. [Rapport de recherche] Regroupement pour la valorisation de la paternité. <https://www.rvpaternite.org/wp-content/uploads/2021/10/rvp.rapportrecension.pdf>

Duboc, A. (2012). Protection ou salutogenèse. Dans Formarier, M., Jovic, L. (dir.). *Les concepts en sciences infirmières*, p. 254-256. Association de Recherche en Soins Infirmiers. <https://doi.org/10.3917/arsi.forma.2012.01.0254>

Dubowitz, H., Black, M. M., Cox, C. E., Kerr, M. A., Litrownik, A. J., Radhakrishna, A., English, D. J., Schneider, M. W. et Runyan, D. K. (2001). Father involvement and children's functioning at age 6 years: A multisite study. *Child Maltreatment*, 6(4), 300-309. <https://doi.org/10.1177/1077559501006004003>

Dufour, S. et C. Chamberland (2003). *L'efficacité des interventions en protection de l'enfance : recension des écrits*. [Recension des écrits] Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants. <https://cwrp.ca/sites/default/files/publications/fr/SKRNoAppF.pdf>

Dulac, G. (2001). *Aider les hommes... aussi*. VLB éditeur.

Dumbrill, G. C. (2006). Parental experience of child protection intervention: A qualitative study. *Child Abuse & Neglect*, 30(1), 27-37. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2005.08.012>

Dupéré, S. (2011). *Rouge, jaune, vert et noir : expériences de pauvreté et rôle des ressources sociosanitaires selon des hommes en situation de pauvreté à Montréal* [Thèse de doctorat, Université Laval]. <https://doi.org/10.7202/1005659ar>

Dupéré, S., Roy, J., Tremblay, G., Desgagnés, J.-Y., Guilmette, D. et Sirois-Marcil (2016). Les hommes à faible revenu et les barrières aux services sociaux et de santé : des défis pour le réseau des services. *Intervention*, 143, 103-119. https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2016/02/intervention_143_les_hommes_a_faible_revenu.pdf

Ehrenberg, M. F., Gearing-Small, M., Hunter, M. A., et Small, B. J. (2001). Childcare task division and shared parenting attitudes in dual-earner families with young children. *Family Relations*, 50(2), 143-153. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3729.2001.00143.x>

Fagan, J. et Barnett, M. (2003). The relationship between maternal gatekeeping, paternal competence, mothers' attitudes about the father role, and father involvement. *Journal of Family Issues*, 24(8), 1020-1043. <https://doi.org/10.1177/0192513X03256397>

Fagnani, J., et Letablier, M. T. (2004). Work and Family Life Balance: The Impact of the 35-Hour laws in France. *Work, Employment and Society*, 18(3), 551-572. <https://doi.org/10.1177/0950017004045550>

Fan, X. et Chen, M. (2001). Parental involvement and students' academic achievement: A meta-analysis. *Educational Psychology Review*, 13(1), 1-22. <https://doi.org/10.1023/A:1009048817385>

Featherstone, B. (2003). Taking fathers seriously. *British Journal of Social Work*, 33(2), 239-254. <https://www.jstor.org/stable/23716828>

Featherstone, B., Rivett, M., et Scourfield, J. (2007). *Working with men in health and social care*. Sage.

Fiori, K. L. et Denckla, C. A. (2012). Social support and mental health in middle-aged men and women: A multidimensional approach. *Journal of Aging and Health*, 24(3), 407-438. <https://doi.org/10.1177/0898264311425087>

Fletcher, R., StGeorge, J. et Freeman, E. (2013). Rough and tumble play quality: Theoretical foundations for a new measure of father-child interaction. *Early Child Development and Care*, 183(6), 746-759. <https://doi.org/10.1080/03004430.2012.723439>

Forget, G. (2009). La promotion de l'engagement paternel, des archétypes à transformer, une pratique à construire. *Reflets*, 15 (1), 79-101. <https://doi.org/10.7202/029588ar>

Forget, G., Dubeau, D. et Rannou, A. (2005). *Images de pères : une mosaïque des pères québécois*, Direction développement des individus et des communautés. Québec : Institut national

de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/347-imagesperesquebecois.pdf>

Forget, G., Devault, A., Allen, S., Bader, E. et Jarvis, D. (2005). Les services destinés aux pères, une description et un regard sur l'évolution des pratiques canadiennes. *Enfances, Familles, Générations*, (3). <https://doi.org/10.7202/012538ar>

Forget, G., Devault, A., et Bizot, D. (2009). Des pratiques exemplaires pour soutenir l'engagement paternel. Dans Dubeau, D., Devault, A. et G. Forget (dir.). *La paternité au XXIe siècle*, p.221-236. Presses de l'Université Laval.

Forrester, D., Westlake, D. et Glynn, G. (2012). Parental resistance and social worker skills: Towards a theory of motivational social work. *Child & Family Social Work*, 17(2), 118-129. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2012.00837.x>

Fowler, C., Rossiter, C., Dawson, A., Jackson, D. et Power, T. (2017). Becoming a “better” father: Supporting the needs of incarcerated fathers. *The Prison Journal*, 97(6), 692-712. <https://doi.org/10.1177/0032885517734495>

Fox, G. L. et Bruce, C. (2001). Conditional fatherhood: Identity theory and parental investment theory as alternative sources of explanation of fathering. *Journal of Marriage and Family*, 63(2), 394-403. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2001.00394.x>

Frascarolo, F. (2004). Paternal involvement in child caregiving and infant sociability. *Infant Mental Health Journal: Official Publication of The World Association for Infant Mental Health*, 25(6), 509-521. <https://doi.org/10.1002/imhj.20023>

Frascarolo, F., Feinberg, M., Sznitman, G. A. et Favez, N. (2016). Professional gatekeeping toward fathers: A powerful influence on family and child development. *Perspectives in Infant Mental Health*, 26(2), 4-7. <https://perspectives.waimh.org/2016/09/15/professional-gatekeeping-toward-fathers-powerful-influence-family-child-development/>

Garbarino, J. (1978). The social maps of children approaching adolescence: Studying the ecology of youth development. *Journal of Youth and Adolescence*, 7(4), 417-428. <https://doi.org/10.1007/BF01537809>

Gaudet, J. (2005). *Exploration des processus d'adaptation et des trajectoires parentales post-rupture : La situation des pères présents dans la vie et de leurs enfants* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. <https://www.rvpaternite.org/wp-content/uploads/2019/09/thesejgaudet2005.pdf>

Gaudet, J., Devault, A. et Bouchard, C. (2005). Le maintien de l'exercice du rôle paternel après une rupture conjugale : obstacles et facilitateurs. *Revue de psychoéducation*, 34(1), 21-40. <https://doi.org/10.7202/1097565ar>

Gaudet, S., et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : Du questionnement à la rédaction scientifique*. University of Ottawa Press.

Genest Dufault, S. (2013). *Les hommes | Nus d'Amour. L'expérience masculine de la rupture amoureuse. Perspectives sur le deuil, le genre et le sens dans l'hypermodernité* [Thèse de doctorat, Université de Laval]. <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/24673/1/30468.pdf>

Germain, C. (1978). General-Systems theory and ego psychology: An ecological perspective. *Social Service Review*, 52 (4), 535-550. <https://www.semanticscholar.org/paper/General-Systems-Theory-and-Ego-Psychology%3A-An-Germain/53c1e6e21bccf17f7fb826caf5a2325b53be07e1>

Glikman, H. (2004). Low-income young fathers: Contexts, connections, and self. *Social Work*, 49(2), 195-206. <https://doi.org/10.1093/sw/49.2.195>

Godbout, É., Saint-Jacques, M. C. et Ivers, H. (2018). Après la séparation, avec qui les enfants devraient-ils vivre? Une analyse de l'opinion québécoise. *L'Année sociologique*, 68(2), 393-422. <https://doi.org/10.3917/anso.182.0393>

Gordon, D. M., Hunter, B., Woods, L. N., Tinney, B., Bostic, B., Malone, S., Kimbro, G., Greenlee, D., Fabish, S., Harris, K. et Smith, A. (2012). Increasing Outreach, Connection, and Services to Low-Income Non-Custodial Fathers: How Did We Get Here and What Do We Know. *Fathering*, 10(1), 101-111. <https://doi.org/10.3149/fth.1001.101>

Gordon, D. M., Oliveros, A., Hawes, S. W., Iwamoto, D. K. et Rayford, B. S. (2012). Engaging fathers in child protection services: A review of factors and strategies across ecological systems. *Children and Youth Services Review*, 34(8), 1399-1417. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2012.03.021>

Gouvernement du Québec (2015). *Programme national de santé publique 2015-2015 : Pour améliorer la santé de la population du Québec*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-216-01W.pdf>

Gouvernement du Québec. (2022). *Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) : comprendre le rôle, les responsabilités et les étapes d'intervention du DPJ. Faire un signalement*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/protection-de-la-jeunesse/directeur-de-la-protection-de-la-jeunesse-dpj>

Halme, N., Tarkka, M. T., Nummi, T., et Åstedt-Kurki, P. (2006). The effect of parenting stress on fathers' availability and engagement. *Child Care in Practice*, 12(1), 13-26. <https://doi.org/10.1080/13575270500526220>

Harris, K. M., Furstenberg, F. F., et Marmer, J. K. (1998). Paternal involvement with adolescents in intact families: The influence of fathers over the life course. *Demography*, 35(2), 201-216. <https://doi.org/10.2307/3004052>

Henry, W. J., Fieldstone, L., Thompson, M. et Treharne, K. (2011). Parenting coordination as an antidote for high-conflict divorce and court relitigation. *Journal of Divorce & Remarriage*, 52(7), 455-471. <https://doi.org/10.1080/10502556.2011.609421>

Hetherington, E. M., et Stanley-Hagan, M. (2002). Parenting in divorced and remarried families. Dans M. H. Bornstein (dir.), *Handbook of parenting: Being and becoming a parent*, p. 287–315. Lawrence Erlbaum Associates Publishers.

Hetherington, E. M., et Kelly, J. (2003). For better or for worse. Divorce reconsidered. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 44(3), 470–471. <https://psycnet.apa.org/record/2003-01610-016>

Hetherington, E. M., et Stanley-Hagan, M. (2002). Parenting in divorced and remarried families. Dans M. H. Bornstein (dir.), *Handbook of parenting: Being and becoming a parent*, p. 287–315. Lawrence Erlbaum Associates Publishers.

Hightower-Henson, S. R. et Wymbs, B. T. (2024). Testing parenting self-esteem as an indicator of mothers and fathers who are at risk for aversive responses to disruptive child behavior. *Research on Child and Adolescent Psychopathology*, 52(11), 1677-1691. <https://doi.org/10.1007/s10802-024-01231-8>

Hofferth, S. L. (2003). Race/ethnic differences in father involvement in two-parent families: Culture, context, or economy? *Journal of Family Issues*, 24(2), 185–216. <https://doi.org/10.1177/0192513X02250087>

Hoffman, J. (2011). *Father factors. What social science research tells us about fathers and how to work with them* [Rapport de recherche]. <https://dadcentral.ca/wp-content/uploads/2017/10/fatherfactorsfinal.pdf>

Höfner, C., Schadler, C. et Richter, R. (2011). When men become fathers: Men's identity at the transition to parenthood. *Journal of Comparative Family Studies*, 42(5), 669-686. <https://doi.org/10.3138/jcfs.42.5.669>

Höjer, I. (2011). Parents with children in foster care—How do they perceive their contact with social workers? *Practice: Social Work in Action*, 23(2), 111-123. <https://doi.org/10.1080/09503153.2011.557149>

Houston, C. et Bala, N. C. (2015). *The Challenge of High-Conflict Family Cases Involving a Child Protection Agency: A Review of Literature and an Analysis of Reported Ontario Cases*. [Revue de littérature] Ontario Chapter of the Association of Family et Conciliation Courts. https://menshealthfoundation.ca/wp-content/uploads/2025/05/Fr_Eng_Data-Tables_2025-Mens-Mental-Health-Research.pdf

Icard, L. D. et al. (2017). Father's involvement in the lives of children in foster care. *Child & Family Social Work*, 22(1), 57-66. <https://doi.org/10.1111/cfs.12196>

Institut de la statistique du Québec (2009). *Travail et rémunération : le marché du travail et les parents*. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/le-marche-du-travail-et-les-parents.pdf>

Jackson, S., Kelly, L. et Leslie, B. (2017). Parental participation in statutory child protection intervention in Scotland. *British Journal of Social Work*, 47(5), 1445-1463. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcw090>

Jacob Alby, V. et Vivès, J. (2015). Parentalité et paternité : les nouvelles modalités contemporaines du faire famille. *Dialogue*, 207, 19-30. <https://doi.org/10.3917/dia.207.0019>

Jeynes, W. H. (2007). The relationship between parental involvement and urban secondary school student academic achievement: A meta-analysis. *Urban Education*, 42(1), 82-110. <https://doi.org/10.1177/0042085906293818>

John, A., Halliburton, A. et Humphrey, J. (2012). Child–mother and child–father play interaction patterns with preschoolers. *Early Child Development and Care*, 183(3–4), 483–497. <https://doi.org/10.1080/03004430.2012.711595>

Johnston, J. R., Roseby, V. et Kuehnle, K. (2009). *In the name of the child: A developmental approach to understanding and helping children of conflicted and violent divorce*. Springer Publishing Company.

Juby, H., Le Bourdais, C., et Marcil-Gratton, N. (2001). *A step further: Parenthood in blended families*. Montréal : Centre Interuniversitaire D'études Démographiques.

Kamal, Rehnuma (2016). *Le sens de la paternité pour des pères de diverses générations : une recherche qualitative exploratoire* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. <http://archipel.uqam.ca/id/eprint/8682>

Kaplan, K., Brusilovskiy, E., O'Shea, A. M. et Salzer, M. S. (2019). Child protective service disparities and serious mental illnesses: results from a national survey. *Psychiatric Services*, 70(3), 202-208. <https://doi.org/10.1176/appi.ps.201800277>

Kazura, K. (2000). Fathers' qualitative and quantitative involvement: An investigation of attachment, play, and social interactions. *The Journal of Men's Studies*, 9(1), 41–57. <https://doi.org/10.3149/jms.0901.41>

Kettani, M., Troupel, O. et Pinel-Jacquemin, S. (2011). L'adaptation socio-affective des enfants de 2 à 6 ans en situation de précarité : le rôle de l'engagement paternel. *Empan*, 84(4), 139-144. <https://doi.org/10.3917/empa.084.0139>.

Kim, H. et Kao, D. (2014). A meta-analysis of turnover intention predictors among US child welfare workers. *Children and Youth Services Review*, 47(3), 214-223. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2014.09.015>

Kölves, K., Ide, N. et De Leo, D. (2011). Marital Breakdown, Shame, and Suicidality in Men: A Direct Link? *Suicide and Life-Threatening Behavior*, 41, 149-159. <https://doi.org/10.1111/j.1943-278X.2011.00021.x>

Koster, T. et Castro-Martín, T. (2021). Are separated fathers less or more involved in childrearing than partnered fathers? *European Journal of Population*, 37(4), 933-957. <https://doi.org/10.1007/s10680-021-09593-1>

Kotila, L. E., and Kamp Dush, C. M. (2013). Involvement with Children and Low-Income Fathers' Psychological Well-Being. *Fathering*, 11(3), 306–326. <https://doi.org/10.3149/fth.1103.306>

Kowlessar, O. (2012). *A qualitative exploration of men's transition to fatherhood and experiences of early parenting* [Thèse de doctorat, The University of Manchester].

Krane, J. (2003). *What's mother got to do with it?: Protecting children from sexual abuse*. Toronto : University of Toronto Press.

Krishnakumar, A., et Buehler, C. (2000). Interparental conflict and parenting behaviors: A meta-analytic review. *Family Relations: An Interdisciplinary Journal of Applied Family Studies*, 49(1), 25–44. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3729.2000.00025.x>

Kulik, L. et Sadeh, I. (2015). Explaining fathers' involvement in childcare: An ecological approach. *Community, Work et Family*, 18(1), 19-40. <https://doi.org/10.1080/13668803.2014.944483>

Laakso, J. H. et Adams, S. (2006). Noncustodial fathers' involvement with their children: A right or a privilege? *Families in Society: The Journal of Contemporary Social Services*, 87(1), 85–93. <https://doi.org/10.1606/1044-3894.3487>

Labra, O., Castro, C., Wright, R., et Chamblas, I. (2020). Thematic analysis in social work: A case study. *Global social work-cutting edge issues and critical reflections*, 10(6), 1-20. <https://doi.org/10.5772/intechopen.89464>

Labra, O., Wright, R., Tremblay, G., Maltais, D., Bustinza, R., et Gingras-Lacroix, G. (2020). Men's help-seeking attitudes in rural communities affected by a natural disaster. *American journal of men's health*, 13(1). doi: [10.1177/1557988318821512](https://doi.org/10.1177/1557988318821512)

Lacharité, C. (2009). L'expérience paternelle entourant la naissance sous l'angle du discours social. *Enfances Familles Générations*, 11. <http://journals.openedition.org/efg/6575>

- Lajeunesse, S. L., Houle, J., Rondeau, G., Bilodeau, S., Villeneuve, R. et Camus, F. (2013). *Les hommes de la région de Montréal. Analyse de l'adéquation entre leurs besoins psychosociaux et les services qui leur sont offerts*. Montréal : ROHIM. <https://www.simonlouislajeunesse.com/wp-content/uploads/ROHIM.pdf>
- Lamb, M. E. (2000). The history of research on father involvement: An overview. *Marriage & family review*, 29 (2–3), 23–42. https://doi.org/10.1300/J002v29n02_03
- Lamb, M. E. (2010). *The role of the father in child development* (5th ed.). John Wiley & Sons Inc.
- Lamb, M. E., Chuang, S. S., et Hwang, C. P. (2003). Internal reliability, temporal stability, and correlates of individual differences in paternal involvement: A 15-year longitudinal study in Sweden. Dans Day, R. et Lamb et M. (2003). *Conceptualizing and measuring father involvement*, p.129-148. New York : Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781410609380>
- Lamb, M. E., Hwang, C. P., Bookstein, F. L., Broberg, A., Hult, G., et Frodi, M. (1988). Determinants of social competence in Swedish preschoolers. *Developmental Psychology*, 24(1), 58-70. <https://doi.org/10.1037/0012-1649.24.1.58>
- Lamb, M. E., Pleck, J. H., Charnov, E. L. et Levine, J. A. (1987). A biosocial perspective on parental behavior and involvement. Dans Altman, J. (2010). *Parenting across the lifespan: Biosocial perspectives*, p. 111-142. Routledge.
- Lambert, A. (2021). L'intervention sociojudiciaire en contexte de protection de la jeunesse: points de vue de parents. *Intervention*, 152, 51-64. https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2021/02/ri_152_2021.1_Lambert.pdf
- Larouche, K., Drapeau, S., Lachance, V., Ivers, H., Baude, A., Gagné, M.-H. et Dussault, S. (2024). Post separation parental conflict and father–child physical contact: A bidirectional study. *Personal Relationships*, 31(1), 1–20. <https://doi.org/10.1111/pere.12564>
- Larouche, K., Pierce, T., Drapeau, S. et Saint-Jacques, M. C. (2024). Profiles of father involvement following parental separation. *Journal of Child and Family Studies*, 33(1), 648-662. <https://doi.org/10.1007/s10826-023-02754-2>
- Larouche, K., Pierce, T., Drapeau, S. et Saint-Jacques, M. C. (2023). Understanding fathers' involvement relative to the other parent after parental separation. *Journal of Divorce & Remarriage*, 64(2), 254-279. <https://doi.org/10.1080/10502556.2023.2290899>
- Leinonen, J.A., T.S. Solantaus et Punamaki, R.L. (2002). The specific mediating paths between economic hardship and the quality of parenting. *International Journal of Behavioural Development*, 26(5), 423-435. <https://doi.org/10.1080/01650250143000364>

Leon, S. C., Jhe Bai, G., Fuller, A. K. et Busching, M. (2016). Emergency shelter care utilization in child welfare: Who goes to shelter care? How long do they stay? *American Journal of Orthopsychiatry*, 86(1), 49–60. <https://doi.org/10.1037/ort0000102>

Lincoln, Y. S., et Guba, E. G. (1985). *Naturalistic inquiry*. Sage.

Davies, L., Krane, J., Collings, S. et Wexler, S. (2007) Developing mothering narratives in child protection practice, *Journal of Social Work Practice*, 21(1), 23-34. <https://doi.org/10.1080/02650530601173516>

Davies, L., Mulcahy, M., Mechan, K. et Deslauriers, J.M. (2009). Perspectives et place des pères dans les services de protection de l'enfance et de la jeunesse. *Reflète*, 15 (1), 38–59. <https://id.erudit.org/iderudit/029586ar>

llard, F. et Binet, L. (2002). *Comment des pères en situation de pauvreté s'engagent-ils envers leur jeune enfant. Étude exploratoire qualitative*. Direction de santé publique de Québec, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec. <http://www.santecom.qc.ca/BibliothequeVirtuelle/quebec/2894962223.pdf>

Publications Québec. (2023, 26 avril). *Loi sur la protection de la jeunesse*. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1/20230426#se:38>

MacDonald, J. (2005). *Environments for Health* (1re éd.). Routledge.

Majdandžić, M. (2017). Commentary on fathers' play: Measurement, conceptualization, culture, and connections with child development. *Infant Mental Health Journal*, 38(6), 789–794. <https://doi.org/10.1002/imhj.21668>

Malo, C., Morin, M., Moreau, J., Hélie, S. et Lavergne, C. (2018). L'exposition des enfants au conflit sévère de séparation. Les défis particuliers pour la pratique en protection au Québec. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 61(2), 55–72. <https://doi.org/10.3917/cctf.061.0055>

Marcell, A. V., Eftim, S. E., Sonenstein, F. L., et Pleck, J. H. (2011). Associations of Family and Peer Experiences with Masculinity Attitude Trajectories at the Individual and Group Level in Adolescent and Young Adult Males. *Men and Masculinities*, 14(5), 565-587. <https://doi.org/10.1177/1097184X11409363>

Marsiglio, W. (2004). Studying fathering trajectories: In-depth interviewing and sensitizing concepts. Dans R. Day et M. Lamb, (dir.). *Conceptualizing and measuring father involvement*, p. 61-82. Mahwah, NJ: Erlbaum.

Maurer, T. W. (2003). *Parental caregiving and breadwinning behaviors: Multiple approaches for understanding predictors of mothers' and fathers' involvement* [Thèse de doctorat, Université of Illinois].

Maurer, T. W., Pleck, J. H., et Rane, T. R. (2001). Parental identity and reflected appraisals: Measurement and gender dynamics. *Journal of Marriage and Family*, 63(2), 309-321. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2001.00309.x>

Maxwell, N., Scourfield, J., Featherstone, B., Holland, S. et Tolman, R. (2012). Engaging fathers in child welfare services: A narrative review of recent research evidence. *Child & Family Social Work*, 17(2), 160–169. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2011.00790.x>

Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.C., Turcotte, D. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Gaëtan Morin éditeur.

McBride, B. A., Brown, G. L., Bost, K. K., Shin, N., Vaughn, B. et Korth, B. (2005). Paternal identity, maternal gatekeeping, and father involvement. *Family Relations*, 54(3), 360–372. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3729.2005.00320.x>

McBride, B. A., Schoppe, S. J., et Rane, T. R. (2002). Child characteristics, parenting stress, and parental involvement: Fathers versus mothers. *Journal of marriage and family*, 64(4), 998-1011. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2002.00998.x>

McKenzie, S. K., Collings, S., Jenkin, G. et River, J. (2018). Masculinity, social connectedness, and mental health: Men's diverse patterns of practice. *American Journal of Men's Health*, 12(5), 1247–1261. <https://doi.org/10.1177/1557988318772732>

McMunn, A. et al. (2017). Father-child play and its association with child development: A systematic review. *Developmental Review*, 46, 16–33. <https://doi.org/10.1016/j.dr.2017.07.002>

Ministre de la justice du Canada. (2017). *Droit de garde et de visite de l'enfant*. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/pf-jf/2017/nov02.html>

Moore, B (2009). Culture et droit de la famille : de l'institution à l'autonomie individuelle. *Mcgill Law Journal*, 54 (2), 257–272. <https://lawjournal.mcgill.ca/wp-content/uploads/pdf/7065402-Moore.pdf>

Mor Barak, M. E., Nissly, J. A. et Levin, A. (2001). Antecedents to retention and turnover among child welfare, social work, and other human service employees: What can we learn from past research? A review and meta-analysis. *Social Service Review*, 75(3), 625–661. <https://doi.org/10.1086/323166>

Moran, D., Hutton, M. A., Dixon, L. et Disney, T. (2017). 'Daddy is a difficult word for me to hear': Carceral geographies of parenting and the prison visiting room as a contested space of situated fathering. *Children's Geographies*, 15(1), 107–121. <https://doi.org/10.1080/14733285.2016.1158752>

Mucchielli, A. (2009). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*. Armand Colin.

Nelson, T. J. (2004). Low-income fathers. *Annu. Rev. Sociol.*, 30, 427–451. <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.29.010202.095947>

Neyrand, G. (2014). Corps sexué et identité, un espace de confrontations normatives. *Recherches familiales*, 11(1), 97–110. <https://doi.org/10.3917/rf.011.0097>.

NICHD Early Child Care Research Network (2000), Factors Associated with Fathers' Caregiving Activities and Sensitivity with Young Children. *Journal of Family Psychology*, 14, 200–219. <https://www.apa.org/pubs/journals/releases/fam142200.pdf>

Nicholls, W. J., et Pike, L. T. (2002). Contact Fathers' Experience of Family Life1. *Journal of Family Studies*, 8(1), 74–90. <https://doi.org/10.5172/jfs.8.1.74>

O'Donnell, J. M., Johnson Jr, W. E., D'Aunno, L. E. et Thornton, H. L. (2005). Fathers in child welfare: Caseworkers' perspectives. *Child Welfare*, 84(3)387–414. <https://psycnet.apa.org/record/2005-05592-003>

Opondo, C., Redshaw, M., Savage-McGlynn, E., et Quigley, M. A. (2016). Father involvement in early child-rearing and behavioural outcomes in their pre-adolescent children: evidence from the ALSPAC UK birth cohort. *BMJ Open*, 6(11), 1–9. <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2016-012034>

Osborn, M. (2015). Young fathers: unseen but not invisible. *Families, Relationships and Societies*, 4(2), 323–329. <https://doi.org/10.1332/204674315X14352272532129>

Ottosen, M. H. (2001). Legal and social ties between children and cohabiting fathers. *Childhood*, 8(1), 75–94.

Ouellet F., Saint-Jacques M. C. (2000). Les techniques d'échantillonnage. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M. C. Saint-Jacques et D. Turcotte (dirs.), *Méthodes de recherche en intervention sociale*, p. 71–90. Gaëtan Morin. https://www.researchgate.net/publication/288950740_Les_techniques_d%27echantillonnage

Ouellet, F., Turcotte, G., et Desjardins, N. (2003). Engagement paternel et mobilisation communautaire : étude de cas de deux initiatives communautaires. *Cahiers de recherche sociologique*, (39), 237-258. <https://doi.org/10.7202/1002385ar>

Paillé, P., et Mucchielli, A. (2021). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*-(5e éd). Armand Colin.

Paquet, G. (1989). *Santé et inégalités sociales. Un problème de distance culturelle*. Institut québécois de recherche sur la recherche. <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/santecom/35567000016649.pdf>

Parada, H. U. (2002). *The restructuring of the child welfare system in Ontario: A study in the social organization of knowledge* [Thèse de doctorat, University of Toronto].

Parent, C., Saint-Jacques, M.-C., Beaudry, M. et Robitaille, C. (2007), Stepfather involvement in social interventions made by youth protection services in stepfamilies. *Child & Family Social Work*, 12(3), 229–238. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2007.00494.x>

Park, T. et Pierce, B. (2020). Transformational leadership and turnover intention in child welfare: A serial mediation model. *Journal of Evidence-Based Social Work*, 17(5), 576–592. <https://doi.org/10.1080/26408066.2020.1743132>

Parke, R. D. (2002). Fathers and families. Dans M. H. Bornstein (dir.), *Handbook of parenting: Being and becoming a parent*, p. 27–73. Lawrence Erlbaum Associates Publishers.

Parke, R. D., Coltrane, S., Borthwick-Duffy, S., Powers, J., Adams, M., Fabricius, Braver, S. et Saenz, D. (2004). Assessing father involvement in Mexican American families. Dans Day, R. D. et Lamb, M. E. (dir.) *Conceptualizing and measuring father involvement*, p.17-38. Lawrence Erlbaum Associates Publishers.

Pasley, K., Futris, T. G., et Skinner, M.L. (2002). Effects of commitment and psychological centrality on fathering. *Journal of Marriage and Family*, 64(1), 130–138. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2002.00130.x>

Patel, S., Rivard, M., Mello, C. et Morin, D. (2022). Parenting stress within mother-father dyads raising a young child with autism spectrum disorder. *Research in Autism Spectrum Disorders*, 99, 102051. <https://doi.org/10.1016/j.rasd.2022.102051>

Pentecôte, C., Turcotte, G., et Paquette, D. (2016). Faire place aux pères en contexte de protection de la jeunesse. *Défi jeunesse*, 22 (2), 39-58. https://www.rvpaternite.org/wp-content/uploads/2019/09/defijeunesse_mars_2016_all_0.pdf

Philip, G., Clifton, J. et Brandon, M. (2018). The trouble with fathers: The impact of time and gendered thinking on working relationships between fathers and social workers in child protection practice in England. *Journal of Family Issues*, 40(16), 2288–2309. <https://doi.org/10.1177/0192513X18792682>

Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. Dans Poupart, J., Deslauriers, J-P., Groulx, LH, Laperrière, H., Mayer, R. et Pires, A. (dir.) *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, p. 1-88. https://classiques.uqam.ca/contemporains/pires_alvaro/echantillonnage_recherche_qualitative/ec_hantillonnage.html

Pleck, J. H. (1997). Paternal involvement: Levels, sources, and consequences. Dans. Lamb, M. E (dir.), *The role of the father in child development*, p. 66–103. John Wiley & Sons, Inc. https://www.researchgate.net/publication/350670201_Paternal_involvement_Levels_sources_and_consequences

Pouliot, E. et Saint-Jacques, M. C. (2005). L’implication des pères dans l’intervention en protection de la jeunesse : un discours et une pratique qui s’opposent. *Enfances, Familles, Générations*, (3), 1-37. <https://doi.org/10.7202/012540ar>

Pouliot, E., Turcotte, D., Saint-Jacques, M. et Goubau, D. (2016). Chapitre 3 : Les représentations sociales de la compétence parentale : Une comparaison des perspectives sociale et judiciaire. Dans Poitras, K., Baudry, C. et Goubau, D. (dir.). *L'enfant et le litige en matière de protection : Psychologie et droit*, p. 55–89. Presses de l'Université du Québec. <https://www.puq.ca/catalogue/livres/enfant-litige-matiere-protection-3071.html>

Pourtois, J. P., et Desmet, H. (2007). *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*. Editions Mardaga.

Puglisi, N., Rattaz, V., Favez, N. et Tissot, H. (2024). Father involvement and emotion regulation during early childhood: a systematic review. *BMC Psychology*, 12(675). <https://doi.org/10.1186/s40359-024-02182-x>

Quénart, A. et Vennes, S. (2003). De la volonté de tout contrôler à l’isolement : l’expérience paradoxale de la maternité chez de jeunes mères. *Recherches féministes*, 16(2), 73–105. <https://doi.org/10.7202/007768ar>

Raikes, H., Boller, K., VanKammen, W., Summers, J., Raikes, A., Laible, D, et Christensen, L. (2002). *Father Involvement in Early Head Start Programs: A Practitioners Study*. Mathematica Policy Research [Rapport de recherche]. <https://files.eric.ed.gov/fulltext/ED476917.pdf>

Ramchandani, P. G., Psychogiou, L., Vlachos, H., Iles, J., Sethna, V., Netsi, E. et Lodder, A. (2011). Paternal depression: an examination of its links with father, child and family functioning in the postnatal period. *Depression and Anxiety*, 28(6), 471-477. <https://doi.org/10.1002/da.20814>

Regroupement pour la Valorisation de la Paternité (2021). *Enquête auprès de pères d'enfants de moins de 18 ans* [Rapport de recherche]. Montréal : Firme de sondage Léger. https://www.rvpaternite.org/wp-content/uploads/2021/06/sondage-leger_sqp2021.pdf

Renner, L. M., Porter, R. L. et Preister, S. (2009). Improving the retention of child welfare workers by strengthening skills and increasing support for supervisors. *Child Welfare*, 88(5), 109-127. <https://www.jstor.org/stable/48623658>

Risley-Curtiss, C. et Heffernan, K. (2003). Gender biases in child welfare. *Affilia*, 18(4), 395-410. <https://doi.org/10.1177/0886109903257629>

Robinson, E. L., StGeorge, J. et Freeman, E. E. (2021). A systematic review of father–child play interactions and the impacts on child development. *Children*, 8(5), 389. <https://doi.org/10.3390/children8050389>

Rosenbaum, W. L. (2000). *Variables associated with the involvement and frequency of contact of nonresidential fathers with their children following divorce* [Thèse de doctorat, University of the New Orleans]. <https://www.proquest.com/openview/1096be70f4c9ec9ae6e607e557c9f90e/1?pq-origsite=gscholar&cbl=18750&diss=y>

Rosenberg, J., et Wilcox, W. B. (2006). *The importance of fathers in the healthy development of children*. U.S. Department Health and human services, Administration for Children and Families. <https://www.childwelfare.gov/pubpdfs/fatherhood.pdf>

Ross-Plourde, M., Pierce, T. et de Montigny, F. (2017). Recension méthodique des déterminants de l'engagement paternel selon la théorie du comportement planifié. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 114-115(2), 131-156. <https://doi.org/10.3917/cips.114.0131>.

Roy, J. (2018). *Accompagnement professionnel d'hommes vulnérables auprès d'institutions et de professionnels du domaine de la justice : Une perspective sociojuridique d'accès à la Justice* [Rapport de recherche]. Centre de ressources pour hommes l'AutonHommie. https://www.arucfamille.ulaval.ca/sites/arucfamille.ulaval.ca/files/rapport_hommes_et_justice.pdf

Roy, J. (2022). *Les pères et la DPJ. Un regard sociologique sur l'intervention*. Presses de l'Université Laval.

Roy, J., Dubeau, D., Villeneuve, R., Devault, A., Deslauriers, J.-M. et Lacharité, C. (2022). *La paternité au Québec : Synthèses et réflexions à partir de cinq sondages sur les pères* [Rapport de recherche]. Pôle d'expertise et de recherche en santé et bien-être des hommes. https://www.polesbeh.ca/sites/piresbeh.ca/files/uploads/LA%20PATERNITE%20C3%89%20AU%20QU%20C3%89BEC%20janv%202023_0.pdf

Roy, P., Tremblay, G., Robertson, S. et Houle, J. (2017). “Do it all by myself”: A salutogenic approach of masculine health practice among farming men coping with stress. *American Journal of Men’s Health*, 11(5), 1536-1546. <https://doi.org/10.1177/1557988315619677>

Rutman, D., Strega, S., Callahan, M. et Dominelli, L. (2002). ‘Undeserving’ mothers? Practitioners’ experiences working with young mothers in/from care. *Child & Family Social Work*, 7(3), 149-159. <https://doi.org/10.1046/j.1365-2206.2002.00244.x>

Saini, M. A., Black, T., Fallon, B. et Marshall, A. (2013). Child Custody Disputes within the Context of Child Protection Investigations. *Child Welfare*, 92(1), 115-138. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/23984488/>

Saini, M., Black, T., Lwin, K., Marshall, A., Fallon, B. et Goodman, D. (2012). Child protection workers' experiences of working with high-conflict separating families. *Children and Youth Services Review*, 34(7), 1309-1316. <https://cwrp.ca/crib/child-protection-workers-experiences-working-high-conflict-separating-families>

Saint-Jacques, M. C., Robitaille, C., St-Amand, A. et Lévesque, S. (2016). *Séparation parentale, recomposition familiale: Enjeux contemporains*. PUQ.

Sakakihara, A., Masumoto, T. et Kurozawa, Y. (2024). Associations between paternal autism traits and parenting from the Japan environment and children’s study. *Scientific Reports*, 14(1), 17668. <https://doi.org/10.1038/s41598-024-67978-8>

Sanderson, S., et Thompson, V.L. (2002). Factors associated with perceived paternal involvement in childrearing. *Sex Roles: A Journal of Research*, 46 (3–4), 99–111. <https://doi.org/10.1023/A:1016569526920>

Sano, Y., Richards, L. N. et Zvonkovic, A. M. (2008). Are mothers really “gatekeepers” of children? Rural mothers' perceptions of nonresident fathers' involvement in low-income families. *Journal of Family Issues*, 29(12), 1701-1723. <https://doi.org/10.1177/0192513X08321543>

Sarkadi, A., Kristiansson, R., Oberklaid, F. et Bremberg, S. (2008), Fathers’ involvement and children’s developmental outcomes: a systematic review of longitudinal studies. *Acta Paediatrica*, 97(2):153–158. <https://doi.org/10.1111/j.1651-2227.2007.00572.x>

Sasseville, N., et Simard, M. (2006). Perception du rôle parental chez les pères recevant des services psychosociaux pour leur enfant en difficulté. Dans A. Roy, et G. Pronovost (dir.), *Comprendre la famille. Actes du 8e symposium québécois sur la famille*, p. 37-54. Presses de l’Université du Québec.

Savoie-Zajc, L. (2001). La recherche-action en éducation : ses cadres épistémologiques, sa pertinence, ses limites. Dans Anadón, M. et Hostie, M. L. (dir.), *Nouvelles dynamiques de recherche en éducation*, p.15-49. Presses de l’Université Laval.

Savoie-Zajc, L. (2006). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide. *Recherches qualitatives*, (5), 99-111. https://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v5/savoie_zajc.pdf

Schofield, G., Moldestad, B., Höjer, I., Ward, E., Skilbred, D., Young, J. et Havik, T. (2011). Managing loss and a threatened identity: Experiences of parents of children growing up in foster care, the perspectives of their social workers and implications for practice. *British Journal of Social Work*, 41(1), 74-92. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcq073>

Schoppe-Sullivan, S. J., Brown, G. L., Cannon, E. A., Mangelsdorf, S. C. et Sokolowski, M. S. (2008). Maternal gatekeeping, coparenting quality, and fathering behavior in families with infants. *Journal of Family Psychology*, 22(3), 389-398. <https://doi.org/10.1037/0893-3200.22.3.389>

Scourfield, J. (2006). The challenge of engaging fathers in the child protection process. *Critical Social Policy*, 26(2), 440-449. <https://doi.org/10.1177/026101830606259>

Seward, R.D., Yeatts, D.E., Zottarelli, L.K. et Fletcher, R.G. (2006). Fathers taking parental leave and their involvement with children”, *Community World and Family*, 9(1), 1-9. https://www.researchgate.net/publication/247516349_Fathers_taking_parental_leave_and_their_involvement_with_children_An_exploratory_study

Shim, M. (2010). Factors influencing child welfare employee's turnover: Focusing on organizational culture and climate. *Children and Youth Services Review*, 32(6), 847-856. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2010.02.004>

Sigle-Rushton, W., et McLanahan, S. (2002). The living arrangements of new unmarried mothers. *Demography*, 39(3), 415-433. <https://doi.org/10.1353/dem.2002.0032>

Škvařil, V. et Presslerová, P. (2024). Becoming a father: a qualitative study on the journey to fatherhood. *Health Psychology Reports*, 12(2), 97-111. <https://doi.org/10.5114/hpr/176082>

SOM. (2022). *Sondage sur le rapport des pères québécois à la paternité : Rapport final présenté au Regroupement pour la valorisation de la paternité* [Rapport de recherche]. <https://www.rvpaternite.org/wp-content/uploads/2022/11/sondageSOM-peres-vulnerabilite-juin2022.pdf>

Smith, C. J. et Young, D. S. (2017). A retrospective look at the experience of parental incarceration and family reentry during adolescence. *Social Work in Public Health*, 32(8), 475-488. <https://doi.org/10.1080/19371918.2017.1360819>

St-Arneault, K., De Montigny, F., et Villeneuve, R. (2014). Fathers' integration in Quebec's perinatal and early childhood public policies. *Canadian Journal of Public Health*, 105(1), e37-e39. <https://doi.org/10.17269/cjph.105.4109>

Statistique Canada (2022). *Regard sur cinquante ans de divorce au Canada, 1970 à 2020*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220309/dq220309a-fra.htm>

Stevenson, M. M., Braver, S. L., Ellman, I. M., et Votruba, A. M. (2013). Fathers, divorce, and child custody. Dans Cabrera N.J. et Tamis-LeMonda, C.S. (dir.), *Handbook of father involvement: Multidisciplinary perspectives*, p. 379–396. Routledge/Taylor & Francis Group.

Strega, S. (2006). Failure to protect: Child welfare interventions when men beat mothers. In Vine, C. et Alaggia, R. (dir.), *Cruel but not unusual: Violence in Canadian families*, p. 237-266. Wilfrid Laurier University Press.

Strega, S., Fleet, C., Brown, L., Dominelli, L., Callahan, M. et Walmsley, C. (2008). Connecting father absence and mother blame in child welfare policies and practice. *Children and Youth Services Review*, 30(7), 705-716. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2007.11.012>

Stueve, J. L., et Pleck, J. H. (2001). « Parenting voices » : Solo parent identity and co-parent identities in married parents' narratives of meaningful parenting experiences. *Journal of social and personal relationships*, 18(5), 691–708. <https://doi.org/10.1177/0265407501185007>

Sullivan, M. J. (2008). Coparenting and the parenting coordination process. *Journal of Child Custody*, 5(1-2), 4-24. <https://doi.org/10.1080/15379410802070351>

Thomas, L. K. (2010). Relational psychotherapy: The significance of father. *Psychodynamic Practice*, 16(1), 61-75. <https://doi.org/10.1080/14753630903474579>

Tissington, L. D. (2008). A Bronfenbrenner ecological perspective on the transition to teaching for alternative certification. *Journal of instructional psychology*, 35(1), 106-111. <https://eric.ed.gov/?id=EJ813313>

Todd, C. M. et Deery-Schmitt, D. (1996). Factors affecting turnover among family child care providers: A longitudinal study. *Early Childhood Research Quarterly*, 11(3), 351-376. [https://doi.org/10.1016/S0885-2006\(96\)90012-5](https://doi.org/10.1016/S0885-2006(96)90012-5)

Tremblay, C. et Joly, J. (2009). Le roulement du personnel chez des intervenants en centre jeunesse: état, causes et effets. *Revue de psychoéducation*, 38(2), 189-213. <https://doi.org/10.7202/1096941ar>

Tremblay, G., Roy, J., de Montigny, F., Séguin, M., Villeneuve, P., Roy, B., et Sirois-Marcil, J. (2015). *Où en sont les hommes québécois en 2014. Sondage sur les rôles sociaux, les valeurs et*

sur le rapport des hommes québécois aux services [Rapport de recherche]. Masculinités et Société.
https://cerif.uqo.ca/sites/cerif.uqo.ca/files/sondageprojet_perceptions_version_finale.pdf

Tremblay, G., Roy, B., Bizot, D., DeMontigny, F., Houle, J., Le Gall, J., Cazale, L., Beaudet, L., Chamberland, L., Paré, L., Séguin, M., Villeneuve, P., Lajeunesse, S., Dupéré, S., Léveillé, S. et Roy, V. (2016). Perceptions des hommes québécois de leurs besoins psychosociaux et de santé ainsi que leur rapport aux services [Rapport de recherche]. Masculinités et Société.
https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2021/08/pc_tremblayg_rapport_besoins-hommes.pdf

Tremblay, Gilles. (2012). Au-delà des frontières, l'interculture-action pour mieux avancer dans les études sur les hommes et les masculinités. *Intervention, la revue de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec*.135(2), 6-16.
https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/intervention_135_1._au-delà_des_frontieres.pdf

Truc, G. (2006). La paternité en maternité. *Ethnologie française*, 36(2), 341-349.
<https://doi.org/10.3917/ethn.062.0341>.

Tsui, M. S. et Cheung, F. C. (2004). Gone with the wind: The impacts of managerialism on human services. *British Journal of Social Work*, 34(3), 437-442. DOI:[10.1093/bjsw/bch046](https://doi.org/10.1093/bjsw/bch046)

Turbide, C. et Saint-Jacques, M. C. (2019). L'émergence de la notion de conflits sévères de séparation au Québec: entre l'évolution de la famille et la réponse de l'État. *Enfances Familles Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, (32).
<https://journals.openedition.org/efg/7053>

Turcotte, G. (2014). *Coup d'œil sur l'engagement paternel. Faire place aux pères dans l'intervention en protection de la jeunesse : enjeux, défis et pistes d'action* [Rapport de recherche]. Observatoire sur la maltraitance envers les enfants.
[https://observatoiremaltraitance.ca/Pages/Coup_d'oeil_sur_paternit%C3%A9%20et%20intervention.aspx](https://observatoiremaltraitance.ca/Pages/Coup_d%27oeil_sur_paternit%C3%A9%20et%20intervention.aspx)

Turcotte, G. et Gaudet, J. (2009). Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : Un bilan des connaissances. Dans Dubeau, D., Devault, A. et Forget, G. (dir.), *La paternité au XXI^e siècle*, p. 39–67. Presses de l'Université Laval.

Turcotte, G., Dubeau, D., Bolté, C., et Paquette, D. (2001). Pourquoi certains pères sont-ils plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants ? Une revue des déterminants de l'engagement paternel. *Revue canadienne de psycho-éducation*, 30(1), 65-91.
https://www.researchgate.net/publication/313205339_Pourquoi_certains_peres_sont-ils_plus_engages_que_d'autres_aupres_de_leurs_enfants_Une_revue_des_determinants_de_l'engagement_paternel

Turcotte, G., et Pentecôte, C. (2016). Faire place aux pères dans l'intervention auprès des jeunes en difficulté. *Défi jeunesse*, 22(2), 2-4. https://www.rvpaternite.org/wp-content/uploads/2019/09/defijeunesse_mars_2016_all_0.pdf

Turney, D. (2012). A relationship-based approach to engaging involuntary clients: The contribution of recognition theory. *Child & Family Social Work*, 17(2), 149-159. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2012.00830.x>

Vafaei, A., Alvarado, B., Tomás, C., Muro, C., Martinez, B., et Zunzunegui, M. V. (2014). The validity of the 12-item Bem Sex Role Inventory in older Spanish population: *An examination of the androgyny model*. *Archives of gerontology and geriatrics*, 59(2), 257-263. <https://doi.org/10.1016/j.archger.2014.05.012>

Varghese, C. et Wachen, J. (2016). The determinants of father involvement and connections to children's literacy and language outcomes: Review of the literature. *Marriage & Family Review*, 52(4), 331-359. <https://doi.org/10.1080/01494929.2015.1099587>

Venema, S. D., Haan, M., Blaauw, E. et Veenstra, R. (2022). Paternal imprisonment and father-child relationships: A systematic review. *Criminal Justice and Behavior*, 49(4), 492-512. <https://doi.org/10.1177/00938548211033636>

Villeneuve, R. (2014, 20 février). *Vers un continuum de services pour les pères en difficulté et leurs enfants* [Présentation PowerPoint]. Regroupement pour la valorisation de la paternité. <https://www.rvpaternite.org/wp-content/uploads/2019/01/spc2014-atelier-1c-1.pdf>

Ward, M., Briggs, R., McGarrigle, C. A., De Looze, C., O'Halloran, A. M. et Kenny, R. A. (2023). The bi-directional association between loneliness and depression among older adults from before to during the COVID-19 pandemic. *International Journal of Geriatric Psychiatry*, 38(1), e5856. <https://doi.org/10.1002/gps.5856>

Willett, A. R. (2001). *Psychosocial predictors of father involvement two or more years post-divorce* [Thèse de doctorat, Wayne State University].

Wilson, K.R. et Prior, M.R. (2011), Father involvement and child well-being. *Journal of Paediatrics and Child Health*, 47(7):405-407. <https://doi.org/10.1111/j.1440-1754.2010.01770.x>

Wulf, C. (2015). The birth as a rite of passage from man to father. *Ritus: Humanistic Studies on Culture*, 3(1), 12-23. <http://hdl.handle.net/10593/13991>

Yeung, W.J., Sandberg, J. F., Davis-Kean, P. E. et Hofferth, S. L. (2001), Children's Time With Fathers in Intact Families. *Journal of Marriage and Family*, 63(1), 136-154. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2001.00136.x>

Yoon, S., Bellamy, J. L., Kim, W., et Yoon, D. (2018). Father Involvement and Behavior Problems among Preadolescents at Risk of Maltreatment. *Journal of child and family studies*, 27(2), 494–504. <https://doi.org/10.1007/s10826-017-0890-6>

Zanoni, L., Warburton, W., Bussey, K. et McMaugh, A. (2013). Fathers as ‘core business’ in child welfare practice and research: An interdisciplinary review. *Children and Youth Services Review*, 35(7), 1055-1070. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2013.04.018>

Zhang, J., Norvilitis, J. M., et Jin, S. (2001). Measuring Gender Orientation with the Bem Sex Role. *Sex Roles*, (44), 237-251. <https://doi.org/10.1023/A:1010911305338>

Zhu, S., Kong, X., Han, F., Tian, H., Sun, S., Sun, Y., ... et Wu, Y. (2024). Association between social isolation and depression: Evidence from longitudinal and Mendelian randomization analyses. *Journal of Affective Disorders*, 350, 182-187. <https://doi.org/10.1016/j.jad.2024.01.106>

ANNEXES

ANNEXE 1

Lettre autorisation pour diffuser la recherche

X, le [] 2024

OBJET : Sollicitation de participation à un projet de recherche après des hommes utilisant les services sociaux offert par des organismes communautaires de la région de Montréal.

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que, Clovis Raymond, étudiant à la maîtrise en travail social à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, souhaite réaliser un projet de recherche ayant pour objet les impacts des interventions de la protection de la jeunesse sur l'engagement paternel des pères. Dans le but de pouvoir comprendre le phénomène, des pères ayant ou ayant eu la protection de la jeunesse dans leur vie seront invités à nous rencontrer afin de nous raconter leur expérience et les impacts que ces expériences ont eus sur leur engagement auprès de leurs enfants.

Afin de pouvoir participer, les participants devront répondre à certains critères :

- 1) Être un homme de 18 ans et plus ;
- 2) Avoir ou avoir eu la protection de la jeunesse impliquée dans sa situation familiale lors des 5 dernières années.

Les impacts de l'intervention de la protection de la jeunesse sur l'engagement des pères sont actuellement un sujet peu documenté et il serait intéressant que nous puissions nous attarder à l'expérience des pères sur cette question. Nous pensons que l'acquisition de cette connaissance et des conclusions qui en découleront serait un facteur contributif à la promotion de l'importance d'offrir des services adaptés aux réalités des pères, ce qui augmenterait les chances que les pères puissent se sentir acceptés et soutenus dans leur rôle de pères.

L'ensemble de cette démarche répond à des critères scientifiques et éthiques en recherche. De plus, le projet de recherche est approuvé par le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'université du Québec en l'Abitibi-Témiscamingue.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à l'étudiant-chercheur, Clovis Raymond (438) 882-5157 ou rayc10@uqat.ca

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Clovis Raymond
Étudiant à la maîtrise en travail social
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

ANNEXE 2

GUIDE D'ENTREVUE

Introduction	
I.	Accueil et salutation
II.	Présentation et signature du formulaire de consentement
III.	Démarrer l'enregistrement
IV.	Début de l'entretien

Les données sociodémographiques	
ÂGE	☐ 18 ans à 28 ans ☐ 29 ans à 39 ans ☐ 40 ans à 50 ans ☐ 50 ans et plus
NIVEAU DE SCOLARITÉ	☐ Études primaires partielles ☐ Études primaires terminées ☐ Études secondaires partielles ☐ Études secondaires terminées ☐ Études collégiales partielles ☐ Études collégiales terminées ☐ Études universitaires partielles ☐ Études universitaires terminées ☐ Diplôme d'études supérieures ☐ Diplôme professionnel ☐ Aucune scolarité ☐ Aucune réponse
TRAVAIL	☐ Temps plein ☐ Temps partiel

	☐ Sans emploi
REVENU ANNUEL BRUT (AVANT IMPÔT)	☐ 17 000 \$ et moins ☐ 17000 \$ à 29 999 \$ ☐ 30000 \$ à 44999 \$ ☐ 45000 \$ à 59000 \$ ☐ Plus de 60000 \$
ÉTAT MATRIMONIAL	☐ Célibataire ☐ Marié ou en couple
LES ENFANTS	☐ 1 enfant ☐ 2 enfants ☐ 3 enfants ☐ 4 enfants et plus

Thème 1 : Expérience de l'intervention de la protection de la jeunesse.

- I. Pourriez-vous me parler des raisons expliquant l'intervention de la protection de la jeunesse dans votre famille ?
- II. Quelle est votre perception du support et de l'assistance offerts par les intervenants de la protection de la jeunesse concernant votre situation familiale ?
- III. Pourriez-vous me parler de la relation qui fut établie entre vous et les intervenants (communication, se sentir bien compris) ?
- IV. Aviez-vous l'impression que les intervenants vous accordaient une importance dans l'amélioration de votre situation familiale ?

Thème 2 : Influence des interventions de la protection de la jeunesse sur l'implication des pères.

Participation aux soins des enfants

- Pourriez-vous me parler de votre implication au niveau des soins de vos enfants ?
- Quelle est votre perception concernant l'influence de la protection de la jeunesse sur votre implication au niveau de soins de santé de votre enfant ?

La démonstration d'affection

- Pourriez-vous me parler de votre capacité d'exprimer votre affection à vos enfants ?
- Quelle est votre perception concernant l'influence de la protection de la jeunesse sur votre capacité d'exprimer votre affection à vos enfants ?

Accompagnement de l'enfant dans les apprentissages

- Pouvez-vous nous parler de votre capacité d'accompagner vos enfants dans leurs apprentissages ?
- Quelle est votre perception de l'influence de la protection de la jeunesse sur votre capacité d'accompagner vos enfants dans leurs apprentissages ?

La stimulation intellectuelle

- Pourriez-vous me parler de votre implication dans la stimulation intellectuelle de votre enfant ?
- Quelle est votre perception de l'influence de la protection de la jeunesse sur votre capacité de stimuler intellectuellement vos enfants ?

La socialisation

- Pourriez-vous me parler de votre implication dans la socialisation de vos enfants ?
- Quelle est votre perception de l'influence de la protection de la jeunesse sur votre implication dans la socialisation de vos enfants ?

L'expertise concernant les soins et l'éducation des enfants.

- Quelle est votre perception concernant votre capacité de prendre des décisions et d'agir adéquatement concernant la santé, le bien-être et l'éducation de vos enfants ?
- Quelle est votre perception de l'influence de la protection de la jeunesse concernant votre capacité de prendre des décisions et d'agir adéquatement concernant la santé, le bien-être et l'éducation de vos enfants ?

La valorisation de la paternité

- Pourriez-vous nous parler de l'importance des pères dans le développement des enfants ?

- Quelle est votre perception concernant l'influence de la protection de la jeunesse sur l'importance que vous accordez aux pères dans le développement de leurs enfants ?

La qualité de la relation conjugale avec la conjointe actuelle ou votre ex-conjointe

- Pourriez-vous me parler de votre relation avec votre conjointe actuelle ou votre ex-conjointe si vous n'êtes plus en couple avec la mère de vos enfants ?
- Quelle est votre perception de l'influence que la protection de la jeunesse a eue sur la relation que vous entretenez avec la mère de vos enfants ?

Le soutien de l'entourage

- Pourriez-vous me parler du soutien que vous obtenez actuellement de votre entourage dans la réponse aux besoins de vos enfants ?
- Quelle est votre perception de l'influence que la protection de la jeunesse a eue sur le soutien que votre famille obtient actuellement ?

FINALISATION DE L'ENTREVUE	
I.	Mettre fin à l'entrevue.
II.	Proposer à la personne d'être tenue informée des résultats
III.	Remplir valider ou préciser les coordonnées de la personne (nom, courriel, téléphone, adresse)
IV.	Fermer l'enregistrement
V.	Saluer la personne et la remercier pour sa contribution
VI.	Remplir le journal de bord.

ANNEXE 3

FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT

Les impacts sur l'engagement paternel des interventions auprès des pères par la direction de la protection de la jeunesse

NOM DES CHERCHEURS ET LEUR APPARTENANCE : Clovis Raymond, étudiant à la maîtrise en travail social, à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et Oscar Labra, Pr à l'école de travail social, UQAT.
COMMANDITAIRE OU SOURCE DE FINANCEMENT s.o
DÉBUT DU PROJET (DATE PRÉVUE) : Janvier 2024
FIN DU PROJET (DATE PRÉVUE) : Juin 2025
CERTIFICAT D'ÉTHIQUE DÉLIVRÉ PAR LE COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DE L'UQAT LE : [DATE]

PRÉAMBULE

Nous vous invitons à participer à un projet de recherche qui implique **une entrevue individuelle qui se déroulera en une rencontre (60 minutes)**. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire d'information et de consentement vous explique le but de l'étude, sa méthodologie, ses avantages, ses risques et ses inconvénients. Il inclut également le nom des personnes avec qui

communiquer si vous avez des questions concernant le déroulement de la recherche ou tout autre élément concernant votre participation.

Le présent formulaire peut contenir des mots que vous ne comprenez pas. Nous vous recommandons de poser toutes les questions que vous jugerez utiles au chercheur **Clovis Raymond ou au Pr Oscar Labra** et de leur demander de vous expliquer les mots ou les renseignements qui ne sont pas clairs. Si vous en ressentez le besoin, n'hésitez pas à vous faire aider ou conseiller par votre entourage.

PRINCIPAUX ENJEUX DE LA PROBLÉMATIQUE

La Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) est un organisme qui offre une protection aux enfants vivant des situations très sérieuses compromettant leur sécurité et leur développement. Ces situations concernent principalement l'abus physique, les abus sexuels, l'abandon, la négligence, les mauvais traitements psychologiques et les troubles de comportement sérieux (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021; Gouvernement du Québec, 2022). Il est reconnu que l'échec des services d'intervention de la DPJ à prendre en compte les réalités complexes des pères peut, d'une certaine manière, avoir un impact radical sur leur expérience parentale (Davies, Mulcahy, Mechan et Deslauriers, 2009). Plusieurs auteurs ont observé que les pères rencontrés dans le cadre des services de protection de l'enfance et de la jeunesse peuvent réduire leur engagement parental (Featherstone, 2003). Ils éprouvent des difficultés à accepter l'intervention de travailleurs sociaux dans leur vie personnelle et familiale, même lorsqu'ils ont choisi de recevoir de l'aide (Dulac, 2001). De plus, ils sont généralement peu familiers avec les procédures des organismes dédiés à la protection de l'enfance et de la jeunesse. Ils perçoivent le système comme déroutant et intrusif, et sont frustrés par la nécessité de naviguer à travers les obstacles bureaucratiques (O'Donnell et al., 2005). Les pères ont également le sentiment d'être laissés de côté lors des interventions de la DPJ (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021), d'être incompris (Roy, 2022) et ont l'impression que l'application de la LPJ est différente entre les pères et les mères (Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, 2021). Il est donc nécessaire de s'y attarder davantage afin d'accroître notre connaissance sur ce sujet peu exploré.

BUT DE LA RECHERCHE

Cette étude vise à décrire les effets perçus qu’a eus l’intervention de la direction de la protection de la jeunesse sur l’engagement paternel des pères résidant sur l’île de Montréal. Il sera également question de déterminer la relation entre les interventions vécues par les pères lors de la présence de la protection de la jeunesse et leur niveau d’engagement paternel. De plus, l’étude vise à établir des recommandations qui auront pour effet de soutenir les intervenantes et intervenants dans l’acquisition de connaissances sur la paternité et sur les bonnes pratiques d’interventions qui ont pour effet de stimuler l’engagement des pères auprès de leurs enfants.

DESCRIPTION DE VOTRE PARTICIPATION À LA RECHERCHE

Nous sollicitons votre participation à une entrevue individuelle de 60 minutes en présentiel. Votre entrevue sera enregistrée sur un enregistreur audio pour ensuite être retranscrite aux fins d’analyse et elle sera détruite par la suite. L’entrevue pourra se faire dans les bureaux des organismes partenaires ou dans un lieu qui sera suggéré par le participant. L’horaire des rencontres sera déterminé selon ce qui vous convient le mieux.

Durant cette entrevue, vous serez invité à nous faire part de votre expérience des interventions de la protection de la jeunesse et des impacts que ces interventions ont eu sur votre engagement auprès de vos enfants.

AVANTAGES POUVANT DÉCOULER DE VOTRE PARTICIPATION

Cette recherche ne comporte pas d’avantages directs ou indirects pour vous. Toutefois, votre participation permettra de contribuer à l’avancement des connaissances relatives aux vécus des pères qui sont concernés par les interventions de la protection de la jeunesse.

RISQUES ET INCONVÉNIENTS POUVANT DÉCOULER DE VOTRE PARTICIPATION

Les seuls inconvénients découlant de votre participation sont : a) Possibilité de présenter des souvenirs douloureux, b) Temps requis pour la participation (60 minutes), c) crainte d’être jugés ou stigmatisé et d) crainte que l’entrevue puisse compromettre l’évaluation de la DPJ. a) Les participants interviewés qui présenteront, pendant ou après les entretiens des souvenirs douloureux ou que l’intervieweur se rend compte que la personne a besoin de recevoir de l’aide ou du soutien, ils seront référés à un centre de santé

proche de son domicile. b) Il sera prévu une pause pendant l'entretien. Cela pourra aller de 15 à 30 minutes selon les besoins des participants. Les participants seront avisés de la durée de l'entrevue avant le début de celle-ci. c) Il est prévu que nous insistions davantage sur la confidentialité qui entoure les échanges à venir. d) Il est prévu que nous prenions du temps afin de rappeler le cadre légal entourant notre entrevue et les données collectées (levée de la confidentialité en cas de danger pour soi ou autrui).

ENGAGEMENTS ET MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ

Toute votre information sera codifiée (utilisation des codes alphanumériques), c'est-à-dire que vos noms réels et ceux de toutes les personnes et institutions que vous nommez pendant les entrevues seront codifiés dans les verbatim pour protéger leur identité.

Les données seront accessibles à l'équipe de recherche, Clovis Raymond et Oscar Labra.

Les données seront conservées sur le serveur d'application de l'UQAT. En vertu du calendrier d'archivage en vigueur dans les établissements universitaires, les données de recherche seront conservées pendant sept ans après la fin du projet.

Toutefois, il est important de noter que la confidentialité comporte des limites. Ainsi, au Québec, la loi rend obligatoire la levée de la confidentialité concernant des informations qui révéleraient une situation de compromission entourant des enfants ou afin de prévenir un acte de violence d'une personne envers une autre ou d'une personne envers elle-même.

NDEMNITÉ COMPENSATOIRE

Aucune indemnité compensatoire ne vous sera versée dans le cadre de la participation à cette recherche.

CONFLITS D'INTÉRÊTS ET COMMERCIALISATION DES RÉSULTATS

Le chercheur (Clovis Raymond) impliqué dans cette recherche déclare ne pas se trouver en conflit d'intérêts réels, potentiels ou apparents. Par ailleurs, les résultats de cette recherche ne seront pas exploités à des fins commerciales.

DIFFUSION DES RÉSULTATS

Après des participants : les résultats seront transmis aux organismes participants sous une forme résumée (résumé exécutif). Nous prévoyons aussi la réalisation d'une brochure à l'intention des intervenants qui travaillent auprès de la population de cette étude. De plus, une présentation sera offerte aux organismes participants et les participants à l'étude y seront invités.

Après de la communauté scientifique : Les résultats de cette recherche seront diffusés dans un mémoire de maîtrise dans depositum de l'Université du Québec en l'Abitibi-Témiscamingue et dans la publication de deux articles scientifiques. De plus, les résultats de cette étude seront présentés à l'ACFAS (2025).

CLAUSE DE RESPONSABILITÉ

En acceptant de participer à cette étude, vous ne renoncez à aucun de vos droits ni ne libérez Clovis Raymond et Oscar Labra (directeur de recherche) ainsi que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue de leurs obligations légales et professionnelles à votre égard.

LA PARTICIPATION À UNE RECHERCHE EST VOLONTAIRE

Vous n'avez aucune obligation de participer à ce projet de recherche : vous avez le droit de refuser d'y prendre part. Vous pouvez vous en retirer en tout temps sans perdre vos droits acquis. Tout au long du projet, vous recevrez l'information pertinente pour décider de continuer ou d'arrêter d'y participer. Un refus ou un retrait de votre part ne modifiera en rien la qualité ou la quantité {de soins / de services} que vous recevez et à laquelle vous avez droit.

Vous pouvez demander la destruction des données vous concernant en nous informant par courriel ou par téléphone.

QUESTIONS

Si vous avez d'autres questions plus tard et tout au long de cette étude, vous pouvez joindre :

Clovis Raymond

Courriel : rayc10@uqat.ca

COORDONNÉES DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC LES ÊTRES HUMAINS DE L'UQAT

Pour tout renseignement supplémentaire concernant les droits des personnes participantes ou tout autre élément relatif à la participation à une recherche, vous pouvez vous adresser au :

Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains
Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
445, boulevard de l'Université
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4
Téléphone : 1 877 870-8728, poste 2252
cer@uqat.ca

CONSENTEMENT À L'ENREGISTREMENT

Je soussignée ou soussigné accepte volontairement d'être enregistré lors de l'étude sur : Les impacts sur l'engagement paternel des interventions auprès des pères par la direction de la protection de la jeunesse.

Nom de la personne participante (lettres moulées)

Signature de la personne participante

Date

CE CONSENTEMENT A ÉTÉ OBTENU PAR :

Clovis Raymond

Signature

Date

Veillez conserver un exemplaire de ce formulaire pour vos dossiers.

ANNEXE 4

CERTIFICAT D'APPROBATION DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Référence : 2023-12_Raymond, C.



Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains

Approbation éthique

Le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue atteste avoir examiné le formulaire de demande d'évaluation éthique du projet de recherche et les annexes associées tels que soumis par :

Monsieur Clovis Raymond

Objet : Évaluation éthique - Projet « Impact des interventions de la direction de la protection de la jeunesse sur l'engagement paternel »

Décision

☒ Accepté

☐ Refusé : Suite aux dispositions des articles 5.5.1, 5.5.2 et 5.5.4 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

☐ Autre :

Surveillance éthique continue

Date de dépôt du rapport annuel : 6 mars 2025

Date de dépôt rapport final : À la fin du projet

Les formulaires modèles pour les rapports annuel et final sont disponibles sur le site web de l'UQAT : <https://www.uqat.ca/recherche/ethique/etres-humains/>

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serigne', is placed above the name of the president.

Date : 6 mars 2024

Serigne Touba Mbacké Gueye, président du CÉR-UQAT

Pour toute question : cer@uqat.ca